



CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE
L'ÉTAT
LA RÉGION GRAND EST
LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

ET
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
LA VILLE DE REIMS

Ci-après désignés comme « Les signataires »

20 DEC. 2021

Sommaire du Contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : DES PRIORITES PARTAGEES PAR LES SIGNATAIRES	5
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE POUR L'ETAT ET LA REGION.....	5
1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE POUR LA VILLE DE REIMS ET LE GRAND REIMS.....	6
ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE DU GRAND REIMS.....	7
2.1 PERIMETRE DE CONTRACTUALISATION.....	7
2.2 PROCESSUS DE CHOIX ET DE FINANCEMENT DES PROJETS.....	7
2.3 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	7
2.4 GOUVERNANCE DU CONTRAT	8
ARTICLE 3 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU GRAND REIMS	9
3.1 UNE IDENTITE A AFFIRMER.....	9
3.2 UN SYSTEME ECONOMIQUE EFFICIENT ET DIFFERENCIANT.....	9
3.3 TERRITOIRE ET PROXIMITES, UN MODELE EQUILIBRE, SOLIDAIRE ET DURABLE	9
3.4 UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES AU VIVRE ENSEMBLE.....	10
3.5 LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	10
ARTICLE 4 : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : DES ORIENTATIONS PARTAGEES AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND REIMS	11
4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE ET SA METHODE D'ELABORATION	11
4.2 LES PRIORITES DU PROJET DE TERRITOIRE	12
4.2.1 <i>1 cap, 3 ambitions, 6 chantiers principaux</i>	12
4.2.2 <i>Déclinaison par politiques publiques</i>	14
ARTICLE 5 : LES PROJETS ET LES FICHES-ACTIONS	15
5.1 AMBITION N°1 : UNE NOUVELLE AMBITION ECONOMIQUE : SE REINVENTER POUR DEVENIR UN GRAND TERRITOIRE DE REFERENCE AVEC POUR FER DE LANCE LA BIOECONOMIE.....	15
5.1.1 <i>Chantier n°1 : Le développement économique</i>	15
Fiche-action n°1 : Création d'un nouvel outil d'aménagement économique	15
Fiche-action n°2 : Développement du territoire d'industrie de Bazancourt-Pomacle	16
Fiche-action n°3 : Relocalisation de l'ESAD	17
Fiche-action n°4 : Relocalisation de NEOMA Business School	18
Fiche-action n°5 : Campus 3.0 URCA.....	19
Fiche-action n°6 : Campus Institut catholique de Paris.....	20
Fiche-action n°7 : Accompagnement des entreprises	21
Fiche-action n°8 : Challenge innovations.....	22
5.2 AMBITION N°2 : UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE : SE RESITUER POUR REDEVENIR UN TERRITOIRE DE CHOIX	23
5.2.1 <i>Chantier n°2 : Le rayonnement du territoire.....</i>	23
Fiche-action n°9 : Stratégie de marketing territorial et marque de territoire	23
Fiche-action n°10 : Stratégie touristique	24
Fiche-action n°11 : Stratégie de valorisation du Canal de l'Aisne à la Marne	25

Fiche-action n°12 : Rénovation et reconstruction du musée des Beaux-Arts	26
Fiche-action n°13 : Réhabilitation de l'hôtel de Ville de Reims	27
5.2.2 Chantier n°3 : L'attractivité résidentielle	28
Fiche-action n°14 : Stratégie Smart Territory	28
Fiche-action n°15 : Requalification du Port Colbert	29
Fiche-action n°16 : Création de tiers-lieux de coworking et corpoworking et de l'innovation numérique	30
Fiche-action n°17 : Accompagnement à la rénovation énergétique des logements	31
Fiche-action n°18 : Nouveau programme national de renouvellement urbain	33
5.3 AMBITION N°3 : UNE MOBILISATION TERRITORIALE : SE RASSEMBLER POUR AFFIRMER ET FAIRE GRANDIR CE QUI NOUS LIE	34
 5.3.1 Chantier n°4 : La mobilité	34
Fiche-action n°19 : Plan de mobilité	34
Fiche-action n°20 : Création de bus à haut niveau de service	35
Fiche-action n°21 : Transition énergétique des transports en commun	36
Fiche-action n°22 : Schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo	37
Fiche-action n°23 : ZFEm : Aides à la conversion	38
Fiche-action n°24 : Programme d'équipement multimodal des haltes et gares et de la gare Reims Centre	39
Fiche-action n°25 : Création de la halte ferroviaire Beine-Farman	40
Fiche-action n°26 : Bouclage du boulevard des Tondeurs	41
Fiche-action n°27 : Aménagement de l'échangeur Reims Centre sur l'A344	42
Fiche-action n°28 : Aménagement du secteur du Linguet	43
 5.3.2 Chantier n°5 : La planification	44
Fiche-action n°29 : Management de la stratégie bas carbone – PCAET	44
Fiche-action n°30 : Révision du Schéma de cohérence territoriale et élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal	45
Fiche-action n°31 : Stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole	46
Fiche-action n°32 : Plan de soutien aux forêts du territoire	47
Fiche-action n°33 : Projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims	48
Fiche-action n°34 : Sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement	49
Fiche-action n°35 : Le projet Azhurev	50
Fiche-action n°36 : La gestion des eaux pluviales	51
 5.3.3 Chantier n°6 : Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre	52
Fiche-action n°37 : Accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre	52
Fiche-action n°38 : Plan numérique des écoles	53
Fiche-action n°39 : Carte scolaire	54
Fiche-action n°40 : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	55
Fiche-action n°41 : Programme Petites villes de demain à Fismes	56
Fiche-action n°42 : Reims Capitale européenne de la culture 2028	57
Fiche-action n°43 : Bibliothèque numérique de référence	58
Fiche-action n°44 : Jeux olympiques 2024 – aménagement du stade Georges Hébert	59
SIGNATAIRES	60
ANNEXES	65
ANNEXE N°1 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	65
ANNEXE N°2 : DIAGNOSTIC ENERGIE-CLIMAT DU GRAND REIMS	79
ANNEXE N°3 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES AIDES FRANCE RELANCE VERSEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CUGR AU 1/10/2021	86
ANNEXE N°4 : CONTRAT DE DECLINAISON DU CPER GRAND EST 2021-2027	100

Préambule

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. En région Grand Est, l'initiative est portée conjointement par l'État et le Conseil régional et prend la forme d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Le contrat est conclu sur le périmètre de la Communauté urbaine du Grand Reims, qui représente un bassin de vie cohérent de 143 communes et 300 000 habitants, organisé en communauté urbaine et doté d'un projet de territoire. Outre l'État et la Région à l'initiative du dispositif, il associe le Département de la Marne et la Ville de Reims au titre de leur action respective en faveur du développement du territoire et de la transition écologique.

Le PTRTE du Grand Reims prend la forme d'un contrat métropolitain de la Communauté urbaine du Grand Reims. Il constitue le volet territorial du contrat de plan État-Région 2021-2027 dont il a vocation à décliner les orientations et les plans d'action. Il marque la reconnaissance de l'importance du Grand Reims parmi les acteurs du développement régional et sa relation privilégiée avec l'État et la Région. Le projet de contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, dans sa version soumise à la consultation du public, figure en annexe 4 du présent contrat.

L'État, la Région, le Grand Reims, la Ville de Reims et le Département de la Marne ont conclu un protocole d'engagement le 2 juillet 2021. Ils ont défini une méthode de travail partenariale afin de partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées.

Conclu pour la période 2021-2026, le contrat métropolitain/PTRTE de la Communauté urbaine du Grand Reims doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le contrat métropolitain/PTRTE, contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, reste un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, à minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre la Communauté urbaine du Grand Reims, la Région Grand Est et les services déconcentrés de l'État. Il associera le Département de la Marne et la Ville de Reims pour ce qui concerne leurs compétences respectives.

Article 1 : Des priorités partagées par les signataires

1.1 Contexte et objectifs du contrat métropolitain/PTRTE pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le contrat métropolitain/PTRTE n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

et 3 sujets transversaux :

- | | |
|---|--|
| - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE
(bilan écologique, solutions fondées sur la nature) | - le déploiement des usages du numérique |
| - COHESION territoriale et aménagement du territoire (maillage territorial et centralités, coopérations entre territoires au sein de l'EPCI, équipements, services, santé, sport, loisirs) et lutte contre l'artificialisation des sols | - les synergies inter-territoires et interrégionales |
| - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation, bioéconomie...) | - les dynamiques transfrontalières |

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : projet de territoire du Grand Reims, schéma de cohérence territoriale de la Région de Reims, stratégie bas carbone (Plan climat air énergie territorial, en cours d'adoption), plan de mobilité (en cours de révision), programme local de l'habitat...

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, le Premier ministre a annoncé le 3 septembre 2020 le lancement du plan France Relance. D'un montant exceptionnel de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, il se déploie autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Il propose des mesures concrètes et à destination de tous : particuliers, entreprises, collectivités et administrations.

Les aides versées au titre du plan France relance sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims portent sur plus de 317 opérations subventionnées, pour un montant global de près de 38 M€ (estimation au 1^{er} octobre 2021).

Le recensement des aides versées au titre du plan France relance sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims figure en annexe 3.

1.2 Contexte et objectifs du contrat métropolitain/PTRTE pour la Ville de Reims et le Grand Reims

Le Grand Reims

Le Grand Reims, deuxième agglomération de la Région Grand Est, porte le projet de territoire qui constitue le cœur du contrat métropolitain/PTRTE : celui-ci pose un diagnostic concerté, définit les priorités du territoire et leur déclinaison en plans d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs communs.

Le Grand Reims est à la croisée des enjeux qui réunissent les signataires du contrat métropolitain/PTRTE ; ses compétences en matière de développement économique, d'urbanisme, de développement durable ou encore de mobilité sont essentielles à l'atteinte des objectifs fixés par les signataires.

Pour autant, son action s'inscrit dans une logique de partenariat étroit avec les autres acteurs publics. Le contrat métropolitain/PTRTE, déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, formalise sa volonté d'être un interlocuteur privilégié de l'État, de la Région et du Département et de développer les synergies entre leurs politiques.

La Communauté urbaine est aussi et avant tout la réunion de 143 communes, urbaines et rurales, qui ont choisi de mener un projet commun. Par conséquent, le Grand Reims s'engage dans le contrat métropolitain/PTRTE à un double titre : au titre des compétences qu'il exerce, et en tant que représentant de chacune de ses communes membres.

La Ville de Reims

La Ville de Reims est à la fois le principal moteur de développement de son agglomération et un relais majeur de développement régional. Elle représente 60 % de la population de la Communauté urbaine et 84 % des emplois, et concentre l'essentiel des fonctions de centralité auxquelles accèdent les habitants du Grand Reims.

Elle est signataire du contrat métropolitain/PTRTE en raison de l'importance des projets qu'elle porte, qui contribuent à l'effort collectif en faveur du développement du territoire et sont à ce titre reconnus parmi les priorités du Grand Reims.

La Ville est à l'initiative des grands projets qui marquent le renouvellement du territoire autour de la construction de nouveaux quartiers sur d'anciennes friches, avec l'aménagement de Reims Grand Centre, la reconversion du Port Colbert et l'aménagement des Berges du canal, en partenariat avec le Grand Reims.

La Ville est un acteur majeur de la transition écologique par son action résolue en faveur de la nature en ville, de la pacification de l'espace public, ou encore à travers des actions telles que la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal.

Elle conduit aussi une politique ambitieuse de rayonnement qui s'appuie sur son patrimoine historique et culturel et sur le dynamisme de sa vie culturelle. Ce positionnement stratégique se traduit par des investissements tels que la reconstruction du Musée des Beaux-Arts, mais aussi par un projet structurant pour la décennie à venir : faire de Reims la Capitale européenne de la culture 2028.

Article 2 : Fonctionnement du Contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims

2.1 Périmètre de contractualisation

Le contrat métropolitain/PTRTE couvre le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, qui regroupe 143 communes pour 300 000 habitants. Il est conclu pour la période 2021-2026.

Il ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le contrat métropolitain/PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Il n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

2.2 Processus de choix et de financement des projets

Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son contrat métropolitain/PTRTE.

Les parties prenantes définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).

Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le contrat métropolitain/PTRTE est bien évolutif.

2.3 Engagements des partenaires

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026 :

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le contrat métropolitain/PTRTE et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du Grand Reims et de la Ville de Reims :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements de la Région Grand Est :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des contrats métropolitains/PTRTE, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des contrats métropolitains/PTRTE.

- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les contrats métropolitains/PTRTE.

Les engagements du Département de la Marne :

- Participer à la démarche de contrat métropolitain/PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
- Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ... en mobilisant les services concernés,
- Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au contrat métropolitain/PTRTE,
- Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

2.4 Gouvernance du contrat

Le comité de pacte est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte :

- Etat : M. le Préfet de la Marne ou son représentant ;
- Région : M. le Président ou son représentant ;
- Département de la Marne : M. le Président du Département ou son représentant ;
- Grand Reims : Mme la Présidente du Grand Reims ou son représentant ;
- Ville de Reims : M. le Maire de Reims ou son représentant.

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite la contribution des acteurs du territoire. Les partenaires du contrat métropolitain/PTRTE s'accordent sur la mobilisation de ces acteurs que la Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims pourront solliciter dans les phases d'élaboration des fiches action au regard de compétences spécifiques.

Il s'agira notamment, sans exclusivité, des communes membres de la Communauté urbaine, des organismes consulaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des bailleurs sociaux, du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, de la SNCF, etc. Les agences et services de l'État seront également mobilisés, dont l'ANAH, l'ANRU, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Ademe.

La mobilisation de ces acteurs contribuera à la réussite du contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims.

Article 3 : Le diagnostic territorial du Grand Reims

Le projet de territoire du Grand Reims comporte un diagnostic détaillé des forces et des faiblesses du territoire, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, les habitants et les forces vives.

Il en ressort les points suivants :

3.1 Une identité à affirmer

- Le Grand Reims est caractérisé par un potentiel d'attractivité. Bien que la population du Grand Reims progresse chaque année d'environ 500 habitants et que la dynamique soit meilleure que certaines agglomérations de la région Grand Est, une partie des habitants quitte le territoire au bénéfice de ses voisins.
- Son image et son positionnement sont tournés vers le patrimoine et une qualité de vie reconnue. Valoriser l'image du territoire et créer une identité en s'appuyant sur les valeurs du Grand Reims et sur les richesses du territoire rural est une priorité du projet de territoire.

3.2 Un système économique efficient et différenciant

- Le tissu économique du Grand Reims est spécifique, dépendant de l'économie présentielle, et donc peu enclin à une forte croissance.
- Sept domaines clés sont identifiés pour l'économie du Grand Reims :
 - Le secteur agricole local hyperspécialisé ;
 - La viticulture ;
 - La bioéconomie ;
 - La filière touristique ;
 - L'industrie pharmaceutique ;
 - Le pôle santé ;
 - L'économie numérique et la R&D.

3.3 Territoire et proximités, un modèle équilibré, solidaire et durable

- Le niveau d'équipements est globalement élevé et le maillage de proximité satisfaisant, ce qui peut s'expliquer par la spécificité du territoire qui se caractérise par une ville centre très dense entourée de communes rurales dont près de 80 % comptent moins de 1 000 habitants.
- Le Grand Reims est caractérisé par une forte polarisation vers le cœur de la Communauté urbaine et une grande place occupée par l'automobile.
- Plusieurs leviers sont identifiés dans la trajectoire vers un territoire durable :
 - Apporter une réponse au développement des îlots de chaleur en développement des espaces verts et d'eau en milieu urbanisé ;
 - Intégrer les problématiques d'acceptabilité de certaines énergies renouvelables (ENR) et leur compatibilité avec les autres filières du Grand Reims ;
 - Répondre à une attente forte pour le développement d'une agriculture durable et de proximité (maraîchage, circuits courts...) ;
 - Accompagner les mutations de la filière agricole, en particulier celles de la betterave et de la vigne ;
 - Favoriser la sobriété foncière, limiter l'artificialisation et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature.

3.4 Un cadre de vie et un environnement favorables au vivre ensemble

- Le Grand Reims bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable et un accès à la nature en proximité de la ville : il profite d'un riche patrimoine paysager, alternance de paysages ouverts et d'espaces fermés allié à une forte identité viticole. Ces spécificités en font un territoire socle à fortes valeurs patrimoniales et paysagères.
- Le territoire présente des déséquilibres sociaux et générationnels mais aussi des vecteurs essentiels du « vivre ensemble », notamment à travers la qualité et la diversité des équipements et des évènements, afin que chaque habitant puisse avoir accès aux supports essentiels qui participent au rayonnement du territoire.

3.5 Le diagnostic écologique du territoire

- Le diagnostic écologique du territoire prévu par la circulaire sur les CRTE du 20 novembre 2020 figure en annexe et approfondit l'état des lieux sur les thématiques suivantes :
 - Mobilités et qualité de l'air ;
 - Pollutions et nuisances olfactives ;
 - Energie et climat ;
 - Traitement des déchets / Economie circulaire ;
 - Agriculture et alimentation locale ;
 - Bioéconomie ;
 - Actions en matière de biodiversité ;
 - Lutte contre l'artificialisation des sols ;
 - Eau et assainissement ;
 - Rénovation énergétique.

Article 4 : La stratégie de développement du territoire : des orientations partagées autour du projet de territoire du Grand Reims

4.1 Le projet de territoire et sa méthode d'élaboration

Le projet de territoire est la pierre angulaire de la stratégie de développement du Grand Reims et le fil conducteur de son action pour les 10 à 15 prochaines années. Il vise à faire du Grand Reims un territoire d'audace, d'innovations et de référence dans un contexte de transitions écologiques, économiques et sociétales.

Il se traduit par la mise en œuvre de plans d'action concrets, pragmatiques et volontaires qui constituent la base du contrat métropolitain/PTRTE proposé aux signataires.

Il est organisé autour des trois enjeux qui correspondent aux ambitions du Grand Reims, dont le caractère transversal montre la nécessité de coopération avec les autres partenaires publics.

Le projet de territoire a été élaboré en plusieurs étapes :

- Une première phase de diagnostic a été réalisée entre octobre 2020 et mars 2021, avec le concours de l'Agence d'urbanisme, d'un groupe de travail constitué de dix élus issus des différents pôles territoriaux, et d'acteurs économiques.
- Une grande consultation a ensuite été déployée pour explorer le champ des possibles. D'une part, une douzaine de tables rondes thématiques ont associé 80 intervenants experts, acteurs locaux, professionnels et élus. D'autre part, les habitants ont été invités à s'exprimer sur leurs attentes via une enquête en ligne qui a recueilli près de 3600 réponses.
- Les élus du Grand Reims ont pu s'appuyer sur cette consultation pour déterminer les orientations du projet de territoire et établir la feuille de route et les plans d'actions.
- Le projet de territoire a été adopté par le conseil communautaire du 24 juin 2021. Le travail se poursuit par une phase de déclinaison de cette feuille de route.

Les partenaires du contrat métropolitain/PTRTE ont été associés à l'élaboration du projet de territoire à travers notamment leur contribution lors d'une table ronde institutionnelle.

4.2 Les priorités du projet de territoire

4.2.1 1 cap, 3 ambitions, 6 chantiers principaux

1 CAP **TERRITOIRE RÉFÉRENT EN
MATIÈRE DE NEUTRALITÉ
CARBONE & TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUES**

3 AMBITIONS

**SE RÉINVENTER
SE RESITUER
SE RASSEMBLER**

6 CHANTIERS PRINCIPAUX



Les priorités du projet de territoire du Grand Reims s'articulent autour d'un cap : faire du Grand Reims un territoire référent en matière de neutralité carbone et de transitions écologiques. Il s'agit de devenir un territoire exemplaire, sobre, positif en énergie, disposant d'un air sain, préservé et résilient.

Ce cap est le fil conducteur de toutes les orientations et de toutes les actions du projet de territoire. Il constitue ainsi la motivation sous-jacente des trois ambitions du projet de territoire, qui sont elles-mêmes déclinées en six chantiers :

Se réinventer : Passer de la rente des positions acquises à l'audace des positions à conquérir

Reims bénéficie d'une position acquise en tant que capitale mondiale du champagne depuis plus de quatre siècles. Pour autant, des domaines technologiques et productifs nouveaux sont appelés à devenir les moteurs de son développement.

Le principal moteur économique est celui de la bioéconomie, où le Grand Reims a des atouts reconnus, mais d'autres sont également à investir en parallèle : robotique, numérique et systèmes automatisés ; pharmacie et industries de la santé ; industries culturelles, en lien avec le tourisme vert et de proximité.

L'ambition économique du projet du territoire est donc de réaffirmer le Grand Reims comme territoire productif et exportateur de richesses, positionné sur les filières d'avenir de la transition écologique.

Cette ambition se traduit dans le chantier n°1 du développement économique.

Se résituer : Passer du rôle de « ville à 1 heure de Paris » au rôle d'attracteur interrégional

Reims est une ville attractive, notamment pour les étudiants, et a une image de ville de gastronomie et de patrimoine chargée d'histoire et de savoir vivre. Le Grand Reims est vu comme un territoire de confins entre le bassin parisien et le Grand Est.

Le Grand Reims souhaite faire évoluer cette représentation afin de prendre place dans la géographie métropolitaine de demain, qui ouvre l'horizon vers Lille, Strasbourg, la France entière et l'Europe, dont le Grand Est est l'interface privilégiée.

La stratégie d'attractivité du projet de territoire est donc de résituer le Grand Reims comme territoire attractif, dans tous les domaines (études supérieures et recherche, tourisme, culture, mobilité résidentielle), pour devenir un « territoire de choix ».

Cette ambition se traduit dans le chantier n°2 du rayonnement du territoire, dont la mesure emblématique est la définition d'une identité de marque, et le chantier n°3 de l'attractivité résidentielle, qui inclut les enjeux de qualité des logements et de performance énergétique.

Se rassembler : Passer de l'aplanissement des grands écarts à la fierté d'appartenance

Le Grand Reims est le rassemblement de 143 communes et animé par un effort de convergence et une attention au respect mutuel. Le projet de territoire est aussi le projet de chacun des territoires qui le composent de contribuer à une œuvre commune.

La proposition de mobilisation territoriale du projet de territoire est de se rassembler autour de nouveaux sujets communs, dont l'impulsion vient des campagnes, en contrepartie de l'impulsion rémoise de l'intégration de services. Cette impulsion donnera au Grand Reims sa capacité à agir en faveur de la préservation des milieux « écosystémiques ».

Cette ambition se traduit dans le chantier n°4 de la mobilité décarbonée, qui se traduira par l'adoption du Plan de mobilité, le chantier n°5 de l'aménagement durable du territoire, qui donnera lieu à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et le chantier n°6 des bourgs-centre, centres-bourgs et de la ville centre.

4.2.2 Déclinaison par politiques publiques

Ambition	Chantier	Politiques publiques
Ambition n°1 : Une nouvelle ambition économique : se réinventer pour devenir un grand territoire de référence avec pour fer de lance la bioéconomie	Chantier n°1 : Le développement économique	L'aménagement économique L'enseignement supérieur Le soutien aux entreprises
Ambition n°2 : Une nouvelle stratégie d'attractivité : se ressusciter pour redevenir un territoire de choix	Chantier n°2 : Le rayonnement du territoire	Le marketing territorial La valorisation du patrimoine
	Chantier n°3 : L'attractivité résidentielle	La ville durable et attractive Le logement
Ambition n°3 : Une mobilisation territoriale : se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie	Chantier n°4 La mobilité	Les services de mobilité Les infrastructures
	Chantier n°5 : L'aménagement du territoire	La planification Le développement rural, l'eau et l'assainissement
	Chantier n°6 : Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre	Les politiques de proximité Le rayonnement culturel et sportif

Article 5 : Les projets et les fiches-actions

5.1 Ambition n°1 : Une nouvelle ambition économique : se réinventer pour devenir un grand territoire de référence avec pour fer de lance la bioéconomie

5.1.1 Chantier n°1 : Le développement économique

L'aménagement économique

Fiche-action n°1 : Crédation d'un nouvel outil d'aménagement économique

Objectifs :

- Doter la Communauté urbaine d'un outil opérationnel pour la conduite de sa stratégie d'aménagement économique et la réponse aux besoins immobiliers des entreprises ;
- Créer des zones d'attractivité économiques mixtes, qui associent des entreprises de différents secteurs (agricole, tertiaire, ingénierie) et des universités (ESAD, NEOMA), tout cela étant desservi par les transports en commun ;
- Créer une structure de type foncière destinée à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production immobilière de locaux commerciaux ;
- Permettre un usage sobre de la ressource foncière en préservant la biodiversité.

Description du projet :

La Communauté urbaine souhaite se doter d'un outil d'aménagement économique, complémentaire aux outils existants sur le territoire, qui doit lui permettre d'asseoir son autonomie dans le soutien aux filières nouvelles et l'accompagnement individualisé des investisseurs.

Cet outil aura quatre axes d'intervention :

- Favoriser le développement économique en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Contribuer à l'aménagement des grands projets urbains et à la transformation de friches ;
- Apporter une ingénierie territoriale au service des communes du Grand Reims ;
- Participer aux actions de redynamisation de centres villes et de bourgs centre.

Ces axes stratégiques se traduisent par la création d'une « grappe d'outils » :

- Une SPL, opérateur *in house* sur les champs d'intervention des collectivités actionnaires développement économique, aménagement, équipements publics ;
- Une foncière, société qui investit dans des projets immobiliers d'activité économique : locaux d'activité et commerces,
- La constitution d'un GIE pour mutualiser les moyens.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Étude de la nouvelle organisation en 2021
- Délibération du conseil communautaire
- Lancement de la nouvelle organisation en 2022

Sur la durée restante du contrat :

- Action achevée

Engagements des partenaires :

- L'aboutissement du projet est conditionné à la recapitalisation de la SEM Agencia et à la capitalisation de la SPL.

Fiche-action n°2 : Développement du territoire d'industrie de Bazancourt-Pomacle

Objectifs

- Opération d'aménagement et déploiement d'utilités permettant l'accueil de nouveaux projets créateurs de valeur pour favoriser une croissance harmonieuse et équilibrée de la plateforme
- Développer l'accessibilité du site et les mobilités douces

Description du projet :

Le site industriel de Bazancourt-Pomacle est un pôle majeur de la bioéconomie dans le Grand Est. Il s'étend sur 260 hectares et représente 1 200 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects, ainsi que 200 chercheurs. Plus de 4 mégatonnes de biomasse y sont transformées chaque année dans le cadre d'un écosystème fédéré. Le site accueille également le centre de recherche pluridisciplinaire du Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie (CEBB) qui contribue à la recherche et l'innovation dans ces domaines. La plateforme agroindustrielle est labellisée Territoire d'Industrie, et fait l'objet d'un contrat partenarial signé par l'État, les collectivités, les industriels et les partenaires privés afin de soutenir son développement, qui se traduit par la mise en œuvre de 16 fiches-action.

La démarche de Territoires d'Industrie a mis en évidence la nécessité d'organiser la structuration de la plateforme afin de favoriser une croissance harmonieuse et équilibrée. L'action n°2 du contrat partenarial prévoit la réalisation d'un programme d'aménagement construit autour d'une vision de développement partagée et d'une stratégie foncière. Le projet se traduira par la mise en œuvre d'une opération d'aménagement ainsi que par le déploiement d'utilités (cogénération, gestion des effluents etc.) permettant l'accueil de nouveaux projets créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. Sa réalisation est engagée en 2022 avec les premières acquisitions foncières. Le projet prend en compte la transition écologique par son inscription dans une stratégie de lutte contre la consommation foncière.

Par ailleurs, la création de la liaison routière RD966-RD74 afin de réaliser le contournement de Bourgogne-Fresne (action n°3) est indispensable au développement de la plateforme car elle conditionne son acceptabilité sociale pour les habitants. De même, la circulation à l'intérieur du site et son accessibilité en modes doux (action n°5) est un enjeu important tant d'un point de vue sécuritaire qu'environnemental.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Département de la Marne

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2021 : Étude sur la gouvernance et la structuration du site, convention avec la Safer
- 2022 : Premières acquisitions foncières (montant prévisionnel environ 2 M€)
- Études pour le contournement routier de Bourgogne-Fresne (partenariat CUGR et Département)

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des acquisitions foncières : 70 ha potentiels à terme
- Investissements pour l'équipement du site : acheminement d'eau, assainissement, méthanisation, électricité, vapeur
- Contournement routier de Bourgogne-Fresne

Engagements des partenaires :

- Le soutien des partenaires est indispensable à la réalisation de ce projet prioritaire pour le Grand Reims. Les besoins financiers représentent un coût de l'ordre de 100 M€ à l'horizon 2030, afin de procéder aux acquisitions foncières et de réaliser les investissements nécessaires à l'équipement de la zone.
- La réalisation du contournement de Bourgogne-Fresne sera étudiée dans le cadre d'un plan de financement partenarial à établir.

L'enseignement supérieur**Fiche-action n°3 : Relocalisation de l'ESAD****Objectifs :**

- Assurer le développement de l'école dont les locaux actuels (sur deux sites) sont inadaptés
- Mettre en avant un enseignement attractif et spécialisé au service du territoire et des générations futures
- Renforcer et développer un enseignement supérieur de qualité qui vise à accentuer la prise en compte du développement durable dans les processus de création
- Contribuer à la trajectoire de transition énergétique en réduisant la facture territoriale et en cherchant à diversifier le mix énergétique

Description du projet :

La relocalisation de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) dans un nouveau bâtiment est nécessaire afin d'assurer le développement de l'école.

L'opération permettra à l'école de renforcer et développer un enseignement de qualité, au service d'un projet pédagogique innovant, qui vise à accentuer la prise en compte du développement durable dans le processus de création, et intégrer les questions d'innovation sociale et d'accessibilité. La vocation de l'école trouvera sa traduction dans la construction d'un bâtiment capable de répondre aux problématiques environnementales de son temps et d'anticiper celles à venir.

Le nouvel équipement sera intégré dans le nouveau quartier Port Colbert et contribuera ainsi à son attractivité et son identité. Le site affecté à la construction de l'ESAD est localisé à proximité immédiate des Magasins Généraux, sur un terrain d'assiette d'une superficie de 3550 m². De par sa localisation le long de l'avenue Brabant, l'ESAD sera un élément architectural particulièrement visible depuis les bords du canal, notamment depuis l'actuel chemin de halage.

La nouvelle école déroulera une surface utile de 6768 m² pour une surface plancher estimée à 8773 m². Le projet participe à la transition écologique car il s'inscrit dans le respect d'objectifs ambitieux thermiques et environnementaux et dans une démarche environnementale de type QEB avec 5 cibles très performantes. Des exigences de durabilité sont fixées pour la structure primaire, les matériaux de couverture et façade, les menuiseries, les matériaux de second œuvre et l'approvisionnement en énergie.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Septembre 2020 – décembre 2021 : Concours de maîtrise d'œuvre
- Janvier 2022 – septembre 2023 : Études de maîtrise d'œuvre

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des études de maîtrise d'œuvre
- Octobre 2023 – juin 2025 : Phase travaux
- Septembre 2025 : Livraison de l'équipement

Coût de l'opération : 35 M€ TTC, dont coût des travaux 26 M€ TTC

2019-2021	2022	2023	2024	2025	Total
1	1,5	1	15	16,5	35

Engagements des partenaires :

- Le projet est inscrit au CPER 2021-2027.
- État : subvention de l'Etat via le plan France Relance - fonds friches à hauteur de 870 000 € en 2022

Fiche-action n°4 : Relocalisation de NEOMA Business School

Objectifs :

- Réunir en un seul campus les 4 200 étudiants et développer son offre de formation
- Renforcer l'attractivité de l'école et faciliter son fonctionnement
- Développer les chaires de recherche en lien avec les spécificités du territoire, comme la chaire de bioéconomie industrielle
- Contribuer à la trajectoire de transition énergétique en réduisant la facture territoriale et en cherchant à diversifier le mix énergétique

Description du projet :

La Chambre de commerce et d'industrie de la Marne a engagé la relocalisation de NEOMA Business School dans un nouveau bâtiment, qui est nécessaire pour renforcer l'attractivité de l'école et améliorer son fonctionnement.

Cette opération permettra de réunir sur un seul campus ses 4 200 étudiants, qui représentent 1 étudiant sur 7 du Grand Reims, et de développer son offre de formation pensée dans une logique internationale. L'école pourra s'appuyer sur les atouts de son écosystème local pour développer ses chaires de recherche en lien avec les spécificités du territoire, comme la chaire de bioéconomie industrielle.

L'emplacement privilégié pour l'opération est situé au sein du Port Colbert, à proximité de l'École supérieure d'art et de design, et au sein d'un quartier attractif et caractérisé par une haute performance environnementale. Le futur bâtiment répondra également à des objectifs de contribution à la transition écologique, en favorisant notamment le mix énergétique et la nature en ville.

Maîtrise d'ouvrage : NEOMA Business School

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser suivant les études en cours

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser suivant les études en cours

Engagements des partenaires :

- Le projet est inscrit au CPER 2021-2027. L'État et la Région sont sollicités pour son financement.
- Cofinancement Grand Reims : 10 M€
- Cofinancement Région Grand Est : 10 M€

Fiche-action n°5 : Campus 3.0 URCA

Objectifs :

- Campus Moulin de la Housse : conforté comme pôle des « Sciences, Technologies et numérique », sa proximité avec le Centre Européen de Bioraffinerie et de Bioéconomie de Bazancourt-Pomacle, facilitera les coopérations en matière de recherche en agro-ressources.
- Un pôle Santé renforcé conforté : situé en proximité du campus Croix-Rouge, sur le parcours tramway, ce site accueillera, en plus des UFR de Médecine et de Pharmacie, l'UFR d'Odontologie.
- Contribuer à la trajectoire de transition écologique en réduisant la facture énergétique territoriale, la consommation du foncier et en cherchant à diversifier le mix énergétique, permettre aux entreprises de monter en compétence sur le BIM et sur la rénovation.

Description du projet :

Plusieurs réalisations immobilières dans le cadre du projet de Campus 3.0 sont ciblées :

Déjà contractualisé dans le CPER 2015-2020, le Pôle AEBB-SNI est stratégique pour l'Université et pour l'attractivité du territoire. Il doit permettre de créer un outil scientifique cohérent, autour de la bioéconomie et du numérique. Il s'agit de construire une extension d'environ 3 800 m² et de restructurer le bâtiment 18 existant.

Proposé par l'URCA dans le cadre du CPER 2021-2027, le Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle – Hébergement du méso centre ROMEO a pour objectif de développer autour de ROMEO le pôle d'innovation du Grand Est (ouvert vers les entreprises, la santé et la pédagogie), dédié à l'Intelligence Artificielle, au calcul et à la simulation numérique et déployer un écosystème facilitant le transfert de compétences, de technologies et l'accompagnement des entreprises notamment régionales (programme SIMSEO).

Déjà contractualisé dans le CPER 2015-2020, le Pôle Santé doit permettre le regroupement des trois spécialités (Médecine-Pharmacie-Odontologie) grâce à la restructuration des bâtiments existants, à la construction d'une extension et la construction d'un bâtiment dédié à l'anatomie. Proposé par l'URCA dans le cadre du CPER 2021-2027, la construction d'un centre de la simulation pour la santé (Campus Santé) reposant sur l'innovation pédagogique et favorisant le travail transdisciplinaire et en interprofessionnalité (en lien avec le CHU et son Institut Régional de Formation).

Ces projets contribuent à la transition écologique du parc immobilier universitaire en favorisant la construction ou la rénovation de bâtiments plus performants en matière énergétique.

Maîtrise d'ouvrage : Région Grand Est

Calendrier de réalisation :

Pôle AEBB-SNI : Etudes de maîtrise d'œuvre en 2021, travaux de l'extension de 2022 à 2024, restructuration du bâtiment 18 de fin 2023 à 2025.

Pôle Santé : Travaux mars 2021, livraison prévisionnelle au printemps 2023.

Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle : études de faisabilité, programmation et définition du montage en 2021, consultation et études de maîtrise d'œuvre en 2022, travaux en 2023 pour une mise en service en 2024

Centre de la simulation pour la santé : études de faisabilité, programmation et définition du montage et du portage en 2021, consultation de maîtrise d'œuvre en 2022, début des travaux en 2023.

Engagements des partenaires :

- Pôle AEBB-SNI – Financement par le FEDER, la Région Grand Est et le Grand Reims ;
- Pôle Santé - Financement par l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Marne et le Grand Reims
- Plan France Relance : rénovation énergétique et mise en sécurité du bâtiment 7 de l'université soutenue à hauteur de 6 851 500 €
- Inscription des opérations nouvelles au CPER 2021-2027

Fiche-action n°6 : Campus Institut catholique de Paris

Objectifs :

- Accueil après des travaux de rénovation de la maison diocésaine Saint Sixte de l'ICP pour la formation de licence d'État en sciences sociales, en sciences de l'éducation et en sciences de l'information et de la communication : une offre complémentaire à l'offre de formation existante sur le territoire et qui accueillera à terme près de 1 000 étudiants.

Description du projet :

L'Institut Catholique de Paris (ICP) est l'un des cinq établissements qualifiés « d'universités catholiques » de France. Il est composé de six facultés, six instituts, une unité de recherche « Religion, culture et société », ainsi que dix écoles supérieures associées. Il accueille à ce jour sur son campus parisien 10 000 étudiants de tous âges et emploie 905 personnels enseignants et 219 personnels administratifs et techniques. Conformément à ses statuts d'EESPIG et à sa stratégie Universitas 2025, l'ICP a souhaité favoriser l'accessibilité aux savoirs sur le Grand Est en proposant une offre de formation répondant à une forte demande locale et complémentaire à celles des établissements d'enseignement supérieur déjà présents sur le territoire.

Pour cela, l'ICP a créé, grâce au soutien de la Communauté urbaine du Grand Reims, du Département de la Marne et de la Région Grand Est un nouveau campus à Reims, en louant et rénovant (adaptation des espaces à une activité d'enseignement) une partie des bâtiments de la Maison Diocésaine Saint-Sixte : transformation-rénovation des ailes A et E prévue sur la 1^{ère} phase du projet (2 400 m²), de l'aile C sur la seconde (+ 2 000 m², soit 4 200 m² au total).

Ce projet répond non seulement à une demande locale mais participe plus globalement au développement de l'attractivité du territoire en renforçant l'offre de formations relevant de l'enseignement supérieur avec dès la rentrée 2021 / 2022 les licences suivantes :

- Licence « Information-communication, parcours Humanités et diversité des langages »
- Licence « Sciences de l'éducation, parcours Éducation et intervention sociale »
- Licence « Sciences sociales, sciences économiques et politiques » avec 3 parcours « Science politique, Relations internationales et enjeux sociétaux », « Economie, Gestion et Ethique des affaires », ou « Economie Sociale et Solidaire et Développement Durable ».

Maîtrise d'ouvrage : Institut catholique de Paris

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Première phase : travaux en 2021

Sur la durée restante du contrat :

- Deuxième phase : travaux en 2024-2025

Engagements des partenaires :

- Cofinancements 1^{ère} phase (2021-2025) : Grand Reims, Département de la Marne, Région Grand Est.

Le soutien aux entreprises

Fiche-action n°7 : Accompagnement des entreprises

Objectifs :

- Mettre en place deux nouveaux dispositifs d'aide à l'investissement privé : garantie d'emprunt et aide à l'immobilier d'entreprise
- Flécher prioritairement ces aides sur les filières robotiques, e-santé, bioéconomie, de l'économie sociale et solidaire et du numérique

Description du projet :

Le Grand Reims, par convention avec la Région Grand Est, a mis en place deux dispositifs d'aide aux entreprises : l'aide à l'investissement productif et l'aide au développement des services à la population. Après un an d'expérience, il apparaît aujourd'hui utile de recentrer les dispositifs sur les très petites entreprises du territoire afin d'affirmer pleinement l'effet incitatif des aides.

Par ailleurs, le Grand Reims met en place ses propres dispositifs dans son champ de compétences. La bioéconomie, la robotique industrielle, la santé, le numérique, le tourisme ou encore l'artisanat d'art en sont l'expression de filières qui s'intègrent dans des écosystèmes propres au territoire, et porteuses de forte valeur-ajoutée. Apporter des dispositifs spécifiques, pour le Grand Reims, permet de renforcer ces écosystèmes. Deux dispositifs peuvent traduire cette volonté :

- La garantie d'emprunt, qui relève de la faculté d'intervention complémentaire du bloc communal, permettrait au Grand Reims de soutenir les investissements des entreprises sur notre territoire dans des secteurs économiques choisis.
- La mise en place d'un dispositif dédié à l'immobilier d'entreprises, qui relève de la compétence de l'EPCI, aura pour objet de soutenir les entreprises sur le territoire du Grand Reims dans leur développement ou leur intégration. Il permettra aussi à la Région de pouvoir conventionner avec le Grand Reims dans le soutien au développement des entreprises sur le plan immobilier.

Sur le volet du développement économique, la volonté du Grand Reims est également de disposer désormais d'une capacité d'action rassemblée et intégrée sur la totalité de la chaîne des réponses attendues par les investisseurs. Le Grand Reims souhaite de plus engager avec la Région une réflexion sur la gouvernance et la coordination du soutien à la création d'entreprise, en lien avec l'Agence de développement économique de la Marne et les structures d'accompagnement.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Conception et adoption des dispositifs de garantie d'emprunt et d'aide à l'immobilier d'entreprise en 2021
- 2022 : Mise en œuvre des dispositifs

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats en 2023

Engagements des partenaires :

- Engagement du Grand Reims et de la Région Grand Est à coordonner leurs actions au service du soutien aux entreprises, dans leurs domaines de compétence respectifs et en lien avec les acteurs concernés.
- Soutien à l'investissement industriel dans les territoires par le plan France relance : entreprises Charonneaux Brabant (500 k€), Sphere Papier Reims (625 k€), Delpharm (800 k€), Carbody (800 k€), Westlake Compounds France (1,154 M€) et SAS Agromi (165 k€ via le Business Act Région Grand Est)

Fiche-action n°8 : Challenge innovations

Objectifs :

- Favoriser l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les secteurs et filières prioritaires pour le territoire notamment en matière de construction durable, d'optimisation énergétique ou de développement d'éco-industries.
- Lancer des AMI afin d'identifier, attirer et accompagner des entreprises porteuses d'initiatives pertinentes qui seront expérimentées sur le territoire.
- Faciliter les échanges et partenariats entreprises/universités/écoles.

Description du projet :

Plusieurs projets peuvent contribuer à relever le « challenge de l'innovation » sur le territoire du Grand Reims :

- En développant les activités de transfert de technologies et de connaissances des établissements d'ESR vers les entreprises, en lien avec les filières économiques stratégiques du territoire :
 - Bioéconomie : chaires MALDIVE et MAGICS, AFERE / SFR Condorcet, projet PHEBUS, Institut de la Vigne et du Vin Georges Chappaz (moins de CSTI, de plus transfert en lien avec SGV / Comité Champagne, intégration des entreprises connexes, thématiques d'actualité : viticulture durable, œnotourisme, équilibre entre les acteurs de la filière, transmission, mise en valeur de l'AOC...)
 - Industrie du futur : plateformes technologiques : UIMM, plateforme URCA Cellflex 4.0, halle technologique ESIRéims et IUT Reims Châlons Charleville
 - Art et Design : création d'un « ESAD LAB » : Compétences et moyens techniques à identifier en lien avec besoins des entreprises, lieu dédié dans l'école relocalisée au Port Colbert
 - Santé : Maison de la simulation en santé
 - En transversal numérique : SIMSEO, chaire C2I2, développement Ecole d'ingénieur CESI, projet de NEOMA – Grand Reims AI & Business Lab
- En valorisant au niveau national et en développant l'écosystème dédié à la création et à l'accueil de start-up : Plateforme internet de marketing territorial « Grand Reims Start-up » (mise en œuvre du plan d'action du projet Interreg Speed-Up)
- En renforçant l'écosystème des incubateurs et les actions communes dédiées aux start-ups, comme par exemple « Start & Up », organisations d'hackathons en lien avec les filières stratégiques du territoire, afterwork innovation...

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Étude, lancement de l'organisation et portail numérique

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats

Engagements des partenaires :

- A déterminer

5.2 Ambition n°2 : Une nouvelle stratégie d'attractivité : se resituer pour redevenir un territoire de choix

5.2.1 Chantier n°2 : Le rayonnement du territoire

Le marketing territorial

Fiche-action n°9 : Stratégie de marketing territorial et marque de territoire

Objectifs :

- Construire la nouvelle stratégie de marketing territorial, appuyée par la création et le déploiement d'une marque de territoire
- Mobiliser tous les acteurs politiques, touristiques, économiques, culturels, sportifs, associatifs mais aussi tous les citoyens pour porter et amplifier la portée du discours et l'ambition du territoire

Description du projet :

Pour développer son attractivité économique, touristique, résidentielle et estudiantine, le Grand Reims souhaite construire sa nouvelle stratégie de marketing territorial, appuyée par la création et le déploiement d'une marque de territoire qui favorisera son rayonnement et réaffirmera son identité, son positionnement et des valeurs d'excellence.

Cette nouvelle approche marketing devra bénéficier au développement des entreprises, à la culture, à l'enseignement, au sport... Elle favoriserait ainsi la venue de talents, de touristes, d'étudiants, d'investisseurs et de toutes les personnes qui seront séduites par les valeurs portées par le territoire et fort de son positionnement de territoire d'excellence, de territoire de choix.

Cette stratégie doit s'adresser à toutes les cibles et clientèles sur au moins 5 aspects : « visiter » (pour le tourisme), « vivre » ou « s'installer » (pour l'économie résidentielle et la recherche de talents), « étudier » (pour l'université et les grandes écoles), « rechercher et innover » pour les chercheurs et les créateurs d'activité, « s'implanter » ou « investir » (pour la création d'entreprises).

La création d'une marque partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels et les forces vives du territoire traduirait la vision, le positionnement, l'ambition, les valeurs, la personnalité, les attributs et compétences dont souhaite se doter le Grand Reims au travers du projet de territoire avec le souci également d'affirmation d'une promesse client.

Cette marque porte drapeau permettrait de porter un discours et un message uniifié et d'affirmer l'unité et le rassemblement autour du projet. Elle pourrait être utilisée par tous les acteurs privés et publics qui souhaitent se référer au territoire pour promouvoir leurs activités sur la scène nationale ou internationale.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Lancement du 1^{er} évènement fondateur : les assises de l'Attractivité
- Étude pour l'élaboration de la stratégie d'attractivité et la création d'un système de marque partagé

Sur la durée restante du contrat :

- A déterminer suivant les résultats de l'étude

Engagements des partenaires :

- A déterminer

Fiche-action n°10 : Stratégie touristique

Objectifs :

- Développer le secteur touristique et adopter de nouveaux modèles
- Développer la qualité des offres et des entreprises
- Faire du tourisme un facteur d'équilibre territorial, économique et social et donc d'attractivité
- Promouvoir une destination connectée et à l'écoute des évolutions, de la demande et de la concurrence
- Installer une nouvelle gouvernance fédératrice, partagée et un système d'évaluation continue
- Développer le tourisme vert sur le territoire en valorisant le patrimoine naturel du Grand Reims
- S'appuyer sur une des filières les plus importantes du territoire pour attirer de nouveaux touristes et améliorer le cadre de vie des habitants (stratégie œnotourisme)

Description du projet :

L'ambition pour le Grand Reims est de hisser le territoire dans le TOP 10 des destinations françaises à l'horizon 2025, articulé autour de quatre grandes orientations :

- Développer la qualité des offres et des entreprises, enjeu d'innovation et d'internationalisation,
- Faire du tourisme un facteur d'équilibre territorial, économique et social et donc d'attractivité, tout en étant respectueux des écosystèmes,
- Promouvoir une destination connectée et à l'écoute des évolutions, de la demande et de la concurrence,
- Installer une nouvelle gouvernance fédératrice, partagée et un système d'évaluation continue.

L'Office de tourisme veut dessiner le Grand Reims comme l'agrégation de produits et filières d'excellence selon des enjeux d'attractivité ciblés par thèmes et univers de consommation, une approche segmentée au bénéfice du territoire et des entreprises, avec une déclinaison de stratégies par thématique : Stratégie tourisme urbain, Stratégie campagne, Stratégie œnotourisme et tourisme de saveurs, Stratégie tourisme des jeunes, Stratégie de pleine nature et de l'itinérance, Stratégie événementielle, Stratégie business. Par ailleurs, l'Office de tourisme souhaite amorcer une stratégie marketing et de communication ayant pour objectif de positionner le territoire du Grand Reims comme une destination volontaire sur cet enjeu majeur d'un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Enfin, un défi majeur aujourd'hui pour le territoire est d'encourager la clientèle locale à mieux consommer l'offre de loisirs.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude sur la stratégie touristique et lancement de l'organisation

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats en 2023

Engagements des partenaires :

- A déterminer

Fiche-action n°11 : Stratégie de valorisation du Canal de l'Aisne à la Marne

Objectifs :

- En partenariat avec VNF, créer des haltes nautiques en s'appuyant sur les maisons éclusières permettant de développer à nouveau des activités commerciales et touristiques par le canal
- Initier un projet de zone verte autour du canal

Description du projet :

Le tourisme fluvial est l'art de mettre en lien les activités liées à la voie d'eau et celles de ses berges. C'est le mariage du fluvial et du terrestre au service de l'attractivité d'une destination.

Le canal de l'Aisne à la Marne se prête dans son parcours à ce type de tourisme, avec notamment trois espaces : le port de Sillery, le Port Colbert et la halte de Sept-Saulx. Différents types d'animations touristiques, d'aménagement peuvent ainsi être initiés :

- Le « tourisme vert » sur Sillery,
- Tout comme Sept-Saulx avec la création d'une étape arrêt, en lien avec les activités touristiques présentes (dont le parc de loisirs) et l'utilisation de l'espace silo,
- Ou encore un tourisme urbain sur Port Colbert, s'intégrant dans un nouvel aménagement urbain et permettant l'accès aux sites culturels rémois.

Un schéma directeur de développement touristique fluvial sera à élaborer, pour faire du canal un outil authentique, une référence pour notre territoire en matière de tourisme vert, et une artère dédiée aux loisirs et aux sports. Il devra intégrer un conventionnement avec VNF pour la gestion et outils de partage du domaine et les communes souhaitant participer au projet. Les objectifs de ce schéma comprennent :

- Une ambition « vélo » : intégrer le schéma des véloroutes, l'obtention du label « accueil vélo »,
- L'accès aux sites touristiques du Grand Reims,
- La création d'activités de loisirs et de sports (canotage, kayaks, plaisance, restauration),
- Susciter des projets d'hébergement atypiques.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, VNF

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Élaboration d'un schéma touristique fluvial ; étude des lieux, des activités et du modèle économique

Sur la durée restante du contrat :

- Lancement d'un appel à projets

Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : soutien possible pour le volet études

La valorisation du patrimoine

Fiche-action n°12 : Rénovation et reconstruction du musée des Beaux-Arts

Objectifs :

- Dotter la ville d'un équipement attractif, en doublant la surface d'exposition et en créant de nouveaux espaces
- Développer fortement la médiation numérique pour la fidélisation, la diversification et la conquête de nouveaux publics

Description du projet :

La Ville de Reims porte un projet de rénovation et de restructuration du musée des Beaux-Arts, incluant la création de réserves muséales mutualisées, situé en proximité du centre historique et en plein cœur de ville.

La restructuration du musée des Beaux-Arts permettra de doter la Ville de Reims d'un équipement attractif, à la hauteur de la qualité de ses collections, en doublant la surface d'exposition et en créant de nouveaux espaces. La muséographie sera renouvelée avec un fort développement de la médiation numérique pour la fidélisation, la diversification et la conquête de nouveaux publics.

La rénovation fera du musée des Beaux-Arts de Reims un équipement culturel de premier plan au niveau régional, et un vecteur d'attractivité touristique pour un rayonnement des collections à un niveau national et international.

Le projet contribue à la transition écologique car une attention particulière est portée à la qualité environnementale de la rénovation et à l'utilisation de matériaux biosourcés notamment pour l'isolation des volumes neufs, qui apporteront une amélioration notable de la performance énergétique du bâtiment ancien.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2021 : Études d'avant-projet détaillé
- 2022 : Consultation des entreprises et début des travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des travaux
- 2025 : Ouverture au public

Coût de l'opération : 42 M€ HT, dont 5 M€ de maîtrise d'œuvre, 2 M€ d'archéologie, 35 M€ de travaux (estimatif).

Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : Subvention du projet à hauteur de 25 % du coût total de l'opération hors archéologie soit environ 10 M€ maximum, à préciser en 2022 suivant le montant définitif des travaux.
- État : Subvention de la phase de maîtrise d'œuvre à hauteur de 1 290 000 € (290 000 € DRAC et 1 M€ FNADT) et de la phase de travaux à hauteur de 5,2 M€ (DRAC, à compléter par une participation éventuelle au titre du FNADT).

Fiche-action n°13 : Réhabilitation de l'hôtel de Ville de Reims

Objectifs :

- Mettre en valeur le patrimoine architectural du centre-ville historique

Description du projet :

La Ville de Reims conduit une importante opération de restauration de l'hôtel de Ville incluant la restauration des façades classées au titre des Monuments historiques depuis 1862. Le programme de travaux consiste en la restauration successive de chacune des façades extérieures et intérieures du bâtiment ainsi que des couvertures.

Les deux premières phases, correspondant à l'aile Sarrail et l'aile Grosse Écritoire, ont été réalisées entre 2017 et 2019. Le parvis de l'hôtel de ville, également classé, a été réaménagé en 2019.

La troisième phase du projet est en cours qui concerne les façades classées : façade principale extérieure et pavillons d'angle. Pour cette partie du bâtiment, classée au titre des monuments historiques en 1862, il a été fait appel à un architecte du patrimoine.

Deux autres phases restent à réaliser :

- L'aile Mars, qui concerne la façade extérieure et intérieure ainsi que la couverture ;
- La façade principale intérieure qui correspond au revers intérieur des parties classées.

En parallèle, des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et à la réglementation incendie sont réalisés. Enfin, des études complémentaires seront conduites sur le remplacement du système de chauffage du bâtiment, la restauration de l'orgue et des fresques de la salle des fêtes.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-2022 : Troisième phase de travaux sur la façade classée

Sur la durée restante du contrat :

- 2023-2025 : Travaux sur les façades et la couverture de l'aile Mars et la façade principale intérieure

Engagements des partenaires :

- Travaux en cours sur la façade classée : subvention DSIL France relance 2020 à hauteur de 900 000 € sur un coût d'opération de 3 M€
- DSIL pour les phases ultérieures ?

5.2.2 Chantier n°3 : L'attractivité résidentielle

La ville durable et attractive

Fiche-action n°14 : Stratégie Smart Territory

Objectifs :

- Mettre en place une « smart grid » numérique pour collecter, suivre et anticiper les données d'usage autour des ressources du territoire ;
- Proposer de nouveaux équilibres environnementaux et durables afin d'être à la hauteur des très grands défis climatiques ;
- Favoriser grâce au numérique intelligent les conditions du bien-vivre et du vivre-ensemble et aider à résoudre les fragilités et fractures qui frappent les habitants.

Description du projet :

Le Grand Reims souhaite engager un nouveau modèle de développement du territoire. En effet, il est aujourd'hui indispensable de construire le développement urbain autour d'axes innovants adaptés aux nouveaux modes de vie : améliorer les services aux citoyens et leur accessibilité, maîtriser l'impact environnemental et la consommation d'énergie tout en développant les énergies renouvelables, repenser les modèles d'accès aux ressources, promouvoir l'attractivité du territoire, initier de nouvelles méthodes participatives pour coconstruire le devenir du territoire et de la ville de Reims avec les habitants, réduire l'émission des gaz à effet de serre et des polluants de l'air, améliorer la gestion des ressources naturelles, proposer aux habitants du Grand Reims les conditions d'une ville et d'un territoire dynamique, attractif et favorable au bien être des habitants, réduire la fracture numérique en ce qui concerne les réseaux numériques mais aussi pour les services à apporter.

L'objectif est de faire rayonner le Grand Reims à l'échelle locale, nationale, européenne et internationale. La collectivité a lancé en 2021 une étude stratégique, dont l'enjeu est de proposer aux exécutifs une stratégie pour construire la ville et les territoires de demain, stratégie qui devra être partagée par l'ensemble des services des collectivités et des acteurs et partenaires du territoire, via la diffusion d'une culture du changement liée à la mise en place d'un territoire intelligent et résilient, avec au cœur de la démarche le citoyen et l'usager.

Les thématiques à développer sont entre autres :

- L'urbanisme et les espaces publics
- L'accessibilité / les transports / les déplacements / le stationnement
- La culture, le sport et de manière globale les services aux usagers (le bien être)
- L'attractivité territoriale, le tourisme, commerce et industrie
- L'e-administration, la ville inclusive et participative
- La Smart grid – optimisation des ressources en énergie pour une ville afin de réduire les consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité
- Les bâtiments : smart building / smart home
- Le développement de tiers lieux
- Le partage en libre accès des données territoriales

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude de définition de la stratégie

Sur la durée restante du contrat :

- Actions à mettre en place selon les axes stratégiques retenus

Engagements des partenaires :

- Financements par appels à projets de l'Etat et de la Région

Fiche-action n°15 : Requalification du Port Colbert

Objectifs :

- Reconvertir cette friche de 200 hectares qui accueillera notamment deux équipements publics majeurs (campus ESAD et NEOMA BS)
- Créer un quartier qui sera la vitrine de l'innovation environnementale par un travail global sur la performance économique de la ville et faire émerger un paysage urbain distinctif

Description du projet :

Le secteur du Port Colbert fait l'objet d'un projet de renouvellement d'un quartier urbain par la reconversion de friches industrielles sur un espace de 200 hectares. Il accueillera notamment les deux équipements publics majeurs que sont les nouveaux campus de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) et de NEOMA Business School, ainsi qu'une programmation mixte de logements, bureaux et services. Le secteur de la Darse est intégré au secteur de réflexion.

Le projet vise à créer un quartier qui sera la vitrine de l'innovation pour la construction de la ville, par un travail global sur la performance écologique de la ville : techniques de construction, mobilités durables, aménagement des espaces publics, concertation et co-construction du projet avec les habitants, projet de création d'un réseau de chaleur urbain. Il porte des enjeux forts de reconquête de friches industrielles, notamment en raison des contraintes importantes liées à la pollution des sols.

Les orientations d'aménagement retenues permettront de faire émerger un paysage urbain de qualité, grâce à la valorisation du patrimoine industriel existant, parmi lesquels le bâtiment des Magasins généraux, la typologie caractéristique du domaine fluvial, et les cheminées industrielles.

Les mobilités seront envisagées de manière à proposer aux habitants l'apaisement des berges du canal, notamment par la piétonisation de ces berges. Celles-ci seront réaménagées en faveur des modes actifs, et autour d'un réseau accessible, attractif et performant. Des réflexions sont également menées sur la desserte en transports publics et sur les établissements scolaires.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims et Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Études urbaines
- Réalisation des études de dépollution

Sur la durée restante du contrat :

- 2022-2025 : Aménagement des différents sous-secteurs (Peugeot/Delafon/ Vernouillet, Arcelor, Grands Moulins, Magasins généraux)

Engagements des partenaires :

- Sur 2021-2024, subvention de l'État via le fonds friches à hauteur de 870 000 €
- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation (friches...)

Fiche-action n°16 : Création de tiers-lieux de coworking et corpoworking et de l'innovation numérique

Objectifs :

- Adapter l'offre de tiers lieux aux enjeux actuels qui ont été mis en exergue suite à la crise sanitaire
- Contribuer à revitaliser les communes du territoire et à réduire les émissions de GES liés aux déplacements pendulaires domicile-travail en rapprochant le travail du logement des salariés
- Permettre aux acteurs du secteur du numérique de disposer d'un lieu fédérateur et qui favorise les collaborations entre acteurs
- Accompagner tous les publics dans l'appropriation de la culture et des outils du numérique

Description du projet :

La numérisation et les nouvelles technologies ont sensiblement modifié le monde du travail ces dernières années, en rendant possible le travail à distance. Le développement de nouvelles formes de travail, comme le télétravail ou le coworking va de pair avec le rejet qu'on observe des digital natives (18 à 30 ans) des formes de travail traditionnelles, telles que leurs parents l'ont connu. En effet, aujourd'hui, 7 % seulement de ces-derniers se voient travailler dans des bureaux classiques, et 70 % se verrait bien indépendants au travail. Ainsi, plusieurs millions d'actifs, dans les prochaines décennies, devront être accueillis autre part que dans des bureaux ou des usines. Un besoin de plus en plus pressant se développe pour trouver des solutions de localisation pour répondre à l'évolution du travail, et notamment pour développer de nouveaux lieux d'accueil pour les actifs.

La crise du COVID-19 agit comme un accélérateur de cette tendance, avec une volonté assumée de nombreux actifs de réaliser un ou plusieurs jours par semaine de travail en dehors de leur lieu habituel de travail, mais pas à leur domicile. Cette volonté rencontre les impératifs des employeurs quant à la maîtrise de leurs dépenses immobilières : ceux-ci peuvent participer au financement de lieux alternatifs pour leurs collaborateurs, dans la perspective d'économiser à terme des mètres carrés de leurs surfaces (meilleur remplissage, logiques de flex office).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine du Grand Reims souhaite développer un réseau de tiers lieux complémentaires entre eux englobant différents natures d'espaces de travail, aux fonctionnalités plurielles : télétravail, de co-working, de corpoworking, de FabLab, LivingLab, d'incubateurs et pépinières d'entreprises et de lieux d'innovation numérique. Ces espaces pourront englober ainsi différentes entreprises, travailleurs indépendants qui, en plus de bénéficier d'un lieu de travail, bénéficient également d'une offre mutualisée de services (accompagnement, formations, outils numériques...) ainsi que des synergies découlant de l'espace de travail mutualisé.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Diagnostic de l'existant, étude d'implantation des lieux, analyse foncière et de portage contractuel avec les partenaires

Sur la durée restante du contrat :

- Expérimentation d'un lieu démonstrateur et poursuite du déploiement

Engagements des partenaires :

- AAP France Numérique et Tiers-Lieux

Le logement

Fiche-action n°17 : Accompagnement à la rénovation énergétique des logements

Objectifs :

- Poursuivre le déploiement des dispositifs d'aide complémentaires aux programmes déployés par l'ANAH
- Participer aux objectifs du territoire en matière de neutralité carbone en réduisant les émissions de GES liés à la mauvaise performance énergétique des logements

Description du projet :

Le Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Reims 2019-2024 a dans ses principaux objectifs de préserver l'attractivité du parc de logements existant. Même si le parc existant, public comme privé du Grand Reims, est globalement de bonne qualité, des signes de fragilité sont à prendre en compte et à anticiper. Il est notamment constaté une hausse de la vacance, en particulier sur Reims sur le parc privé, et qui pourrait s'aggraver avec l'accélération de la production neuve qui risque de déstabiliser le marché de l'ancien. Le PLH vise à donc à répondre à cet enjeu, en cherchant à préserver l'attractivité du parc existant en anticipant et en accompagnant sa transformation via notamment sa rénovation énergétique.

Le Grand Reims met en œuvre cette ambition transversale d'appui à la transition énergétique de l'habitat à l'échelle du Grand Reims, autour de trois actions principales :

- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle du Grand Reims accompagne la rénovation du parc de logements privés anciens ;
- Une action globale d'information et d'ingénierie, notamment avec la mission « SARE copropriétés » ;
- Un programme de réhabilitation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention de renouvellement urbain (2500 logements rénovés).

L'OPAH à l'échelle du Grand Reims est une opération large de transition énergétique de l'habitat sur la période 2021-2026 qui touche à la fois les propriétaires très modestes et modestes (OPAH avec des aides de l'ANAH et du Grand Reims), mais aussi les propriétaires au-dessus des plafonds de ressources de l'ANAH (primes du Grand Reims et ingénierie d'OKTAVE en fonction des dossiers). Cela représente un objectif quantitatif minimum de 1200 logements, représentant 28 M€ de travaux. 70 % des dossiers concerneront la transition énergétique (minimum 35 % de gain énergétique). Les aides aux travaux du Grand Reims sont de 400 k€ en 2021, 500 k€ en 2022 et 600 k€/an à partir de 2023, auxquelles s'ajoute le coût du prestataire COMAL (865 000 € sur 5 ans).

De plus, une convention d'OPAH copropriétés dégradées pour les quatre copropriétés Coubertin dans le quartier Orgeval à Reims a été signée le 28 septembre 2021. Les aides aux travaux du Grand Reims et de la Ville de Reims sont chiffrées au total à 1,8 M€ (900 k€/collectivité) sur 5 ans auxquelles s'ajoute le coût du prestataire Citémétrie pour le Grand Reims (479 000 €/5 ans).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Signature de la convention d'OPAH Grand Reims et de la convention d'OPAH copropriétés dégradées et mise en œuvre des dispositifs

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des dispositifs

Engagements des partenaires :

- Engagements inclus dans les conventions d'OPAH entre le Grand Reims, l'Agence nationale de l'habitat et l'État : Objectifs d'engagements de l'Anah inscrits dans la convention 2021-2026 : 10 862 350 €
- OPAH Copropriété Dégradée : le montant prévisionnel des participations de l'Anah sur l'ingénierie est 280 000 €. Le montant prévisionnel de l'Anah pour les travaux est de 5 172 805 €. Une aide de l'Anah au redressement de la gestion des quatre copropriétés peut également être mobilisée à hauteur de 484 000 € ainsi qu'une aide à la Gestion Urbaine de Proximité. Ainsi, le montant global des engagements de l'ANAH pour cette opération de copropriétés dégradées est estimé à 6 647 385 € sur 5 ans.
- Aides du plan de relance pour les Logements Locatifs Sociaux : 2 projets retenus dans le cadre d'Appel à projets visant à soutenir les restructurations ou les réhabilitations lourdes de logements sociaux, accompagnées d'une rénovation énergétique pour une subvention totale de 3 322 000 €. Concernant le volet rénovation énergétique seul, un projet a bénéficié d'une subvention de 508 000 €.
- Aides de l'ANRU pour la rénovation énergétique des Logements Locatifs Sociaux : Il est prévu sur l'ensemble de la durée de la convention un engagement de subventions à hauteur de 5 632 822 € et de prêts Action Logement à hauteur de 30 431 245 € pour les réhabilitations thermiques sur les quatre quartiers rémois inscrits au NPRU.

Fiche-action n°18 : Nouveau programme national de renouvellement urbain

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires de l'agglomération rémoise
- Engager les opérations de rénovation mettant l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique

Description du projet :

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) conventionné avec l'ANRU concerne quatre quartiers prioritaires de l'agglomération rémoise : deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et deux quartiers d'intérêt régional (Europe et Châtillons).

Ce programme ambitieux de renouvellement urbain représente un volume d'investissement cumulé tous maîtres d'ouvrage confondus de 371 M€.

Il s'articule avec une stratégie de parcours résidentiel adapté aux différentes étapes de la vie, mais également avec une stratégie de reconquête urbaine basée sur le développement économique des quartiers concernés, dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance renforcée. Les opérations de rénovation mettent l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique.

Les espaces publics sont requalifiés de manière à embellir le cadre de vie des habitants et construire avec eux la transformation de leur quartier. Les secteurs sont envisagés de manière à préparer des services tels que la mobilité (mobilités actives et transports en commun) performante et sans discontinuité.

Il est à noter que l'enjeu de la requalification de ces quartiers est de participer à la réconciliation de la ville et de la nature pour en faire des quartiers agréables à vivre et durables.

Des objectifs ambitieux sont fixés pour la réhabilitation thermique des logements sociaux. Ainsi, 2500 logements sont prévus à la réhabilitation thermique (minimum 35% de gain énergétique) par les trois bailleurs sociaux sur les quatre quartiers en NPRU. De plus, en comptabilisant les objectifs des CUS de tous les bailleurs sur le Grand Reims, ce chiffre se porte à 9 000 logements sociaux réhabilités d'ici 2025 (NPRU et hors NPRU).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Ville de Reims / bailleurs

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction des opérations soutenues

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction des opérations soutenues

Engagements des partenaires :

- Inscrits dans la convention ANRU : un montant total d'autorisation d'engagement de 72 600 000 € (dont 6 413 921 € versés en 2017 et 11 243 605 € versés en 2021) soit 54 942 474 € disponible sur la durée restante du contrat.
- Participation de 8 M€ de la Région Grand Est au titre du contrat de partenariat 2019-2021

5.3 Ambition n°3 : Une mobilisation territoriale : se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie

5.3.1 Chantier n°4 : La mobilité

Les services de mobilité

Fiche-action n°19 : Plan de mobilité

Objectifs :

- Proposer un bouquet de solutions alternatives à la voiture solo, et organiser la convergence des flux vers les pôles de rabattement desservis par les transports en commun
- Accompagner la population dans l'évolution des comportements
- Permettre de moins se déplacer
- Travailler en synergie avec les communes et les autres acteurs de la mobilité

Description du projet :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Communauté urbaine du Grand Reims s'est engagée à initier le processus de révision du plan de mobilité du Grand Reims, qui date de 2016.

Le nouveau plan de mobilité doit notamment s'attacher à répondre au défi de la mobilité qui se pose aux territoires ruraux, où les habitants sont souvent d'avantage dépendants de la voiture individuelle, ce qui pèse sur leur budget et a un impact direct sur l'environnement.

Préalablement à l'engagement de la révision de son plan de mobilité, la collectivité réalise en 2021 une enquête mobilités certifiée Cerema auprès des habitants du Grand Reims, de manière à bénéficier de données objectives et exhaustives sur les pratiques de déplacements des habitants, et ainsi pouvoir proposer des actions en adéquation avec les besoins.

L'élaboration du plan de mobilité se poursuivra en 2022, en associant tous les partenaires concernés et en compatibilité avec le SRADDET, et se traduira par un plan d'actions concrètes.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-2022 : Réalisation de l'enquête ménages
- 2022-2023 : Élaboration du plan de mobilité

Sur la durée restante du contrat :

- 2023 : Achèvement de l'élaboration du plan de mobilité
- Mise en œuvre du plan de mobilité

Coût de l'opération : Élaboration du plan de mobilité : 1,69 M€

2022	2023	Total
1,39	0,3	1,69

Engagements des partenaires :

- Élaboration du plan de mobilité : soutien de l'État, de l'Ademe, de la Région en tant que partenaire ;
- Fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME : enquête mobilité certifiée CEREMA : aide totale de 85 544 € + 13 399 € = 98 943 €
- En complément éventuel, fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME : étude et expérimentations de lignes de covoiturage : 105 000 €
- Engagement des partenaires à accompagner la réalisation des actions qui seront inscrites dans le plan de mobilité

Fiche-action n°20 : Création de bus à haut niveau de service

Objectifs :

- Créer deux lignes de bus à haut niveau de service pour 2026 et deux autres pour 2032
- Choisir une technologie de mobilité innovante (hydrogène ou électrique)
- Mettre en place un réseau qui accompagne les évolutions urbaines attendues et apportera une alternative structurante et attractive au futur système de mobilité de Grand Reims

Description du projet :

Le projet de création de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) constitue l'une des déclinaisons de la stratégie définie par le Grand Reims. Il s'agit de créer deux lignes de bus à haut niveau de service pour 2026 et deux autres lignes pour 2032. Elles contribueront à mettre en place un réseau qui accompagne les évolutions urbaines attendues et apportera une alternative structurante et attractive au futur système de mobilité de Grand Reims :

- Proposer une image d'un réseau moderne et qualitatif complémentaire au réseau de tramway : amélioration de la vitesse commerciale des bus, gestion des correspondances ;
- Présenter un réseau lisible et efficace en renforçant la hiérarchisation des lignes ;
- Limiter les nuisances : transition de la motorisation des véhicules, limitation de la densité de circulation des bus en centre-ville, amélioration de la qualité de l'air dans la zone à faibles émissions mobilités, notamment par l'utilisation de véhicules routiers « zéro émission » ;
- Offrir des conditions d'intermodalité plus performantes sur le territoire, notamment par la création de parkings-relais de nouvelle génération permettant de capter des clientèles au-delà du cœur urbain (incitation au report modal).

La réalisation de ces lignes de bus sera associée par ailleurs au choix d'un vecteur de mobilité faiblement carboné (électrique ou hydrogène).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2^e semestre 2021-1^{er} semestre 2022 : Études de faisabilité et études préliminaires
- 2^e semestre 2022 : Études d'avant-projet

Sur la durée restante du contrat :

- 2023 : Études projet et consultation des entreprises
- 2024-1^{er} semestre 2025 : Études et essais
- 2^e semestre 2025 : Mise en service

Coût de l'opération : 63 M€ (BHNS 1 et 2)

Engagements des partenaires :

- Contribution de l'État à hauteur de 14,6 M€ via l'appel à projets TCSP

Fiche-action n°21 : Transition énergétique des transports en commun

Objectifs :

- Accélérer le processus de renouvellement du parc de transport en commun (137 véhicules) afin de favoriser la transition énergétique (notamment au GNV)
- Réduire la consommation d'énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air, en lien avec la stratégie neutralité carbone

Description du projet :

Le Grand Reims est engagé dans la transition énergétique de la flotte de véhicules de transports urbains vers des véhicules à faibles émissions, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles en misant sur le Bio GNV, et d'améliorer de la qualité de l'air. La collectivité accélère le processus de renouvellement de son parc, qui compte aujourd'hui 137 véhicules, afin de favoriser la transition énergétique. Elle fait ainsi preuve d'exemplarité en contribuant à la transition écologique dans le secteur des mobilités. Les deux premiers bus au gaz naturel (GNV) ont été mis en service sur le réseau de transports urbains Citura en 2019.

Cette mutation représente des surcoûts à l'acquisition par rapport à des véhicules diesel, nécessite la réalisation d'investissements pour la création d'une station d'avitaillage, l'adaptation des ateliers de maintenance et la modification des parkings bus.

Le Grand Reims devra par ailleurs se doter d'une capacité de production de GNV autonome, au bénéfice de ses besoins propres comme des besoins du territoire. Des complémentarités et synergies avec le projet de Terrasolis à Bétheny sont envisagées.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Renouvellement des véhicules
- Étude sur le choix de l'énergie pour les BHNS avec le Cerema

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite du renouvellement des véhicules : Objectif de renouvellement de 85 % du parc en 2025
- Achat des véhicules BHNS
- Création de stations d'avitaillage pour les bus au GNV et pour les BHNS

Engagements des partenaires :

- Soutien à l'achat de véhicules non polluants et à la création de stations d'avitaillage, pour les BHNS et les autres lignes du réseau ?

Fiche-action n°22 : Schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo

Objectifs :

- Disposer d'outils de planification à plusieurs échelles territoriales pour répondre aux différents enjeux (vélo en ville, liaisons pénétrantes, rabattement vers les gares et haltes, loisirs et cyclotourisme)
- Construire les infrastructures nécessaires pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, connecter et coordonner le réseau

Description du projet :

La Ville de Reims a lancé en 2021 le plan « Reims à vélo », un schéma structurant composé de 11 lignes soit plus de 50 km de réseau cyclable qui permettra, à terme, de desservir plus de 75 % de la population rémoise en aménagements vélo. Ce réseau continu, maillé d'aménagements cyclables efficaces et qui évoluera en fonction des besoins des habitants, transformera Reims en un véritable territoire cyclable.

« Reims à vélo » s'inscrit dans la politique responsable de développement du vélo menée par la Ville de Reims. Il a pour objectif d'encourager les habitants à pratiquer le report modal dès que cela est possible afin de réduire la pollution et le bruit en ville tout en contribuant au bien-être et à la santé publique.

La ligne « Farman » sera la première à voir le jour en 2022 puis le réseau se réalisera à raison d'au minimum une ligne par an. Une enveloppe d'un million d'euros est allouée pour 2022.

Dans le même temps, le Grand Reims est en cours d'élaboration d'un schéma cyclable afin de développer les infrastructures cyclables dont l'absence est aujourd'hui un frein au développement de la pratique du vélo. Il se traduira par un plan pluriannuel d'investissements. Le développement des infrastructures cyclables dans les territoires ruraux viendra en complémentarité avec la poursuite des aménagements réalisés depuis plusieurs années dans la partie urbaine du territoire.

En complémentarité, afin d'accompagner la réalisation du schéma cyclable, une stratégie de mise en œuvre de stationnements vélo sécurisés répondant aux différents usages (résidentiel, professionnels/scolaires et intermodaux) sera lancée au 1^{er} semestre 2022. Cette stratégie intégrera notamment la mise en place de stationnement vélos sécurisés au niveau des haltes et gares du Grand Reims et des pôles d'échanges multimodaux principaux du territoire.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, en partenariat avec les communes, les gestionnaires de voirie, les associations foncières, le Département et la Région

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Élaboration du plan Reims à vélo
- 2021-2022 : Élaboration du schéma cyclable du Grand Reims
- 2022 : Premiers aménagements

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des aménagements

Engagements des partenaires :

- Région : stratégie régionale vélo en cours d'élaboration à l'horizon été 2022
- CUGR lauréate de l'AAP « A VELO 2 » : outils de communication axe 3 (60 000 €) et chargé de mission axe 4 (90 000 €)

Fiche-action n°23 : ZFEm : Aides à la conversion

Objectifs :

- Réduire la pollution dans l'air respiré en abaissant les émissions due à la circulation routière, l'une des principales sources de pollution en ville
- Accentuer l'action publique sur les zones les plus fortement polluées et en dépassement par rapport aux exigences réglementaires

Description du projet :

Le Grand Reims a mis en place à partir du 1^{er} septembre 2021 une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm). Ce dispositif restreint progressivement l'accès au centre-ville de Reims et à la voie Taittinger (A344) pour les véhicules les plus émissifs.

La ZFEm est d'abord instaurée à titre pédagogique pour une période de quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2021, avant de devenir pleinement effective à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans un premier temps, seuls les véhicules non classés et les véhicules classés Crit'Air 5 ne seront pas admis au sein de la ZFEm, puis ce sera au tour des Crit'Air 4 et 3, respectivement en janvier 2023 et janvier 2024. Au terme de cette évolution, seuls les véhicules classés 1, 2 et « zéro émission moteur » pourront circuler dans la ZFEm.

Des dérogations aux restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place pour certaines catégories de véhicules. Elles ont été complétées suite à la consultation des acteurs économiques et des habitants sur la ZFEm. L'objectif est de répondre à l'absence de solution alternative moins émissive dans l'immédiat, de préserver l'équilibre financier des petites et moyennes entreprises et d'assurer le maintien des personnes vulnérables à leur domicile ainsi que l'accès aux soins.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place avec la possibilité d'aides financières à la reconversion des véhicules destinés aux professionnels et aux particuliers, travaillant et habitant dans la zone à faibles émissions.

Le Grand Reims a déposé un dossier de demande de financement à l'ADEME dans le cadre du fonds Feuille de route Qualité de l'Air, dans le but notamment de mettre en place à un fonds de conversion de 805 000 € pour accompagner les professionnels pour le remplacement de leurs véhicules par des engins moins émissifs. Un règlement d'aides est élaboré par le Grand Reims pour définir les critères d'attribution de l'aide. Une convention avec la Région Grand Est relative aux aides versées aux entreprises sera signée.

La Ville de Reims accompagne financièrement les particuliers à la transition du parc de véhicules, acquisition ou modification de la motorisation thermique. Ainsi, la collectivité complète l'aide de la Région Grand Est à l'acquisition des boîtiers E85.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims et Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Définition des dispositifs d'aide, convention avec l'ADEME et la Région Grand Est
- 2022 : Mise en œuvre des dispositifs d'aide

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs d'aide

Engagements des partenaires :

- Fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME pour un montant de 1M € sur 3 ans dont 805 000 € dédiés au fonds de conversion ; étude de l'évaluation de l'incidence des différents scénarii de ZFEm : 20 175 €
- L'étude de la ZFE-m a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de l'appel à projet Ville respirable à 5 ans, pour un montant de 97 441, 86 €
- Délégation de gestion des aides à la Région

Fiche-action n°24 : Programme d'équipement multimodal des haltes et gares et de la gare Reims Centre

Objectifs :

- Favoriser l'intermodalité autour des haltes et gares TER sur le territoire du Grand Reims
- Favoriser l'accessibilité du centre-ville de Reims en améliorant les connexions entre modes de déplacements
- Réduire la pollution de l'air en favorisant le report modal

Description du projet :

Le Grand Reims bénéficie d'une offre de transport ferré importante, grâce à une véritable étoile ferroviaire et un nombre élevé de haltes et gares TER. Cette offre peut répondre à de nombreux besoins, mais reste relativement peu utilisée en raison d'une attractivité insuffisante. Il est donc important de les valoriser pour accroître leur usage, ce qui passe par une amélioration de l'accès et de l'offre de service autour des gares et haltes.

Le Grand Reims souhaite donc engager un plan d'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité, coordonné avec la Région et en accord avec les communes. Ce plan devra viser l'amélioration de l'accessibilité par des cheminements cyclables et piétons, le stationnement tous modes et les services d'intermodalité.

De même, la gare Reims Centre, située à proximité immédiate du centre-ville est l'un des principaux pôles de transport de l'agglomération rémoise, accueillant notamment des lignes de TER et TGV. L'aménagement du secteur permet aujourd'hui aux usagers de la gare de rejoindre le centre-ville ou d'emprunter les transports publics urbains, mais l'offre de mobilité actuelle n'est pas suffisamment complète pour permettre un fonctionnement optimal des déplacements intermodaux.

De plus, le secteur Tri Postal, situé autour de la gare TGV Reims centre, fait partie des secteurs à reconquérir dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre. Ce dernier, conduit par la Ville de Reims en étroite collaboration avec la Communauté urbaine du Grand Reims depuis 2015, vise à reconquérir un espace polymorphe et peu qualitatif d'une emprise d'environ 100 hectares, constitué d'infrastructures routières et de transports, ainsi que de plusieurs emprises de friches urbaines et ferroviaires.

La Ville de Reims et le Grand Reims souhaitent donc définir un projet d'aménagement du périmètre entourant la gare Reims Centre, incluant le secteur du Tri Postal. Le projet mobilise les parties prenantes engagés dans la réflexion à travers la conclusion d'accords partenariaux entre la Ville de Reims, le Grand Reims, la Région Grand Est, la SNCF.

Cette opération permettra de diversifier l'offre de mobilité pour répondre aux besoins et usages de la population et réduire l'impact des déplacements sur l'environnement, et de réinscrire le foncier en friche dans un fonctionnement urbain moderne en cohérence avec les exigences en matière de développement durable.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims et Grand Reims, en partenariat avec SNCF et Région

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Études complémentaires sur l'offre de mobilité

Sur la durée restante du contrat :

- A déterminer suivant le résultat des études

Engagements des partenaires :

- PEM Reims Centre : Soutien de la Région à hauteur de 20 % (contrat de partenariat de 2019) ; soutien de l'État par le fonds friches à hauteur de 48 720 € pour la réalisation des études.

Les infrastructures de mobilité

Fiche-action n°25 : Création de la halte ferroviaire Beine-Farman

Objectifs :

- Assurer la desserte ferroviaire du Grand Reims
- Aménager la halte pour favoriser l'intermodalité : création d'un parking relais sur le secteur Les Grèves, prolongation de la ligne de bus pour desservir la halte, création d'un ouvrage d'art au-dessus des voies SNCF, liaison routière Europe/Croix Blandin), en lien avec la stratégie de mobilité du Grand Reims

Description du projet :

La création d'une halte ferroviaire dans le secteur de Beine-Farman est nécessaire pour assurer une meilleure desserte ferroviaire du Grand Reims. Le secteur desservi par la future halte représente un potentiel d'usagers très important grâce à la présence du site universitaire du Moulin de la Housse, objet de nombreux investissements, des zones d'activités Farman/Pompelle/Croix Blandin en expansion constante, et du quartier d'habitation Europe inscrit au titre des quartiers régionaux au nouveau programme de renouvellement urbain. De plus, des développements futurs sont à prévoir avec l'aménagement du secteur Les Grèves.

Le secteur de la halte sera aménagé dans le même temps afin de développer fortement l'intermodalité :

- Un parking relais P+R sera créé dans le secteur Les Grèves à proximité de la halte.
- La desserte de la halte sera assurée par une ligne de bus à haut niveau de service, qui sera connectée au futur pôle d'échanges lié à la halte et au centre de Reims.
- La halte sera accessible via l'ouvrage d'art situé au-dessus des voies SNCF, et connectée au centre-ville de Reims/Gare.

Une liaison routière sera créée afin de relier les quartiers Europe et Chemin vert, la zone d'activités Farman et l'entrée de ville constituée par l'échangeur de Croix-Blandin sur l'A34. Elle sera le support de la ligne BHNS. Les voiries environnantes seront également reconfigurées afin de développer les modes actifs.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, Région Grand Est, SNCF Réseau

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude de faisabilité de la halte

Sur la durée restante du contrat :

- Études opérationnelles et conventionnement avec la SNCF
- 2024-2026 : Travaux sur l'ouvrage d'art et la liaison Europe/Croix Blandin
- 2027-2029 : Travaux de création de la halte et du parking relais

Coût de l'opération : 7,29 M€ (aménagement LHNS 1)

Engagements des partenaires :

- Région : engagement financier prévu à finaliser sur présentation d'un dossier définitif

Fiche-action n°26 : Bouclage du boulevard des Tondeurs

Objectifs :

- Réaliser une liaison automobile « boulevard des Tondeurs / autoroute A 34 » afin de dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération, notamment sur le secteur Nord-Est du centre-ville.
- Contribuer à l'apaisement de la circulation en centre-ville de Reims et à la régulation du trafic

Description du projet :

La réalisation du bloc de contournement Est, inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016, est nécessaire à l'achèvement de la rocade routière éloignée, formée aujourd'hui du boulevard des Tondeurs, de l'A26, de l'A34 et de la traversée urbaine de Reims (TUR). Elle contribuera à l'apaisement de la circulation dans le centre-ville de Reims et à la régulation du trafic sur la TUR, en cohérence avec la création de la zone à faibles émissions mobilité de Reims. Ce bloc de contournement consiste à réaliser une liaison automobile « boulevard des Tondeurs / autoroute A34 » afin de dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération, notamment sur le secteur Nord-Est du centre-ville.

Le projet d'aménagement de l'infrastructure routière est composé de plusieurs séquences et ouvrages :

- Création d'un giratoire sur le boulevard des Tondeurs existant au carrefour avec l'allée Paul Halary ;
- Prolongement du boulevard des Tondeurs vers le Nord-Est de la ville de Reims en 2X2 voies ;
- Création d'un carrefour sur le boulevard des Tondeurs prolongé et la route de Witry ;
- Création d'un shunt sur la RD151 au niveau du giratoire dans le sens Reims vers A34 ;
- Création d'un échangeur entre le boulevard des Tondeurs prolongé et l'A34 ;
- Repositionnement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales pour l'A 34.

Cette opération s'inscrit en articulation avec la sécurisation du carrefour du Linguet qui comprendra par ailleurs une piste cyclable en site propre et un traitement paysager qualitatif eu égard à sa position géographique d'entrée de ville.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022-2025 : Acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des études : Poursuite des acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostics archéologiques
- 2026-2028 : Fouilles archéologiques, études opérationnelles et travaux

Engagements des partenaires :

- État et Région : dossier à intégrer et à examiner dans le volet mobilité du CPER

Fiche-action n°27 : Aménagement de l'échangeur Reims Centre sur l'A344

Objectifs :

- Accompagner les projets de reconversion de friches urbaines en désenclavant les nouveaux quartiers
- Réduire le nombre de voitures dans la zone à faible émissions mobilité (ZFEm)

Description du projet :

La création d'une liaison de désenclavement dans le secteur Reims Centre, inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016, vise à relier entre eux plusieurs quartiers à fort enjeu pour le développement de Reims. Elle est nécessaire à la desserte du projet d'aménagement Rives de Vesle, qui consiste à réaliser sur un îlot industriel en friche une programmation mixte de logements, commerces et services. Elle permettra également de désenclaver le secteur du Port Colbert, sur lequel la Ville de Reims porte un projet de reconquête de friches industrielles par l'aménagement d'un nouveau quartier.

Enfin, elle permettra de désengorger le centre-ville de Reims en reportant les flux routiers vers la rocade médiane et favorisera ainsi l'apaisement de la circulation urbaine ainsi l'apaisement de la circulation urbaine en lien avec l'instauration de la zone à faibles émissions mobilité (ZFEm).

La modification de l'échangeur de Reims Centre sur l'A344 est la première phase de la création de cette liaison de désenclavement. Elle consiste à créer un giratoire permettant la desserte du secteur des Rives de Vesle. Elle sera ensuite poursuivie par l'aménagement du quartier Port Colbert et sa liaison avec la rue de l'Égalité. A plus long terme, l'infrastructure urbaine pourra être prolongée jusqu'à l'avenue d'Épernay.

L'opération de réaménagement de l'échangeur de Reims Centre fait l'objet d'une convention entre le Grand Reims, la Ville de Reims et la Sanef. L'étude d'opportunité et de faisabilité technique a été réalisée en 2019.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Sanef

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022-2025 : Acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique
- 2026-2028 : Fouilles archéologiques, études opérationnelles et travaux

Coût de l'opération : 8,2 M€

Engagements des partenaires :

- État et Région : dossier à intégrer et à examiner dans le volet mobilité du CPER

Fiche-action n°28 : Aménagement du secteur du Linguet

Objectifs :

- Assurer la sécurité routière
- Requalifier l'entrée de ville
- Créer des cheminements piétons et cycles
- Assurer la gestion des eaux pluviales

Description du projet :

Le projet consiste en l'aménagement urbain du carrefour dit « Le Linguet » à l'entrée nord-est de l'agglomération rémoise.

Le site du Linguet est au carrefour entre un espace routier type RD à fort trafic et vitesse avec flux de convois exceptionnels, et deux voies secondaires dont l'une est aussi un accès à une ZAC avec des flux croisés peu encadrés. La sécurisation devra apaiser la circulation et apporter une meilleure gestion des flux.

Le site est marqué par un secteur urbanisé sans cohérence (habitations, commerces, parkings, ...), en entrée d'agglomération de la ville de Reims. L'aménagement devra contribuer à développer une entrée de ville paysagère et accueillante.

Le site est caractérisé par l'absence de cheminements piétons en traversée d'un axe à large flux et dans un site habité et dépourvu de cheminement cycles protégé. La place du piéton au sein du site devra être sécurisée ainsi que sa liaison vers Reims. La place des modes actifs est à intégrer au projet.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne concernent que la partie basse du site et sont limités en capacité de récupération. Les eaux de ruissellements sont dirigées vers les parcelles limitrophes du fait de la configuration topographique de la RD.

Le projet prévoit la création d'un giratoire décentré afin de fluidifier et réguler la circulation et l'aménagement de voies cyclables et piétonnes sécurisées pour un coût de 2,1 M€.

Maîtrise d'ouvrage :

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Études et acquisitions foncières
- 1^{er} semestre 2022 : Consultation des entreprises
- 2^e semestre 2022 – 1^{er} semestre 2023 : Travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des travaux

Engagements des partenaires :

- Poursuite du partenariat en cours, avec les communes concernées et le Département, pour l'aménagement du secteur du Linguet
- AAP « Aménagements cyclables Grand Est 2022 »

5.3.2 Chantier n°5 : La planification

La planification territoriale

Fiche-action n°29 : Management de la stratégie bas carbone – PCAET

Objectifs :

- Réduire la consommation énergétique, les émissions de polluants dans l'air, les gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables en concertation avec les habitants
- Permettre d'animer les politiques publiques dans les années à venir dans la transition écologique du territoire, en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone
- Se diriger vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique

Description du projet :

La stratégie bas carbone du Grand Reims se construit avec la réalisation d'un plan d'actions partagé avec les parties prenantes pour la période 2022-2027 et intègre une contribution à la neutralité carbone planétaire à horizon 2050.

Elle comporte un cadre réglementaire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui va comporter des temps de concertation, de délibération et de consultation du public. Des ateliers de co-construction du plan d'actions se sont tenus entre juin et novembre 2021.

La mise en cohérence de l'ambition « Attractivité et Transitions » du projet de territoire et de la stratégie bas carbone doit permettre d'animer les politiques publiques pour les années à venir dans la transition écologique du territoire en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone et les objectifs régionaux définis dans la SRADDET.

Au-delà des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la stratégie du Grand Reims doit traduire le plan d'action du territoire en portant sur :

- La réduction de la consommation d'énergie,
- Le développement des énergies renouvelables,
- La réduction des émissions des polluants de l'air (et en conformité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA),
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

Le management de la stratégie bas carbone se construit autour de trois enjeux principaux :

- La formation (des décideurs et du grand public) aux impacts du changement climatique et aux enjeux des actions engagées,
- L'animation de la stratégie bas carbone et le suivi des indicateurs de pilotage dans une stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique. Le programme « territoire engagé transition écologique » de l'ADEME pourra être sollicité,
- La mise en œuvre d'une démarche de résilience du territoire par une approche systémique permettant la mise en place d'actions sur les interactions entre les éléments du « système Grand Reims ».

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Début 2022 : Déclinaison de la stratégie en un plan d'actions
- Mise en œuvre des premières actions

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des actions du plan, avec un premier jalon à 2026 en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique, de production d'énergie renouvelable, et de qualité de l'air
- Organisation et mise en œuvre d'un dispositif management de la stratégie bas carbone.

Engagements des partenaires :

- Les partenaires partagent les objectifs de la stratégie bas carbone, et s'impliquent dans l'élaboration de la stratégie bas carbone et sa déclinaison en PCAET.
- Ils prennent l'engagement de contribuer à la réalisation des actions qui seront définies dans la stratégie bas carbone dans des conditions à définir au premier semestre 2022.

Fiche-action n°30 : Révision du Schéma de cohérence territoriale et élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

Objectifs :

- Intégrer dans un seul document commun l'ensemble des règles d'urbanisme, des éléments relatifs à la politique de l'habitat, à la politique des transports et des déplacements et à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Mutualiser à une échelle intercommunale le savoir-faire et les moyens sur le territoire
- Intégrer à la démarche la compatibilité avec les documents supérieurs et les normes législatives issues de la loi Climat et résilience

Description du projet :

Elaboré à l'échelle intercommunale, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification qui organise le développement d'un territoire en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement et au développement durable : stratégies économiques, urbaines, opérationnelles, sociales.

Les objectifs du PLUi sont donc d'assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace et la sobriété foncière. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.

Le PLUi doit être compatible avec les documents supérieurs : SCoT, Plans de mobilité, PLH, PCAET.

Le SCoT de la région rémoise, approuvé le 17 décembre 2016, ne couvre pas la totalité du territoire de la communauté urbaine et doit être révisé tous les 6 ans.

Aussi, conformément au code de l'urbanisme, la révision du SCoT a pour objectifs :

- De couvrir l'intégralité du territoire pour élaborer un PLUi ;
- D'être en compatibilité avec le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Lancement de l'évaluation en vue de la révision du SCoT

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la révision du SCoT
- Lancement de l'élaboration du PLUi

Engagements des partenaires :

- Les partenaires apportent leur soutien et leur appui opérationnel à la Communauté urbaine du Grand Reims dans la réalisation de ces opérations de planification.
- Le Grand Reims est candidat à l'appel à manifestation d'intérêt Zéro artificialisation nette de l'Ademe.

Le développement rural, l'eau et l'assainissement

Fiche-action n°31 : Stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole

Objectifs :

- Répondre aux exigences du plan européen *Farm to fork*
- Renforcer l'accompagnement des acteurs des filières pour le développement d'une alimentation durable, plus diversifiée et plus équilibré
- Accompagner les acteurs dans l'acquisition d'équipements agricoles plus respectueux de l'environnement pour améliorer la résilience du territoire face à des aléas multiples

Description du projet :

La Communauté urbaine du Grand Reims a pour ambition de soutenir la transition écologique des secteurs agricole et viticole, et de répondre aux principaux enjeux auxquels font face les acteurs du territoire :

- Renforcer la biodiversité : notamment par le développement de l'agroforesterie, le développement des haies et des bandes enherbées, l'augmentation de la séquestration du carbone, la diffusion du label bas carbone auprès des acteurs concernés afin de rémunérer les services de séquestration du carbone qu'ils déplient ;
- Protéger la ressource en eau : Le Grand Reims souhaite travailler avec le monde agricole et viticole pour faire évoluer les pratiques, en particulier pour limiter certains pesticides et nitrates qui subsistent dans l'eau, qui doit être ensuite traitée pour être utilisable, et leur substituer des bio intrants ;
- Protéger les sols et augmenter le taux de carbone dans le sol : le Grand Reims accompagnera les acteurs dans la révision de leurs pratiques agricoles, notamment du point de vue des itinéraires techniques et des systèmes de culture ;
- Aller vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la traction, aux itinéraires techniques et au transport des marchandises
- Favoriser les circuits courts et filières courtes : à travers l'implémentation du Projet Alimentaire Territorial porté par le Parc Naturel Régional sur le triangle marnais ;
- Favoriser la diversification par rapport aux filières aval et mobiliser plus de biomasse pouvant être utilisée et transformée sur son territoire : Aujourd'hui, la culture de la betterave et des céréales est dominante sur le territoire du Grand Reims. Le secteur agricole est divers et fournit à la fois des produits d'alimentation humaine, animale et des produits industriels biosourcés, tels que les biocarburants, les isolants biosourcés etc. Le Grand Reims souhaite accompagner les stratégies de diversification des agriculteurs du territoire ;
- Favoriser le développement et la conversion à l'agriculture biologique, qui ne représente aujourd'hui que 2 % des surfaces agricoles ;
- Développer de façon raisonnée la méthanisation au niveau des exploitations ou de regroupement d'exploitations à partir des déchets agricoles et cultures intermédiaires à vocation énergétique ;
- Assurer des revenus décents aux agriculteurs ;
- Développer la recherche et le développement d'engrais bas carbone pour les agriculteurs du territoire.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser

Engagements des partenaires :

- Les partenaires s'engagent à participer, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à la définition de la stratégie et à sa mise en œuvre.

Fiche-action n°32 : Plan de soutien aux forêts du territoire

Objectifs :

- Soutenir l'écosystème d'acteurs économiques autour de la préservation des forêts du territoire
- Accompagner financièrement les acteurs pour les inciter à réinvestir dans les forêts du territoire
- Améliorer la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
- Réaffirmer la souveraineté nationale au niveau de la construction bois, plus respectueuse de l'environnement

Description du projet :

Afin de créer une vraie dynamique autour de la valorisation des 25 000 ha de forêts du territoire, dont deux labellisées Forêts d'Exception par l'ONF, les partenaires du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (DRAAF, Région Grand Est, Département de la Marne, Grand Reims, filière foret/bois, autres agglomérations, villes, communes, comité scientifique, chambres consulaires, etc.) ont exprimé le besoin de monter une Charte Forestière de Territoire. Elle doit permettre aux acteurs de mobiliser leurs connaissances et de partager une dynamique afin de contribuer au développement local, améliorer leurs pratiques et répondre aux attentes de chaque territoire.

Cette Charte qui courra sur l'ensemble du territoire du Triangle Marnais sera portée et animée par le Parc Naturel régional de la Montagne de Reims en partenariat avec la filière Forêt/bois et les acteurs du territoire. Elle doit répondre à 3 enjeux majeurs : valoriser la ressource locale et les entreprises locales de la filière forêt/bois, gérer durablement la ressource en prenant en compte les facteurs environnementaux et climatiques, et concilier les différents usages de la forêt en la valorisant.

Son élaboration se déroulera selon trois grandes étapes :

- La réalisation d'un état des lieux et l'identification des enjeux,
- La construction de la stratégie,
- L'élaboration et rédaction du programme d'actions.

Afin de répondre aux enjeux définis lors des groupes de travail, le futur programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) s'organisera de la façon suivante :

- Mutualiser les actions déjà menées par les partenaires sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions starter innovantes et expérimentales qui répondent aux enjeux ;
- Renforcer la connaissance des actions portées par tous les acteurs du territoire.

Le Grand Reims, à travers le contrat de projet Forêt d'Exception 2019-2024, a déjà identifié des actions à implémenter sur le territoire pour permettre l'accès à tous et le partage des activités au sein des forêts, développer des actions de sensibilisation et de communication pour améliorer les connaissances de la forêt et développer une activité économique responsable.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- En cours de définition (en lien avec le contrat de projet Forêts d'exception 2019-2024)

Sur la durée restante du contrat :

- En cours de définition

Engagements des partenaires :

- Les partenaires s'engagent à participer, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à la définition de la stratégie et à sa mise en œuvre.
- L'action s'inscrit en cohérence avec le Plan forêt de la Région Grand Est, notamment le soutien à la redynamisation de la filière peuplier par un abondement à la charte « merci le peuplier »

Fiche-action n°33 : Projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims

Objectifs :

- Rapprocher les producteurs, les consommateurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales tous les acteurs de la société civile
- Développer la qualité de l'alimentation
- Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines

Description du projet :

Prévus au sein de l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le PAT porté par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims donne un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé sur le territoire tout en favorisant les synergies. Ainsi, l'alimentation devient un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire. Il permet également d'assurer le lien urbain-rural.

La démarche a été engagée en décembre 2018 lors du séminaire « alimentation durable : tous concernés, tous acteurs ». Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à l'identification et la mobilisation des acteurs du système alimentaire local, suivies par un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et des atouts et contraintes socio-économiques du territoire.

Le PAT doit donner un cadre stratégique et définir un plan d'actions à mettre en œuvre répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé à l'échelle du territoire concerné. Ces actions seront mises en œuvre avec et par les acteurs du système alimentaire territorial. La cohérence de cette démarche avec les autres projets structurants en cours, tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est assurée.

Les acteurs engagés, dont la Communauté urbaine du Grand Reims, ont conclu avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims une convention-cadre de partenariat en 2021 pour deux ans.

Le Parc a obtenu la reconnaissance et un financement de l'Etat en juillet 2020 dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA).

Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Janvier-septembre 2021 : Diagnostic agricole et alimentaire
- Septembre 2021-2022 : Analyse et construction du plan d'action

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des actions

Engagements des partenaires :

- Les signataires de la convention-cadre s'engagent à participer à la gouvernance du projet, partager les données publiques du territoire nécessaires au diagnostic, impulser une dynamique sur le territoire autour des questions d'alimentation durable, mettre à profit leur réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation, et respecter la charte de communication.
- L'Etat finance le PAT à travers le programme national de l'alimentation à hauteur de 50 000 € et le plan France Relance - projets alimentaires territoriaux déjà avancés, pour un montant de 108 900 €.

Fiche-action n°34 : Sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement

Objectifs :

- Améliorer l'approvisionnement en eau par interconnexion des unités de distribution ou par la mise en place d'unités de traitement de l'eau
- Assurer l'alimentation de la population avec une eau en quantité et en qualité suffisante
- Assurer la pérennité des ouvrages de stockage d'eau et sécuriser ces derniers
- Renouveler les réseaux d'eau potable pour limiter les pertes d'eau

Description du projet :

Renouvellement et sécurisation des installations d'eau :

Il s'agit d'assurer l'alimentation de la population avec une eau en quantité et en qualité suffisante. À cet effet, il est nécessaire d'améliorer l'approvisionnement en eau par interconnexion des unités de distribution ou par mise en place d'unités de traitement de l'eau : Interconnexion Champfleury Villers-aux-Nœuds, Interconnexion Gueux Muizon, Interconnexion Bourgogne-Fresne – Auménancourt, travaux d'interconnexion ou de traitement de l'eau de Pévy.

Il est également nécessaire d'assurer la pérennité des ouvrages de stockage d'eau, notamment ceux de Vandeuil et de Pontfaverger. Les ouvrages doivent être sécurisés afin de limiter toute intrusion. Les réseaux d'eau potable doivent être renouvelés pour limiter les pertes d'eau, notamment sur les réseaux du Tardenois et de l'ex SIVOM Warmeriville.

D'autres opérations seront programmées au cours de la durée du contrat.

Renouvellement, sécurisation des installations d'assainissement et protection du milieu récepteur :

46 communes du Grand Reims ne sont pas équipées d'assainissement collectif, ce qui génère des impacts sur la qualité des ressources souterraines. Les systèmes d'assainissement existants se doivent d'être performants pour des rejets impactant le moins possible le milieu récepteur. À cet effet, il est nécessaire de lancer des études diagnostiques qui permettront d'établir les plans d'actions nécessaires.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Engagements des partenaires :

- Programmation 2021 soutenue par la DSIL : subvention de l'Etat France Relance en 2020-2021 pour :
 - l'opération de sécurisation de la distribution d'eau potable de l'unité de production de Dontrien (326 400 €)
 - l'opération d'assainissement collectif communal de Bouleuse (401 579 €)
 - la mise aux normes de la station d'épuration de Cuisles (110 000 €)
 - la construction de la station d'épuration intercommunale de Ville-en-Tardenois et Chambrecy (238 515 €)
 - le raccordement du système d'assainissement des eaux usées de Villers-Allerand et Rilly-la-Montagne au système rémois (230 000 €)
 - la construction de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, pose de canalisations d'eau potable et travaux de fontainerie – cité du Chemin Vert (315 429 €)
 - la reconstruction de la bâche "eau potable" à Vandeuil (68 000 €)

Fiche-action n°35 : Le projet Azhurev

Objectifs :

- Améliorer la performance du traitement de l'eau afin de préserver l'environnement et la biodiversité
- Développer des techniques innovantes en mobilisant l'expertise scientifique au service de l'accélération de la transition écologique

Description du projet :

Le projet « Aménagement d'une Zone HUmide à Reims pour l'Environnement et le Vivant » (Azhurev), lauréat du ministère du développement durable en 2012, est un projet de phyto-épuration par la création d'une zone humide artificielle qui traite les eaux pluviales et les eaux de sortie de la station d'épuration.

La phase expérimentale, lancée en 2017, porte sur une zone de 6 à 7 hectares à la sortie de la STEP de Reims, entre les communes de Saint-Brice et Merfy, pour une durée de six ans permettant au site naturel de trouver son équilibre. Un suivi scientifique est réalisé, réalisé par le Laboratoire Réaction et Génie des Procédés (LRGP) de Nancy, dépendant du CNRS.

À l'issue de cette phase expérimentale, l'objectif est de développer le projet à grande échelle, soit un terrain de 160 hectares propriété de la collectivité, pour traiter l'ensemble des eaux traitées et pluviales de l'agglomération.

Le projet présente des avantages en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit également d'un progrès scientifique. L'épuration de molécules complexes est un procédé innovant, sans équivalent en France à cette échelle. Un partenariat avec l'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est développé pour assurer une dimension pédagogique, avec des interventions auprès d'étudiants, et la mise en place d'un projet de recherche.

7 actions doivent être réalisées sur la période 2021-2026 avant l'extension du projet :

- L'estimation de la fraction disponible des contaminants
- Le suivi hydraulique et physico-chimique
- Le suivi de la reconquête par la biodiversité d'un espace artificialisé et intégration de cet espace dans l'environnement
- La création d'un dégrilleur automatisé sur les eaux pluviales
- Les études complémentaires en vue de l'extension de la zone
- La valorisation pédagogique du projet
- La stratégie de communication autour du projet

L'opération représente un coût total de 1,4 M€ sur la période 2021-2027, dont 600 000 € de coûts de fonctionnement pour le suivi et la valorisation tout au long de la période, 660 000 € pour la construction du dégrilleur automatisé à réaliser en 2022-2023, et 140 000 € d'études complémentaires sur 2025-2026.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-26 : Poursuite de la phase expérimentale : actions de suivi et de valorisation
- 2022-2023 : Travaux de création d'un dégrilleur automatisé sur les eaux pluviales

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la mise en œuvre des actions
- 2025-2026 : Études complémentaires en vue de l'extension de la zone

Engagements des partenaires :

- A déterminer

Fiche-action n°36 : La gestion des eaux pluviales

Objectifs :

- Transformer la gestion des eaux pluviales en mettant fin à une politique d'évacuation systématique et artificielle des eaux pluviales au profit d'une gestion fondée sur l'infiltration naturelle dans le sol
- Faire des eaux pluviales un atout environnemental pour le territoire, en leur donnant une valeur d'usage au service du développement de la nature en ville, de la réduction des îlots de chaleur et de la qualité de vie des habitants

Description du projet :

Le Grand Reims est en cours d'élaboration de son schéma directeur des eaux pluviales. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la transition écologique du territoire : son ambition est de transformer la gestion des eaux pluviales et de faire des eaux pluviales un atout environnemental pour le territoire. La démarche de schéma directeur du Grand Reims est innovante et particulièrement ambitieuse par l'ampleur donnée à son appropriation par les acteurs. Une phase de concertation très large est conduite afin de partager l'ambition et élaborer un projet partagé. Parmi les acteurs associés figurent notamment les 17 associations syndicales autorisées, la Safer, le CIVC, la CCI.

L'adoption du schéma est prévue pour 2022 et se traduira par un plan d'actions. Parmi le type d'actions envisagées : aider les habitants à la déconnexion du réseau d'eaux pluviales, par exemple en finançant des cuves de récupération, définir des modèles de territoire, par exemple des bandes enherbées dans les vignes, mettre en place un outil cartographique pour identifier les leviers d'action et mesurer leur impact, conseiller sur les impacts sur l'environnement. Des investissements seront nécessaires en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public. Il est également nécessaire de clarifier les responsabilités par des conventions de superposition de la gestion d'ouvrages.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Adoption du schéma directeur des eaux pluviales

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales

Engagements des partenaires :

- A déterminer

5.3.3 Chantier n°6 : Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre

Les compétences de proximité

Fiche-action n°37 : Accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre

Objectifs :

- Renforcement de l'offre de services de proximité dans les bourgs centre
- Rénovation des centres-bourgs

Description du projet :

Le Grand Reims souhaite accompagner les centres bourgs dans la rénovation de leurs espaces publics, dans l'objectif de :

- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs et améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Favoriser la fréquentation de fonctions de proximité ;
- Valoriser le patrimoine et développer la création architecturale.

Parallèlement, il est nécessaire d'une part de renforcer l'offre de services dans les bourgs centre pour permettre à tous d'avoir accès à des services de proximité pour lutter contre les disparités territoriales. Pour ce faire, la Communauté urbaine actionnera trois leviers essentiels :

- Le soutien aux commerces (aides économiques) en milieu rural ;
- La mise à disposition d'espaces vacants pour le développement de boutiques éphémères en centre-bourg ;
- Le développement de maisons de santé multi professionnelles sur le territoire.

D'autre part, ce développement des territoires ruraux ne pourra se faire qu'en améliorant leur desserte, et ce à travers l'implémentation de la stratégie de mobilité, avec notamment des sujets de rabattement vers les haltes gares, le plan piéton dans les villages et les mobilités douces (vélo).

Pour accompagner les bourgs centre dans ce processus de développement, le Grand Reims dispose de plusieurs outils, notamment :

- Le Fonds de soutien aux investissements communaux : dispositif de soutien financier en faveur des projets d'investissement des communes qui permet de redistribuer une partie des ressources (1 million d'euros par an) de la Communauté urbaine pour favoriser la réalisation de projets d'investissement portés par les communes. Selon le nouveau règlement pour 2022-2024, une bonification du fonds sera apportée aux projets intégrant des critères de développement durable.
- Le PLUI et le SCOT : qui donnent des prescriptions sur la qualité urbaine, les espaces publics, et les mesures pour l'organisation de l'espace pour favoriser le développement de services, commerces, habitat.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims et communes membres

Calendrier :

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation et mise à disposition des données du Service de l'Inventaire
- AAP ANCT
- PVD à Fismes

Fiche-action n°38 : Plan numérique des écoles

Objectifs :

- Doter les établissements d'un équipement correspondant aux usages actuels du numérique
- Faire de l'enseignement un levier de la transition numérique sur le territoire

Description du projet :

La Communauté urbaine du Grand Reims met en place un Plan numérique dans les écoles pour lesquelles l'EPCI s'est vu transférer la compétence scolaire, afin de doter les établissements d'un équipement correspondant aux usages actuels du numérique, et de faire de l'enseignement un levier de la transition numérique sur le territoire.

Pour mener à bien cette ambition, le plan porte sur l'acquisition et la maintenance des équipements, le développement de contenu et de services numériques, ainsi que la formation technique du personnel enseignant pour le développement du numérique au service des apprentissages.

Le volet équipement du plan permettra d'équiper chaque classe d'un tableau numérique interactif (TNI), et chaque école d'une classe mobile et d'un kit robotique, de réaliser les travaux de câblage afférents et d'installer des pare-feu sécurisant l'accès à internet. Il représente un coût d'investissement initial d'environ 2,8 M€. Il sera réalisé en concertation avec les enseignants et les services de l'Éducation nationale, dont le suivi fera l'objet d'une gouvernance partagée.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2025 : Mise en œuvre du plan numérique

Sur la durée restante du contrat :

- 2020-2025 : Mise en œuvre du plan numérique

Coût de l'opération : 2,8 M€

Engagements des partenaires :

- 2021-2022 : Financement par l'appel à projets de l'État socle numérique dans les écoles élémentaires
- Accompagnement après 2022 ?

Fiche-action n°39 : Carte scolaire

Objectifs :

- Objectiver les besoins en termes d'accueil scolaire et périscolaire des écoles du 1^{er} degré (maternelles et élémentaires) sur son territoire,
- Proposer, dans une logique de mutualisation / rationalisation des espaces et moyens existants, des scenarii de répartition/localisation des besoins

Description du projet :

Le Grand Reims souhaite mener une réflexion sur l'opportunité de faire évoluer sa carte scolaire pour les 124 écoles pour lesquelles il s'est vu transférer la compétence scolaire. Son ambition est de structurer une stratégie cohérente et partagée afin d'anticiper les besoins futurs en matière de locaux scolaires et périscolaires, la capacité des écoles à les accueillir (nombre de classes, de locaux pédagogiques et périscolaires, restauration) pour une meilleure utilisation des équipements scolaires et périscolaires dans une logique d'optimisation des déplacements des familles.

Une étude est actuellement en cours pour objectiver les besoins en termes d'accueil scolaire et périscolaire du 1^{er} degré sur le territoire, et de proposer, dans une logique de mutualisation / rationalisation des espaces et moyens existants, des scenarii de répartition/localisation des besoins qui pourront se traduire :

- Soit par une évolution de la carte scolaire,
- Soit par l'extension d'équipements existants et/ou la construction d'un ou de nouveaux équipements,
- Soit une combinaison des deux points ci-dessus.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Octobre 2021 : lancement de l'étude
- Juin 2022 : rendu de l'étude

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre

Engagements des partenaires :

- A déterminer

Fiche-action n°40 : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires

Objectifs :

- Contribuer à la transition écologique en réduisant la consommation énergétique des bâtiments scolaires
- Améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants en améliorant le confort thermique des bâtiments

Description du projet :

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, notamment scolaires, est nécessaire afin d'adapter les équipements aux effets du changement climatique. La Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims souhaitent conduire une action exemplaire de rénovation énergétique de leurs bâtiments scolaires afin de remédier à une performance aujourd'hui insuffisante, et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves et des enseignants.

La performance énergétique et les énergies renouvelables sont également intégrées dans les travaux de construction neuve des bâtiments scolaires, avec une conception bioclimatique du bâti (volumétrie, orientation, inertie des murs, maîtrise des apports solaires, auvents, etc.).

Dès 2021, des projets de rénovation énergétique sur des bâtiments scolaires ont été lancés.

Pour le Grand Reims : la réhabilitation de l'ancien collège de Pontfaverger pour y accueillir l'école élémentaire, la toiture de l'école de Sept-Saulx, les fenêtres de l'école de Loivre, l'extension de l'école et la création d'une cantine et garderie à Val-de-Vesle, les travaux de rénovation école Jules Verne à Witry-lès-Reims, etc. ainsi qu'une étude globale de recensement des besoins de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Pour la Ville de Reims : la réhabilitation de l'école élémentaire Tournebonneau, du groupe scolaire du Jard, de l'école élémentaire Provençaux, de la maternelle Billard, ou encore le remplacement d'éclairages dans différents groupes scolaires.

D'autres opérations seront programmées pendant la durée du contrat.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Programmation en fonction des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Programmation en fonction des opérations

Engagements des partenaires :

- Subvention de l'Etat DSIL France Relance en 2021 pour la construction du groupe scolaire et périscolaire des Petites Loges (1 292 000 €)
- Appel à projet de l'Etat (AAP SEQUOIA) visant à l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics (accompagnement à l'embauche d'économies de flux, l'acquisition d'outils de suivi (compteurs, logiciel de suivi énergétique, etc.), la réalisation d'études techniques (audits, SDIE...) et une aide à la maîtrise d'œuvre.

Fiche-action n°41 : Programme Petites villes de demain à Fismes

Objectifs :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.
- Renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Description du projet :

La commune de Fismes a été sélectionnée pour participer au dispositif Petites villes de demain.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Fismes / État

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser

Engagements des partenaires :

- Financements Banque des territoires, accompagnement Cerema, Ademe, FNADT, Anah pour un Soutien en ingénierie, etc. : subventions pour diagnostic, études, financements sur des mesures thématiques ciblées ; crédits du plan de relance ; AAP réguliers dirigés aux communes PVD
- Possibilité de bénéficier en 2022 d'un taux bonifié de DETR, pour les opérations portées par les communes PVD de la Marne
- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation

Le rayonnement culturel et sportif

Fiche-action n°42 : Reims Capitale européenne de la culture 2028

Objectifs :

- Régénérer la ville et renforcer son rayonnement international
- Améliorer l'image du territoire, stimuler le tourisme et l'économie
- Donner une nouvelle ambition culturelle

Description du projet :

Reims Capitale européenne de la Culture est un projet inclusif, ambitieux, construit autour de la notion d'assemblage, mais surtout un projet humain et fédérateur, une opportunité de forger la cohésion sociale. Il s'agit d'un projet culturel multiple visant à rassembler des centaines d'artistes et d'acteurs de la culture, de l'économie, du sport, du secteur associatif autour de centaines de projets pendant près de 10 ans et une année d'apothéose en 2028.

Le projet est l'occasion unique de régénérer la ville, renforcer son rayonnement international, améliorer l'image du territoire, stimuler le tourisme et l'économie, donner une nouvelle ambition culturelle.

Reims carrefour de l'Europe est profondément multiculturelle, elle est un lieu de passage, d'échanges commerciaux, artistiques et d'apprentissages depuis le haut Moyen Âge. Reims et sa région se différencient par une vraie expertise de l'art vivant, l'art dans l'espace public, l'art inclusif et collaboratif. Le sport est une véritable expression culturelle, la jeunesse est stimulée par une programmation culturelle multiple, les actions culturelles intergénérationnelles brassent les populations. Une place importante est accordée aux industries numériques. Enfin, Reims possède un patrimoine architectural et historique unique au monde. Reims et son territoire c'est aussi un rapport indivisible à la nature, à un urbanisme vert ; un territoire offrant un nouveau mode de vie connecté au monde, conscient et respectueux de son environnement qui utilise le vecteur culturel pour créer cette harmonie.

En ces temps incertains, un projet de cette ampleur est une incroyable opportunité de démontrer l'attractivité du territoire et de garantir 10 ans de développement, de notoriété et de prospérité.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims / Association Reims 2028

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Concertation des habitants du territoire, échanges, discussion avec les acteurs économiques, sociaux et culturels, consultation et partenariats avec les autres capitales européennes de la culture et développement d'un réseau européen
- Printemps 2022 : Rédaction et remise du premier dossier de candidature auprès de l'Union européenne

Sur la durée restante du contrat :

- Début 2023 : Annonce des villes françaises pré-retenues avant la dernière sélection
- Fin 2023 : Annonce officielle par la Commission européenne des deux villes retenues en 2028
- 2024-2028 : Préparation de la programmation en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire

Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : mise à disposition des données Inventaire et subvention de 60 000 € à l'association préfiguratrice REIMS 2028 – Capitale européenne de la culture pour ses actions de concertation et de sensibilisation en 2021

Fiche-action n°43 : Bibliothèque numérique de référence

Objectifs :

- Atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés),
- Contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

Description du projet :

Depuis 2019, les Bibliothèques de Reims se sont inscrites dans le dispositif de Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) lancé par le ministère de la Culture et qui s'appuie sur un accompagnement financier de l'Etat par la mobilisation pluriannuelle de la DGD.

Quatre axes de développement du projet de Bibliothèque Numérique de Référence rémois ont été retenus :

- un axe scientifique avec la valorisation numérique du patrimoine,
- un axe culturel, pour enrichir l'offre en ligne et favoriser la création en bibliothèque,
- un axe social pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'inclusion numérique,
- un axe d'amélioration des services rendus aux usagers en ciblant les attentes et nouveaux usages du public.

Le projet BNR se déploie sur quatre ans de 2019 à 2022. En 2019, l'essentiel du projet a porté sur la constitution d'une offre numérique. 2020 a été l'année des premiers investissements avec l'achat de matériel informatique et audiovisuel et de logiciels. L'année 2021 est une année pivot car elle est consacrée à la transformation d'espaces des médiathèques pour les dédier au numérique, à la médiation, à la formation, au jeu vidéo et à la création. Ces actions se poursuivront et s'achèveront en 2022 qui sera également une année de consolidation de la démarche.

Une enveloppe globale initiale d'1 M€ est consacrée au projet dans le cadre d'une autorisation de programme, à laquelle s'ajoutent une enveloppe annuelle en investissement courant dédiée à la modernisation de l'auditorium de la médiathèque Falala et une enveloppe annuelle en fonctionnement (programme d'animations, ressources numériques).

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Acquisition de matériel informatique et audiovisuel et de licences, réaménagement d'espaces (travaux et mobilier), développement de visites virtuelles

Sur la durée restante du contrat :

- A définir

Engagements des partenaires :

- Soutien de l'État par la DGD Bibliothèques 2019-2022
- Poursuite du projet après 2022 ?

Fiche-action n°44 : Jeux olympiques 2024 – aménagement du stade Georges Hébert

Objectifs :

- Améliorer le stade Georges Hébert afin de continuer à accueillir des compétitions de niveau national et international
- Accroître le rayonnement sportif de la Ville de Reims dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 »

Description du projet :

La Ville de Reims a été labellisée « Terre de Jeux 2024 », confortant son engagement pour la mise en place des programmes liés au sport. Le label « Terre de Jeux 2024 » est articulé autour de trois grands objectifs communs à toutes les villes labellisées : faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population, mettre davantage de sport dans le quotidien mais aussi animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur tout le territoire.

A la suite de cette labellisation, huit sites rémois ont été retenus pour accueillir les centres de préparation aux JO 2024 : l'UCPA Sport Station Grand Reims, le complexe René Tys, le Creps de Reims, le gymnase Géo André, le stade George Hébert, Reims Arena, le stade Auguste Delaune et le stade Louis Blériot.

Le stade Georges Hébert a été retenu au titre de l'athlétisme olympique. Afin d'accueillir cet événement dans les meilleures conditions, un programme de modernisation de l'équipement a été défini par la Ville de Reims.

Le stade comprend des installations d'athlétisme, adaptées pour l'entraînement de haut niveau et permettant d'accueillir de grandes compétitions :

- Un stade d'athlétisme, doté d'une piste d'athlétisme éclairée, en tartan, de 400 mètres avec 8 couloirs et une tribune de 786 places assises.
- Des aires d'entraînement faisant aussi office de lieu d'échauffement pendant les compétitions : 1 piste en tartan de 350 mètres à 4 couloirs, 12 aires de lancer et de saut, 1 salle d'athlétisme couverte (sauts, lancers, course) : salle Cambien.
- Des terrains de grands jeux : 1 terrain de football en synthétique éclairé, 2 terrains de rugby (1 en herbe; 1 en synthétique).
- La piscine Orgeval, constituée d'un bassin couvert de 25 x 10m
- Un boulodrome couvert doté de 32 pistes de pétanque et 16 pistes de lyonnaise.

Les opérations de réaménagement seront séquencées afin de minimiser les contraintes de fonctionnement. Au-delà de l'échéance des Jeux olympiques, les travaux se poursuivront dans le but d'une mise à niveau complète de ce site structurant pour la pratique sportive à Reims.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Labellisation de Reims Terre de Jeux
- 2022 : Premières phases de travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des travaux par phases
- 2024 : Accueil des Jeux Olympiques

Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation

Signataires

Préfecture de la Marne

Fait en cinq exemplaires à Châlons-en-Champagne le 20 DEC. 2021

M. Pierre N'GAHANE
Préfet de la Marne



Région Grand Est

Fait en cinq exemplaires à le 17 DEC 2021

M. Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est



Département de la Marne

Fait en cinq exemplaires à **CHALONS EN CHAMPAGNE** le **20 DEC. 2021**



M. Christian BRUYEN

Président du Département de la Marne

Communauté urbaine du Grand Reims

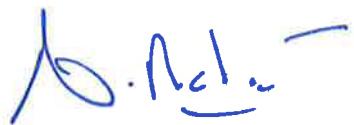
Fait en cinq exemplaires à ...Reims..... le20 DEC. 2021.....



Mme Catherine VAUTRIN
Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Ville de Reims

Fait en cinq exemplaires à ...Reims..... le20. DEC. 2021.....



M. Arnaud ROBINET
Maire de Reims

Annexes

Annexe n°1 : Diagnostic écologique du territoire

Réalisé par les services du Grand Reims en mai 2021

Afin d'organiser, de conduire, de coordonner efficacement l'ensemble des opérations permettant de changer les pratiques et d'atteindre les objectifs de développement durable sur son territoire, le Grand Reims élabore en concertation avec les acteurs des **stratégies et des programmes d'actions** sur la base du contexte local, des enjeux et des priorités qui sont identifiés pour chaque politique sectorielle.

1. Mobilités et qualité de l'air

Les mobilités durables sont stimulées par une offre en expansion. Aspirant au développement d'un territoire plus respirable et durable, le Grand Reims diversifie et intensifie l'offre de mobilités alternatives pour que chaque habitant puisse choisir le mode économiquement et écologiquement le mieux adapté à ses déplacements.

► Après une année de concertation entre élus, la **Stratégie de mobilité** des territoires du Grand Reims a été définie et déclinée en quatre grands enjeux et 12 actions. Elle préfigure le Plan de Mobilité du Grand Reims qui formalisera les engagements de la collectivité pour répondre au défi de la mobilité sur le périmètre de la Communauté urbaine.

► Pour réduire l'impact des déplacements sur la **qualité de l'air**, de nouveaux services, tels que la location de vélos électriques et l'autopartage, sont mis en place dans le but d'orienter les pratiques vers des modes moins polluants. Le Grand Reims poursuit son action pour réduire les émissions d'oxydes d'azote. Les actions et les études lancées portent notamment sur l'intensification des mesures d'apaisement de la circulation (zones 30km/h, développement du parc de véhicules électriques, encouragement de la pratique cyclable...) et sur la délimitation d'ici fin 2020 d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE), qui s'accordera avec de nouveaux modes de gestion des livraisons sur le « dernier kilomètre » en cœur d'agglomération. Le Grand Reims a également délimité la future **Zone à Faibles Emissions mobilité** qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Grand Reims a également réalisé le diagnostic préalable à l'élaboration d'un Schéma cyclable.

Chiffres clés :

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés: environ 200 km d'itinéraires cyclables. 1 parking vélos sécurisé d'une vingtaine de places sur le parking Médiathèque Falala à Reims.

Existence de pôle(s) multimodal (aux): OUI. Pôle Principal Gare Centre Reims. Egalement pôle Gare Champagne-Ardenne. Des pôles secondaires existent mais restent à conforter pour devenir de réels pôles multimodaux (Halte Franchet-d'Esperey, Gare de Fismes, Haltes de Muizon, Bazancourt, Loivre, Rilly la Montagne)

Existence de voies réservées au covoiturage: pas à ce jour

Part de véhicules électriques ou hybride dans le parc de la collectivité : une dizaine

Nombre de bornes électriques ouvertes au public : 60

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : ?

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : L'ensemble du territoire du Grand Reims est couvert par une AOM.

2. Pollutions et nuisances olfactives

Le Grand Reims a mis en place depuis plusieurs années une convention de partenariat avec ATMO GRAND EST, association agréée par l'Etat pour le suivi de la qualité de l'air sur la région Grand Est, afin de préserver le **bien-être et la santé** des habitants.

► Compte tenu de l'intérêt de la thématique pour le territoire, les nuisances olfactives apparaissant comme le deuxième motif de plainte après le bruit, la Communauté urbaine et ATMO Grand Est ont commencé à travailler dès 2018 à la mise en place d'un outil de gestion des nuisances olfactives à l'échelle du Grand Reims. L'objectif est de recenser, horodater, géo-localiser et caractériser les nuisances olfactives afin de faciliter ensuite le dialogue entre les professionnels dont l'activité émet des odeurs (industriels, agriculteurs...) et les populations voisines.

Ainsi depuis l'été 2019 est activée une plateforme d'information et de concertation sur les odeurs dénommée MEICHIOR, s'appuyant sur un diagnostic partagé alimenté par la collecte des signalements via l'application sur smartphone nommée ODO d'ATMO Grand Est et dont le développement informatique a été cofinancé par le Grand Reims. Le mode « Public » est le mode employé pour cette application, sachant qu'il existe aussi un mode « Pro » pour des utilisateurs expérimentés. L'application est performante dans le sens où elle permet pour chaque signalement l'immédiateté (moins d'une minute avec un peu d'entraînement), la proximité (information géo-localisée), l'innovation (développement d'un réseau citoyen d'observateurs), et l'objectivation (odeurs classées selon leur intensité et leur localisation, permettant d'appréhender les réponses à apporter). Une plaquette concernant l'observatoire des odeurs a été envoyée par le Grand Reims à toutes les communes de la Communauté urbaine. Elle est téléchargeable sur <https://tinyurl.com/y3jo6lbk>

Chiffres clés :

Sur la période du 01/06/2019 au 31/05/2020, 595 signalements ont été faits, auxquels il faut rajouter une quarantaine depuis liés essentiellement aux épandages de l'été 2020. 30 communes avec au moins un signalement sont concernées sur le territoire du Grand Reims. Le foyer le plus important concerne la zone de Bazancourt pour laquelle existe déjà un jury de nez spécifique piloté par Cristal Union et ARD. 39 correspondants-observateurs très assidus renseignent régulièrement ATMO Grand Est avec ODO sur la zone de Bazancourt, ce qui complète le jury de nez local. D'autres foyers existent à l'est du territoire : Beine-Nauroy, Pontfaverger, Bethéniville..., avec des évocations « Epandages, Egout », « Œuf pourri » et « Soufre-excréments », ou « Autres », très utilisées, avec un nombre de plaintes maximum en juillet-août, correspondant à la période d'épandages.

Des actions ciblées contre la pollution des sites et des sols, et contre les nuisances sonores provoquées par les flux logistiques et les activités industrielles, tant à Reims que dans le nord-rémois, sont entreprises.

3. Energie et climat

Énergie et climat : adopter une stratégie de transition

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Grand Reims travaille actuellement à la définition d'une stratégie afin préparer le territoire aux évolutions climatiques et énergétiques futures.

► L'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) du Grand Reims, fixe les orientations stratégiques pour préparer le territoire aux évolutions climatiques et énergétiques futures ; il sera l'objet de discussions avec les parties prenantes du territoire pour susciter l'adhésion et la mobilisation de tous.

► Engagée dans la **transition énergétique**, la Communauté urbaine accélère la rénovation énergétique des logements par son partenariat avec la SEM OKTAVE, travaille sur la création d'un nouveau réseau de chaleur en ville, et développe des outils d'information sur les énergies renouvelables.

Vers un renouvellement urbain durable

Le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) signé le 19 décembre 2019 va permettre de réduire l'impact environnemental de la ville et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires grâce aux retombées énergétiques, économiques et sociales des chantiers et des mesures d'accompagnement.

Rénovation énergétique : le service se régionalise

Toujours au service des particuliers qu'il accompagne vers une meilleure performance énergétique des logements, le Grand Reims a signé début 2020 un partenariat avec la Société d'Economie Mixte OKTAVE. Le but est d'assurer un accompagnement technique et financier pour une rénovation énergétique performante.

Chauffage urbain : un exemple de transition énergétique

Le réseau de chaleur du Grand Reims, qui a toujours su évoluer pour augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, se prépare à une nouvelle mutation. Long de 16 km, il fournit ainsi de la chaleur à 17 000 équivalents logements. Il alimente notamment des quartiers de Reims (Croix Rouge et Val de Murgny : logements, établissements scolaires, maison de quartier), une partie des bâtiments l'Université de Reims Champagne-Ardenne (UFR Droit et Lettres, Pôle Santé) et le CHU.

Le projet en préparation pour 2022 consiste à installer un nouvel équipement permettant de transformer en chaleur un nouveau combustible : les bois de classe B, c'est-à-dire des bois de récupération faiblement traités (de type palettes ou mobilier).

► Premier équipement achevé du projet Reims Grand Centre, l'UCPA Sport Station financé par le Grand Reims apparaît comme une synthèse des bonnes pratiques et **un modèle de bâtiment durable**, notamment en matière de gestion des eaux pluviales, d'efficacité énergétique et de valorisation des énergies renouvelables

Chiffres clés :

Cf. annexe suivante.

4. Traitement des déchets / Economie circulaire

► La Communauté urbaine poursuit sa politique de prévention et de valorisation des déchets. C'est un objectif majeur pour la collectivité.

Notamment orientées vers la prévention des déchets et l'amélioration des performances en général, les démarches et les opérations qui se sont concrétisées en 2019 et 2020 vont être visibles sur plusieurs années.

Chiffres clés :

Sur le plan quantitatif, près de 143 900 tonnes de déchets, soit 489 kg/habitant, ont été collectées en 2019. Cela représente en un an une baisse significative de 1 %, soit plus de 1400 tonnes de déchets en moins. Cette baisse encourageante, principalement constatée sur les ordures ménagères, s'interprète comme l'effet d'une sensibilisation plus forte de la population aux questions de prévention et de réduction des déchets.

Tonnage de déchets produits par le territoire :

Données 2019 : 143 990 tonnes soit 489 kg/hab/an, qui se décomposent en :

- 71 278 tonnes d'ordures ménagères soit 242 kg/hab/an
- 16 162 de matériaux recyclables soit 55 kg/hab/an
- 10 464 tonnes de verre soit 36 kg/hab/an
- 46 086 tonnes en déchetteries soit 156 kg/hab/an

État des équipements de tri au regard des normes :

Les équipements respectent les normes de tri des Eco-Organismes. Afin de suivre les évolutions réglementaires, le centre de tri TRIVALFER est en projet de modernisation pour l'extension des consignes de tri (AMO en cours), les déchetteries du Grand Reims sont engagées dans des projets de mises aux normes (2 déchetteries en travaux et une réhabilitée fin janvier 2021). Le centre de tri TRIVALFER est certifié ISO 14001.

Conformément aux dispositions de la loi de transition énergétique et du contrat d'action pour la performance signé avec CITEO en 2018, le Grand Reims a :

- ⇒ réalisé une étude territoriale concernant le devenir de son centre de tri entre 2017 et 2018,
- ⇒ puis a candidaté à l'appel à projets concernant l'extension des consignes de tri / modernisation de son centre de tri auprès de CITEO lors de son appel à candidature du 12 juillet 2019,
- ⇒ été déclaré lauréat en date du 26 février 2021 pour pouvoir s'engager dans l'extension des consignes de tri.

Dans ce contexte, le Grand Reims a engagé la rédaction de son programme de travaux de modernisation de son centre de tri afin de respecter l'échéance du 31 décembre 2022 pour la mise en œuvre de ces nouvelles consignes de tri sur son territoire.

Le Grand Reims progresse dans son projet et déposera fin 2021-début 2022 une demande de soutien financier dans le cadre du dispositif « Plan de relance - Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie ».

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs :

Seuls les établissements scolaires ont été recensés : 14 produisant plus de 10T/an ont été collectés par un prestataire privé en 2019 (pas de données plus récentes). D'autres grandes structures ne l'ont pas encore été (maison des agriculteurs, EPHAD...)

En octobre 2021, démarrage d'une phase expérimentale de collecte de biodéchets en points d'apports volontaires sur 4 quartiers de la Ville de Reims sur une période d'un an, puis déploiement du dispositif sur le territoire du Grand Reims.

Composteurs partagés mis en place depuis 2006 : 247 composteurs

- Pied d'immeuble : 37
- Quartier : 35
- Scolaire : 101
- Autonomes en établissements : 74

Taux de tri sélectif par filière (données 2019) :

- Valorisation énergétique : 50.8%
- Valorisation matière : 43.5% (taux de refus de la collecte CS : 13.2%)
- Mise en décharge : 5.7%

Sur la base des données de CITEO sur le calcul du Barème F de 2019, nous avons des taux de tri sélectif par filière de :

- Acier : 100%
- Aluminium : 100%
- Papier carton : 100%
- Briques alimentaires : 37.7%
- Plastiques : 28.1%
- Verre : 89.9%

5. Agriculture et alimentation locale

► La Communauté urbaine du Grand Reims a adhéré en janvier 2020 au **Programme Alimentaire Territorial** porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Le PAT se déploie sur le territoire du Triangle marnais constitué des 3 EPCI de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne.

Le séminaire « alimentation durable : tous concernés, tous acteurs », organisé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'échelle du Triangle (Pays rémois, Pays de Châlons-en-Champagne, Pays d'Epernay - Terres de Champagne) en décembre 2018 a fait émerger une envie des acteurs d'avancer collectivement en mutualisant les moyens de chacun afin de répondre aux besoins locaux.

Ainsi les années 2019 et 2020 ont été consacrées à l'identification et la mobilisation des acteurs du système alimentaire local, suivies par un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et des atouts et contraintes socio-économiques du territoire. Le contexte sanitaire difficile de 2020 a retardé la démarche, les EPCI dont la Communauté urbaine du Grand Reims devant face à d'autres priorités. Néanmoins le Parc a obtenu la reconnaissance de l'Etat en juillet 2020 dans le cadre du Programme national de l'Alimentation (PNA), avec un montant de 50 000 € accordé pour mener à bien le PAT.

Le travail accompli montre une attente forte des habitants pour des produits sains, diversifiés, et locaux. Il montre également que le territoire du Triangle marnais est la bonne échelle d'intervention pour mettre en adéquation la production et la distribution locale. Il montre enfin qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche dans laquelle le Grand Reims est incontournable compte-tenu de son poids démographique et économique.

Chiffres clés :

- Données générales sur l'agriculture : voici le lien de la fiche de la DRAAF de 2021 (sur des données de 2017 malheureusement) : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche territoriale cu du grand reims cle41feda.html>

Ce document reprend toutes les données en termes de nombre d'exploitations, orientations technico-économique, SAU...

- Nombre de producteurs et d'AMAP : 3 AMAP et 4 marchés de producteurs

- Evolution du nombre d'hectares de surfaces urbanisées par rapport aux terres agricoles/naturelles : voir avec le SCOT de la région Rémoise qui doit assurer le suivi de la consommation foncière (quelques données dans la fiche de la DRAAF)

- Certifications : Pour le HVE, il y a 535 exploitations marnaises certifiées mais cela représente un travail conséquent pour extraire celles du Grand Reims. L'annuaire des exploitations HVE : <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>

6. Bioéconomie

► La présence marquante de la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, de chaires de recherche financées par les collectivités et de projets innovants comme Terralab sur l'ancienne Base Aérienne 112 permet au Grand Reims d'affirmer son **excellence territoriale de l'amont à l'aval agricole en matière de bioéconomie**, tout en conciliant enjeux écologiques et enjeux économiques.

La bioéconomie est l'un des axes prioritaires de la stratégie de développement économique du Grand Reims. Elle s'articule avec des stratégies régionales telles que le SRDEII et les orientations du SRADDET mais aussi les stratégies nationales et européennes. Elle s'appuie sur le développement unique de la plateforme agro-industrielle de Bazancourt/Pomacle, labellisée Territoire d'Industrie en 2019. A travers cette bioraffinerie, le Grand Reims est reconnu comme un acteur important et historique de la bioéconomie régionale. Ainsi depuis plus de 25 ans, aux côtés des agriculteurs et industriels, la puissance publique a fortement investi et accompagné la recherche académique et l'innovation en investissant dans des équipements de laboratoires de l'URCA, l'accueil de grandes écoles et plus récemment, en 2016, dans le soutien à la création du Centre Européen de Biotechnologie et Bioéconomie, le CEBB. Ce bâtiment, financé par la région, héberge les équipes d'AgroParisTech, CentraleSupélec, Néoma Business School et de l'URCA. Ce soutien s'est également concrétisé au travers du financement de doctorants et postes de chercheurs au sein de chaires. A ce jour, ce sont environ 200 chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent sur les thématiques de la bioéconomie sur le territoire du Grand Reims. Cela représente environ autant de publications et l'investissement de grands organismes de recherche sur le territoire (INRAE, CNRS).

Chiffres clés :

Dans ce laps de temps la plateforme industrielle de Bazancourt/Pomacle, s'est consolidée : près de 4,5 millions de tonnes de biomasse y sont transformées (1200 emplois directs et 800 indirects), ce qui génère un chiffre d'affaire de plus de 750 M€/an. Ainsi, la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle s'est construite au fil de l'eau par un « processus industriel incrémental » (Catherine Raffour, FutuRIS2016). Ce métabolisme industriel issu du terrain illustre parfaitement l'écologie territoriale et l'importance de la coopération.

Il ne faut pas oublier également la présence sur le reste du territoire du Grand Reims de près de 30 acteurs agroindustriels, d'équipements ou de services.

Aussi la stratégie du territoire autour de la bioéconomie pourrait se décliner autour de 3 axes :

- réduction des gaz à effet de serre (GES) et cycle du carbone (production agricole et industrielle, logistique et énergie renouvelable) ;
- une agriculture « multifonctionnelle » : nourrir, habiller, transporter, équiper etc.;
- usage et production des produits biosourcés (administration et territoire exemplaires, circuits courts, construction durable et nouvelles activités économiques).

7. Actions en matière de biodiversité

Créer du lien entre les acteurs du Grand Reims et entre les composantes du paysage

Le Grand Reims encourage et coordonne les initiatives prises en faveur du paysage en recherchant le meilleur équilibre possible entre préservation du patrimoine naturel et développement économique.

► Portant une attention soutenue au patrimoine naturel et au paysage, le Grand Reims a créé une « **charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel** » qui vise à accentuer les efforts en matière d'éducation à l'environnement, à renforcer et mettre en réseau des espaces de nature pour créer des corridors écologiques, à l'image de la Coulée verte. Pour permettre un développement harmonieux du territoire, les signataires s'engagent à mettre leurs actions en cohérence. En accompagnement de la charte, **le dispositif d'aide financière** a été révisé récemment pour appuyer et valoriser les initiatives des communes et autres porteurs de projets sélectionnés selon les modalités du règlement par une commission de neuf élus représentant les neuf pôles territoriaux du Grand Reims.

Chiffres clés :

Grâce au dispositif financier afférent, douze communes ont été soutenues dans leurs projets depuis 2018. En 2020, le dispositif a permis d'apporter un soutien à quatre communes : Serzy-et-Prin (création d'un sentier botanique et pédagogique), Trigny (installation d'une cuve de récupération des eaux de source pour l'arrosage des espaces verts communaux), Beine-Nauroy (aménagement du Petit Parc), Pomacle (aménagement biologique et paysager). A noter que les aménagements réalisés sur Serzy-et-Prin et Pomacle s'intègrent dans une démarche de végétalisation globale de ces communes prenant en compte les usages et les besoins des habitants en termes d'amélioration globale du cadre de vie pour le ressourcement, les loisirs sportifs, les rencontres culturelles...

► Fort de la Pompelle : un patrimoine naturel à valoriser aussi

Haut-lieu de la défense de Reims et de la Première Guerre mondiale dans le nord-est de la France, le fort de la Pompelle présente un grand intérêt historique mais aussi un grand intérêt écologique en raison des espaces naturels riches de biodiversité qui l'entourent.

Cette démarche a notamment abouti à la mise en place d'une convention de partenariat pluriannuel avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

► Coulée verte : un bouquet de promenades qui s'étoffe

La mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020, destiné à révéler aux habitants tout le potentiel de promenade, de loisirs et de biodiversité de la Coulée verte, s'est poursuivie en 2019.

Constituée d'espaces faiblement urbanisés et reliés entre eux par des cheminements et des passerelles, la Coulée verte forme entre le canal et la Vesle une bande de plusieurs centaines d'hectares à cheval sur les communes de Champigny, Tinqueux, Reims, Cormontreuil, Taissy, Saint-Léonard et Puisieulx. La reconquête et la valorisation de la Coulée verte, où sont ouverts de nouveaux parcs, aires de détente et de sport ainsi que 18 km de cheminements doux en bord de canal, permettent d'étoffer progressivement ce patrimoine diversifié.

Chiffres clés :

570 000 € ont été consacrés en 2019 aux travaux d'amélioration et d'extension dont les habitants peuvent désormais pleinement profiter. Les principales réalisations ont concerné le développement de l'offre de parcs et d'espaces sportifs. L'aménagement du parc des Châtillons à Reims a été finalisé. Ce

nouvel espace vert de 1,5 ha offre ainsi à la population un espace de promenades agrémenté d'aires de pique-nique, d'un verger, d'un boulodrome et d'un plateau multisport - city stade. Un parcours sportif a également été créé à la hauteur de la commune de Taissy en bord de Vesle. Des travaux de finalisation de l'espace Guinguette au parc de la Roseraie ont été réalisés. De nouveaux aménagements sont prévus pour prolonger la promenade en bord de Vesle sur le secteur du Bois d'Amour. A quoi s'ajoutent les nombreux jardins familiaux, massifs fleuris donnant de plus en plus la part belle aux plantations pérennes et les autres espaces verts disséminés sur le domaine public.

► Éducation à l'environnement : apprendre à connaître et à préserver son territoire

Depuis 2018, la Communauté urbaine et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims proposent aux établissements scolaires du Grand Reims un projet éducatif qui permet de sensibiliser les élèves au développement durable et à la biodiversité, de les amener à regarder différemment les paysages et à avoir envie de les préserver.

Les actions proposées se déroulent soit en classe, soit à proximité de l'école et/ou sur le territoire du Parc. Elles consistent à faire découvrir et comparer les milieux, permettre l'accès à un paysage différent au-delà de son environnement très proche, créer des liens entre la ville et la campagne et sensibiliser les élèves à leur complémentarité, créer aussi des solidarités entre les territoires.

Chiffres clés :

Chaque année scolaire, une vingtaine de classes maternelles et élémentaires participent à ces journées de formation. En 2019 et 2020, celles de Trépail, Ville-en-Tardenois, Fismes, Muizon, Lavannes, Beine-Nauroy, Bétheniville, Cormontreuil, Caurel, Villers-Marmery et Verzy ont participé à ce programme. Il concernait des sujets comme la forêt ou la vigne au fil des saisons, la découverte de la biodiversité, la création d'un jardin potager à l'école, ou encore l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire.

50 journées de formation par an sont dispensées à une vingtaine de classes.

Autres chiffres clés connus :

Actions en matière de biodiversité

Surface des aires protégées : parc naturel, Natural 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc. :

37 728 hectares de surfaces naturelles sur le territoire du SCoT ce qui représente 28% du territoire. Ce chiffre comprend les espaces boisés, les corridors écologiques type trame verte et bleue, les zones humides et l'ensemble du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, arrêtés de protection de biotope etc

Les zones humides effectives (dites « loi sur l'eau ») localisées dans les vallées alluviales (Vesle, Ardre, Suirpe) notamment, couvrent une surface d'environ 6016,58 ha soit 5% du territoire. On note une augmentation de la surface en zones humides depuis 2015 (5291,52 ha soit 4%) sur le territoire du SCoT2R.

La source la plus récente disponible date de 2015. Le linéaire du réseau hydrographique est d'environ 596 km. Son cortège végétal est composé de 174 km de linéaire de bois alluviaux et de 2468 ha de bois alluviaux.

	2016	2019
NATURA2000	5	5
ZNIEFF de type 1	38	38
ZNIEFF de type 2	6	6
Parcs naturels (nationaux et régionaux)	1	1
Terrains acquis (ou assimilés) par un Conservatoire d'espaces naturels	4	3
Autres sites protégés du Conservatoire des Espaces Naturels Champagne-Ardenne (bail emphytique)	18	30
Réserve naturelles (nationales et régionales)	1	1
Arrêtés de biotope	1	1
Réserve biologiques et biosphères	1	1

		2017	
SIABAVE	<u>Projets</u>	Entretien	8
		Restauration	7
	dont	ml concernés	64588
		m2 de plantes invasives traités	plus de 5420
		tonnes déchets collectés	plus de 570

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : aucun cours d'eau classé liste I et seule la Suippe est classée liste II au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :

Sur la Suippe, présence de 14 ouvrages sur le secteur de la CU dont 4 infranchissables et 6 franchissables en hautes eaux avec une bonne ouverture des vannes et uniquement par les salmonidés ;

Pour la Vesle sur le secteur de la CuGR : 20 ouvrages, dont 5 infranchissables et 8 franchissables en hautes eaux ou avec manipulation des vannes ;

Pour l'Ardre (hors affluents) : il y a 11 ouvrages mais on ne connaît pas leur franchissabilité ;

Pour la Loivre : aucun obstacle recensé.

Par ailleurs le réseau routier et autoroutier est très développé sur le territoire de la CuGR, avec également des voies ferrées et des canaux ; c'est d'un côté un avantage car les linéaires verts de part et d'autre des ouvrages sont autant de corridors potentiels ou réels, d'une autre côté une contrainte dans le sens perpendiculaire aux axes de déplacement, avec un certain nombre de discontinuités écologiques.

- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ; Surfaces de haies ;
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : donnée inconnue
- Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/en cours) : candidature du Grand Reims déposée en 2021
- Label « terre saine » (OUI/NON) : une trentaine de communes du Grand Reims sont labellisées ; en région Grand Est ce label s'appelle « Commune Nature »

8. Lutte contre l'artificialisation des sols

Préserver les paysages grâce à une utilisation économe des espaces

À travers notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local de l'habitat (PLH) qui fixent des objectifs restrictifs en matière de consommation foncière et de production de logements, **la collectivité s'efforce de lutter contre l'étalement urbain pour préserver ses paysages agricoles et naturels.**

Ces principes sont appliqués à chaque opération d'aménagement. Cela passe en particulier par la reconquête des friches urbaines, industrielles ou ferroviaires, à l'exemple du projet Reims Grand Centre qui permet de minimiser l'impact foncier en extension, du projet berges du canal dont la densification notamment sur le secteur VMC permettra de répondre aux objectifs d'optimisation des ressources foncières, mais aussi du projet Port Colbert dont l'objectif est de valoriser, à proximité du canal, des espaces aujourd'hui peu qualitatifs mais à haut potentiel.

► Le futur quartier Port Colbert d'une superficie de 80 ha se veut une vitrine de l'innovation architecturale et environnementale, mettant en œuvre une sobriété énergétique. L'aménagement apportera également des réponses en matière de mobilités durables et d'aménagements paysagers en contribuant à la réduction des îlots de chaleur. Il créera des porosités entre la ville existante et le canal dont les espaces de proximité doivent faire l'objet d'un traitement qualitatif. Enfin, il mettra en avant la présence de l'eau pour en faire un outil de reconquête et de pacification des berges, mais aussi de gestion intégrée des eaux de pluies.

Chiffres clés :

État d'avancement du PLUI : RAS car la CUGR est actuellement engagée dans le projet de territoire. C'est seulement ensuite que la question du PLUI se posera mais aussi celle du SCOT puisqu'il ne couvre pas l'intégralité des communes du Grand Reims.

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : Cf. les liens ci-dessous

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : Cf. liens ci-dessous

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) :

Nous pouvons identifier les grandes friches sur Reims mais pas à l'échelle du Grand Reims. En partant des réponses aux appels à projet du plan de relance. Sinon, le CEREMA a créé un observatoire des friches.

Surfaces désartificialisées : Cf. les liens ci-dessous

Pour tout ce qui concerne les stratégies foncières, ci-joint les liens à consulter :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etude-sur-les-dynamiques-et-les-strategies-a19340.html>

<https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire/Observatoires-de-la-Marne/2019/Foncier/Foncier>

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/cartofriches/observatoires-locaux>

9. Eau et assainissement

De nouveaux défis à relever

La gestion intégrée des eaux pluviales est, avec la protection de la ressource en eau, l'un des grands défis auxquels est confronté le Grand Reims qui met en place une nouvelle stratégie de façon à **intégrer l'eau de pluie au cœur de l'aménagement de son territoire.**

► Face à la problématique de plus en plus sensible des **eaux pluviales**, le Grand Reims est en train d'établir un schéma directeur et un zonage qui permettront, à l'échelle des 143 communes, d'appliquer en amont des projets de réhabilitation et d'aménagement, le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle, de manière à éviter le ruissellement et à décharger le réseau d'assainissement.

Quelques réalisations illustrent déjà cette stratégie : sur le secteur Sernam-Boulingrin, des noues et des caissons d'infiltration ont été aménagés sous les trottoirs de la voie nord, un bassin de rétention-infiltration sous le parvis de la grande salle évènementielle et des bassins de rétention paysagers sur le parvis du parking Champagne Parc Auto ; sur les Promenades Jean-Louis Schneiter, les eaux pluviales sont intégralement gérées sur place, soit par le biais de tranchées d'infiltration sous les allées, soit, pour le parvis devant la Porte Mars, par le biais d'un bassin d'infiltration. Avec des installations comme AZHUREV ou le parc de la Roselière, le Grand Reims montre encore l'exemple. Le projet AZHUREV, zone humide artificielle de 6 ha visant l'amélioration du traitement des eaux issues de la station d'épuration de Reims et des eaux pluviales excédentaires, est en phase d'expérimentation depuis 2018. Quant au parc de la Roselière, il assure une fonction technique de régulation d'une grande partie des eaux pluviales de la ZAC de Bezannes, mais également des fonctions écologiques et paysagères grâce à une lagune en eau permanente.

► Par ailleurs, dans le cadre du contrat de territoire « Eau et Climat », le Grand Reims encourage et valorise les pratiques agricoles et viticoles participant de la **préservation de la ressource en eau**, avec notamment l'attribution d'un nouveau label aux professionnels exemplaires.

En 2019, dans le cadre du nouveau Contrat territorial eau climat, ces actions se sont renforcées avec notamment la mise en place du label « Je protège l'eau du Grand Reims » qui vise à valoriser les pratiques agricoles innovantes favorables à la protection de la ressource en eau. Partant du principe que c'est par l'exemple et le partage d'expériences entre pairs que les conduites évoluent durablement, il favorise le recueil des pratiques exemplaires en matière de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et viticole, et de suppression des risques de pollutions ponctuelles.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité de filières agricoles à bas niveau d'intrants (pesticides, engrains) a été menée au cours des douze derniers mois. Elle permet de définir les orientations pour une agriculture protectrice de la ressource en eau, favorisant la segmentation du carbone dans les sols, tout en assurant une juste rémunération des agriculteurs et le développement de la bioéconomie durable.

Chiffres clés :

Plus de 17 millions de m³ prélevés dans les nappes phréatiques pour la distribution d'eau potable.

Objet	Réponse(s)
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	11 STEU présentent des non conformités DERU (dont 4 non conformes en rejet + 7 avec un défaut de surveillance point A2)
Taux de fuite des réseaux du territoire	16 % de fuite sur le réseau d'eau potable pour l'ensemble du territoire.
Nombre de captages prioritaires	7 (dont 4 Grenelle et 3 Conférence environnementale)
Nombre de captages bénéficiant d'une protection	Tous les captages ont un arrêté de DUP (phase 2 de la DUP en cours pour le forage profond de Villers-aux-Nœuds)
Nombre de captages bénéficiant d'un plan d'actions	15 AAC avec plan d'actions animés (plus 7 études AAC en cours)
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).	Oui (SAGE Aisne Vesle Suippe décliné de manière opérationnelle en Contrat Territorial Eau Climat)

Annexe n°2 : Diagnostic énergie-climat du Grand Reims

Réalisé par les services du Grand Reims en mai 2021

1. Emissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire

En matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), 2,1 millions de tCO₂e sont émises chaque année (chiffres de 2018) au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, en augmentation de 1% par rapport à 1990, année de référence. Après un pic d'émissions atteint en 2005 avec 2,3 millions de tCO₂e, on observe depuis une très légère réduction des émissions. Rapporté à la population, 7,3tCO₂e sont émises chaque année par habitant, en diminution de 4% par rapport à 1990 suite à une augmentation de 6% de la population sur la même période.

Les secteurs les plus émetteurs sont, par ordre décroissant : l'industrie, les transports, le bâtiment (résidentiel + tertiaire), l'agriculture et les déchets.

Secteurs (en tCO ₂ e)	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 1990/2018
Industrie (hors branche énergie)	760 980	642 831	692 080	634 497	643 139	716 723	723 544	-5%
Transport routier	532 799	670 320	620 532	622 195	618 676	644 207	658 918	+24%
Autres transports	3 898	3 665	4 860	4 874	4 322	4 580	4 690	+20%
Résidentiel	383 245	473 888	423 621	364 672	315 891	322 168	306 386	-20%
Tertiaire	145 379	213 392	192 721	178 532	149 592	146 892	151 071	+4%
Agriculture	171 538	187 627	186 561	177 636	171 513	166 293	157 807	-8%
Déchets	105 452	168 370	130 369	126 617	113 944	122 774	120 768	+15%
Branche énergie	13 293	10 903	12 443	12 259	23 629	23 099	18 980	+43%
Total (en tCO ₂ e)	2 116 584	2 370 997	2 263 189	2 121 283	2 040 706	2 146 736	2 142 165	+1%
Nombre d'habitants	278 439	289 178	288 973	291 000	294 000	295 014	295 014	+6%
Total / habitant (en tCO ₂ e)	7,6	8,2	7,8	7,3	6,9	7,3	7,3	-4%

Figure 1. Evolution des émissions directes et indirectes de GES – CUGR - (Format PCAET - PRG 2013)
- source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

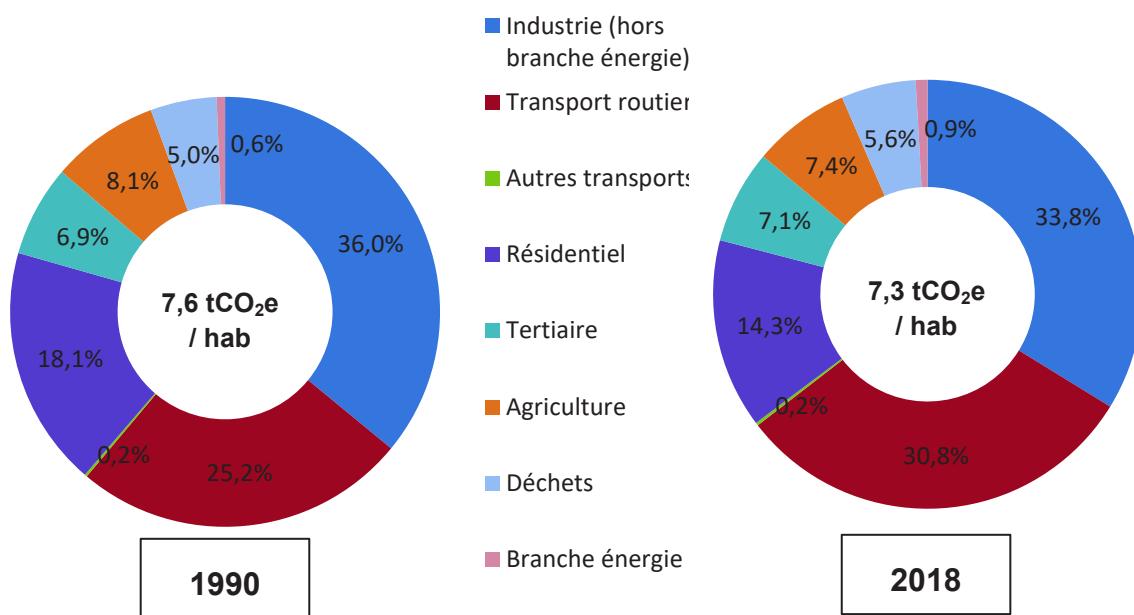


Figure 2. Répartition des émissions directes et indirectes de GES par secteur en 1990 et 2018 – CUGR et émissions par habitant- (Format PCAET - PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

L'augmentation de 1% des émissions de GES sur la période 1990-2018 est en grande partie due au secteur du transport routier dont les émissions se sont accrues de 24% sur la période. Après un pic d'émission du secteur en 2005, les émissions sont, depuis, relativement stables. Le secteur du bâtiment résidentiel est le seul secteur dont les émissions chutent véritablement et de façon régulière depuis un pic passé, pour lui aussi, en 2005.

2. Consommation énergétique finale à climat réel

En matière d'énergie finale, 9 791 GWh sont consommés chaque année (chiffres de 2018) au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, en augmentation de 3% par rapport à 2012, année de référence. Après un pic de consommation atteint en 2010 avec 10 070 GWh, on observe globalement depuis une stabilisation du niveau de consommation d'énergie finale. Rapporté à la population, 33,2 MWh sont consommés chaque année par habitant, en augmentation de 2% par rapport à 2012.

Les secteurs les plus consommateurs sont, par ordre décroissant : l'industrie, le bâtiment (résidentiel + tertiaire), les transports, l'agriculture et les déchets.

Secteurs (en GWh PCI)	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 2012/2018
Industrie (hors branche énergie)	3 129	3 007	3 469	3 293	3 428	3 675	3 634	+10%
Résidentiel	2 256	2 813	2 667	2 271	2 165	2 212	2 160	-5%
Tertiaire	980	1 419	1 210	1 170	1 139	1 173	1 161	-1%
Transport routier	1 966	2 479	2 386	2 391	2 390	2 509	2 566	+7%
Autres transports	21	20	49	52	64	65	65	+26%
Agriculture	206	252	289	336	250	215	206	-39%
Total (en GWh PCI)	8 558	9 990	10 070	9 512	9 437	9 849	9 791	+3%
Nombre d'habitants	278 439	289 178	288 973	291 000	294 000	295 014	295 014	+1%
Total / habitant (en MWh PCI)	30,7	34,5	34,8	32,7	32,1	33,4	33,2	+2%

Figure 3. Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

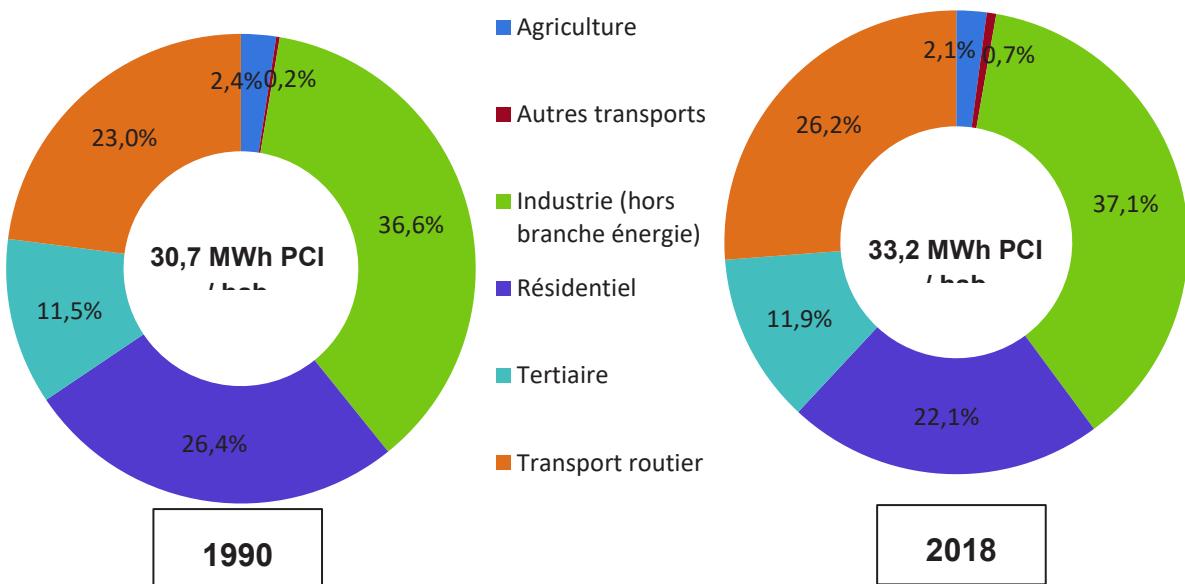


Figure 4. Répartition de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur en 1990 et 2018 et consommation énergétique par habitant – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

L'augmentation de 3% de la consommation d'énergie finale sur la période 2012-2018 est essentiellement due aux secteurs de l'industrie et du transport routier dont les consommations se sont accrues respectivement de 10% et 7% sur la période. La consommation d'énergie finale du secteur du bâtiment, que l'on parle du résidentiel ou du tertiaire, est quant à elle relativement stable depuis 2012.

3. Production d'énergie primaire renouvelable

Secteurs	GWh							
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Production d'agrocarburants	-	2 084,4	2 084,4	2 105,6	2 210,2	1 529,9	1 642,2	1 725,0
Filière bois-énergie	110,0	148,9	136,0	131,4	136,0	140,1	140,3	129,8
PACs aérothermiques	16,9	48,9	59,5	70,5	77,6	86,4	91,2	96,4
Incinération déchets - part EnR	42,8	39,4	33,6	44,5	46,1	54,4	50,9	77,9
Eolien	-	-	-	-	20,7	61,7	63,2	70,7
Biogaz	5,1	5,1	5,1	5,7	7,5	8,6	7,8	21,7
Solaire photovoltaïque	0,0	0,8	6,3	12,7	13,6	15,7	14,0	15,7
PACs géothermiques	1,1	4,5	5,4	5,7	6,4	6,6	6,9	7,2
Solaire thermique	0,5	1,7	2,1	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8
Cultures énergétiques	-	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Hydraulique renouvelable	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	177	2 335	2 334	2 380	2 522	1 907	2 021	2 149

Figure 5. Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

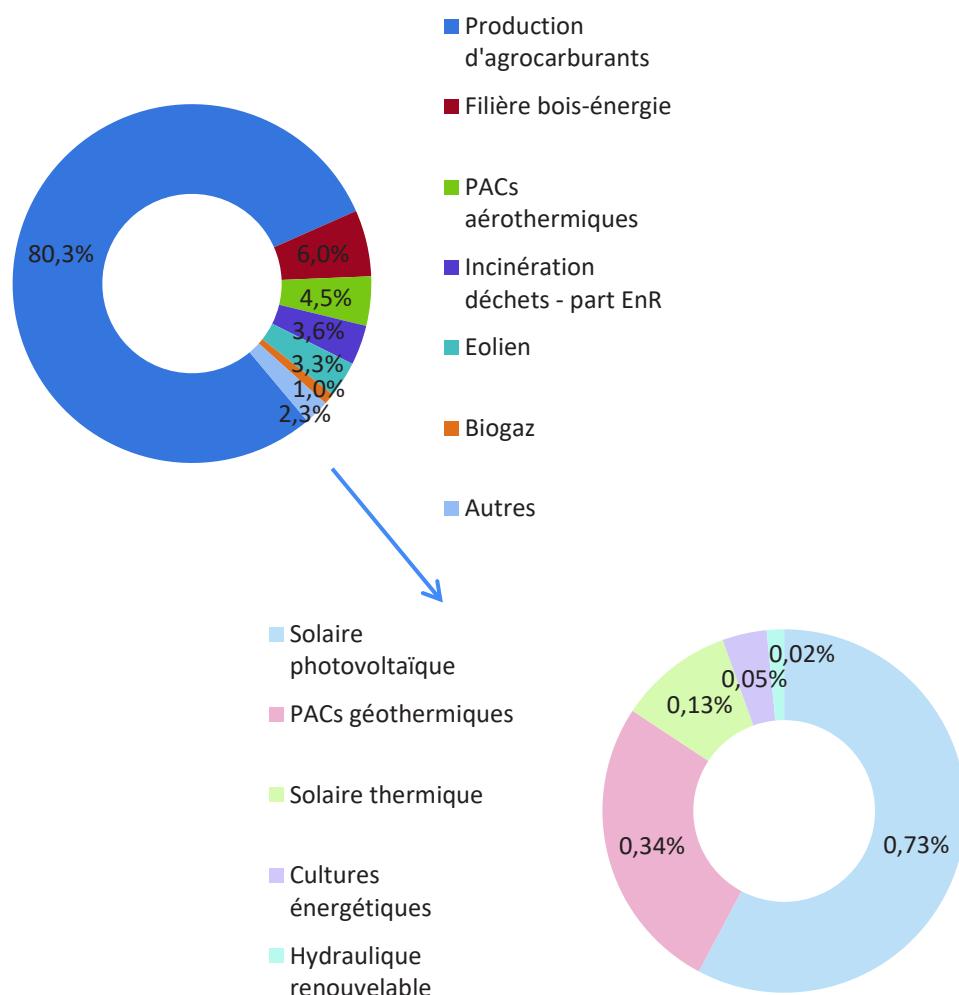


Figure 6. Répartition de la production d'énergie primaire renouvelable en 2018 – CUGR – source ATMO Grand EST Invent'Air V2020

En matière d'énergie primaire renouvelable, 2 149 GWh ont été produits en 2018 au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims. Cette quantité d'énergie provient principalement de la filière des agrocarburants, qui représente à elle seule 80 % du total produit sur le territoire. Cette prépondérance de la filière des agrocarburants se fait sentir sur la croissance de la production globale d'énergie primaire renouvelable. En effet, malgré le développement continu, mais trop léger, des autres filières, le plateau

sur lequel se trouve la filière des agrocarburants depuis 2010 et son pic de production atteint en 2015 entraîne l'ensemble de la production d'énergie primaire renouvelable sur le même plateau qui a du mal à dépasser le pic de production de 2015 qui avait alors atteint 2 522 GWh.

4. Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute

Source d'énergie	GWh							
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Bois énergie	214	294	305	467	490	582	454	342
Biocarburants	34	134	148	161	171	184	194	197
Pacs aérothermiques	17	49	59	70	78	86	91	96
Chauffage urbain bois	-	-	12	34	35	30	26	25
Géothermie	1	5	5	6	6	7	7	7
Biogaz	2	2	2	2	3	4	3	17
Solaire photovoltaïque	0	1	6	13	14	16	14	16
Solaire thermique	0	2	2	2	2	3	3	3
Incinération déchets - part EnR	43	39	34	45	46	54	51	78
Cultures énergétiques	-	1	1	1	1	1	1	1
Eolien	-	-	-	-	21	59	60	63
Consommation d'énergie finale brute à partir d'EnR	311	527	574	801	867	1026	904	845
Consommation d'énergie finale brute globale	9990	10070	9512	9321	9437	9915	9849	9791
Part des EnR dans la consommation d'énergie finale brute	3,1%	5,2%	6,0%	8,6%	9,2%	10,3%	9,2%	8,6%

Figure 7. Evolution de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute – CUGR – source ATMO Grand Est

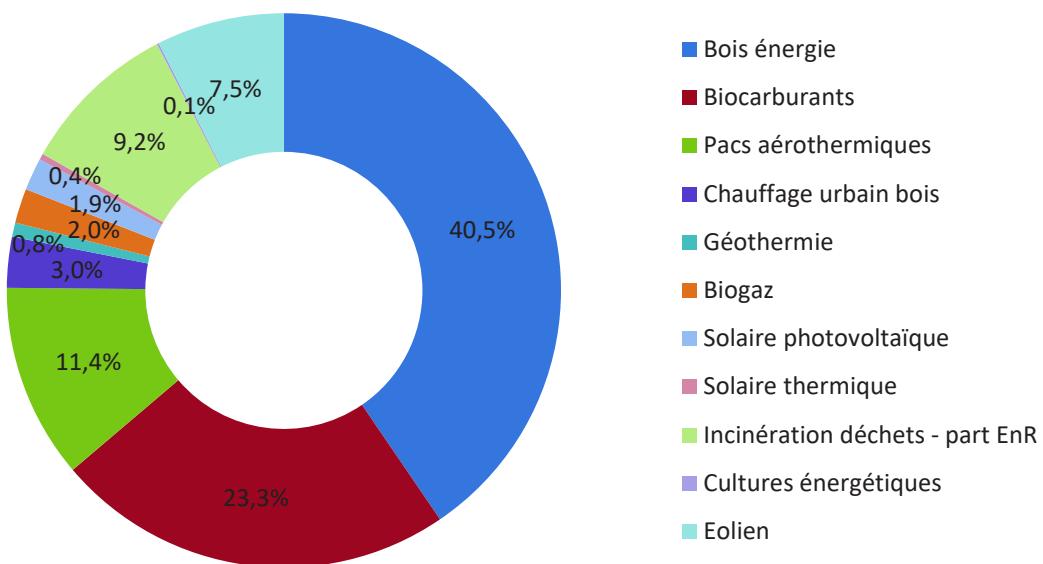


Figure 8. Répartition des sources d'énergie renouvelables contenue dans la consommation d'énergie finale brute – CUGR – source ATMO Grand Est

Malgré une production d'énergie primaire renouvelable satisfaisante sur le territoire, les énergies renouvelables ne représentent que 8,5% de la consommation d'énergie finale brute, dont les deux tiers proviennent du bois-énergie et des biocarburants. Il est cependant nécessaire de noter que cette proportion est stable depuis 2014.

5. Rénovation énergétique

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE sur le territoire

En 2021, d'après le site QUALIBAT, 195 entreprises du bâtiment certifiées RGE interviennent dans tout type de travaux de rénovation énergétique sur le territoire du Grand Reims.

Répartition du nombre de logements par catégorie

Au total, la Communauté urbaine du Grand Reims est composée de 138 198 résidences principales, avec la répartition suivante :

- 57 653, soit 41,7 % occupées par le propriétaire
- 35 491, soit 25,7 % occupées par un locataire dans le secteur privé
- 42 647, soit 30,8 % occupées par un locataire dans le secteur HLM
- 2 406, soit 1,7 % occupées par un locataire logé gratuitement

Source : SIG Grand Reims, données 2017

Nombre de logements en situation fragile ou dégradée

Au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, 4 logements potentiellement indignes sur 5 datent d'avant 1949. Près de 2 sur 3 sont des logements locatifs privés. 1 sur 4 est occupé par des ménages de plus de 60 ans.

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Habitat indigne	CU du Grand Reims	Reims
Nombre de logements dans le PPPI	Entre 3 180 et 3 257	2233
Part dans l'ensemble des RPP	Entre 3,5 et 3,6 %	4,3%
Part des logements du PPPI construits avant 1949	Entre 78,7 et 82,6 %	86,2%
Part des propriétaires occupants de logements du PPPI	Entre 25,5 et 29,2 %	14,0%
Part des ménages > 60 ans vivant dans un logement du PPPI	Entre 24 et 28 %	17,2%

Figure 9. Evaluation du parc privé potentiellement indigne (PPPI) au sein de la communauté urbaine du Grand Reims en 2015 - source Anah, Observatoire du logement de la Marne édition 2019

Entre 2011 et 2018, 33 logements locatifs privés et 17 logements de propriétaires occupants ont reçu une aide de l'Anah au titre du traitement de l'habitat indigne et très dégradé : depuis 2012, la

Communauté urbaine bénéficie sur son territoire d'un programme d'amélioration de l'habitat dont cet axe d'intervention est l'un des enjeux.

Précarité énergétique dans l'habitat

Données globales sur la précarité énergétique liée au logement

Au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, 19% des ménages sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 22 900 ménages. Parmi ces ménages, les profils concernés sont les suivants :

- 62% des ménages sont composés d'une personne, soit 14 100 ménages
- 37% ont plus de 60 ans, soit 8 400 ménages
- 38% sont des femmes seules, soit 8 800 ménages
- 63% vivent dans un appartement, soit 15 000 ménages
- 68% sont locataires, soit 15 500 ménages
- 47% ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 10 800 ménages

Source : *Observatoire précarité énergétique Grand Est, INSEE, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015*

Zoom sur le parc immobilier locatif social

- 69,1% des logements sociaux ont une étiquette de diagnostic de performance énergétique (DPE) > D
- 28,7% des logements sociaux ont une étiquette de diagnostic de performance énergétique (DPE) > E

Source : *INSEE, RP 2015, Filocom 2015, données DREAL, observatoire du logement de la Marne édition 2019*

6. Etat des systèmes de chauffage

Répartition par système de chauffage

Les systèmes de chauffage des 138 198 résidences principales se répartissent comme suit :

- Fioul : 8 340
- Electricité : 38 958
- Gaz naturel : 67 070
- Butane/Propane : 1 328
- Réseau de chaleur urbain : 13 770
- Autres : 8 732

En 2017, 76 738 logements étaient ainsi encore chauffés avec des énergies fossiles sur le territoire, dont 8 340 logements chauffés au fioul soit 6 % du parc.

Source : *INSEE, PRINC30M, SIG Grand Reims, Données 2017*

Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)

La Communauté urbaine du Grand Reims est aujourd'hui dotée de deux réseaux de chaleur.

1) Chauffage urbain de Croix rouge (mis en service en 1972)

157,1 MW sont installés en chaufferie :

- 2 échangeurs récupérant l'énergie de l'UIOM (2 x 6 MW)
- 2 générateurs fonctionnant au gaz naturel, au fioul domestique ou au biofioul (2 x 25,8 MW)
- 1 générateur fonctionnant au charbon (40,7 MW)

- 2 générateurs fonctionnant au gaz naturel (30,8 + 12 MW – en secours)
- 2 générateurs fonctionnant à la biomasse (2 x 5 MW)

Total installé : 157,1 MW

Le gaz et le charbon ne pouvant être démarrés simultanément pour des exigences réglementaires, la puissance maximale disponible de **116,4 MW**.

Concernant le mix énergétique, il était ainsi composé d'environ 60 % d'énergies renouvelables lors de la saison 2016-2017.

La consommation totale des abonnés lors de la saison 2016-2017 a été de 165 530 MWh.

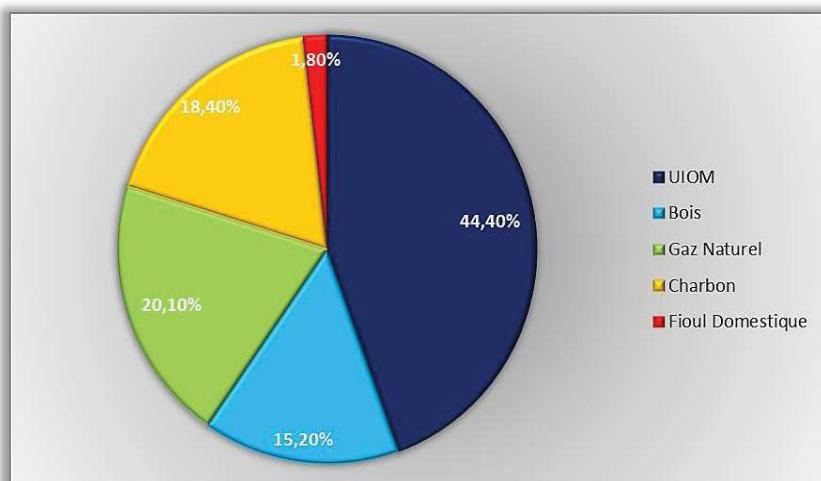


Figure 10. Mix énergétique de la chaufferie de Croix rouge lors de la saison 2016-2017

2) Chauffage urbain Orgeval (mis en service en 1970)

Le mix énergétique du réseau est un mix 100 % gaz naturel.

4 chaudières au gaz naturel sont utilisées :

- Une chaudière de 6,96 MW datant de 1970
- Une chaudière de 5,22 MW datant de 1970
- Une chaudière de 4,6 MW datant de 1996
- Une chaudière de 1,45 MW datant de 2013

Total installé : 18,23 MW

3 centrales de cogénération datant de 1997 sont également installées :

- 3,7 MW thermique au total
- 3,03 MW électrique au total

La consommation totale des abonnés lors de la saison 2016-2017 a été de 18 465 MWh.

Annexe n°3 : Tableau de recensement des aides France Relance versées sur le territoire de la CUGR au 1/10/2021

N° d'ordre	Commune	Catégorie de candidat ¹	Entreprise / structure	AAP	Projet	Coût de l'invest.	Subv. Ddée	Taux de subv. Ddé	Sub. Accordée
1	Reims	E	CHARBONNEAUX BRABANT	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		5 000 000 €	800 000 €	16%	500 000 €
2	Sept-Saulx	E	SAS AGROMI	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		750 000 €	375 000 €	50%	
3	Reims	E	ENVIE REIMS	Soutien Réemploi ESS		-	13 394 €		13 394 €
4	Reims	E	SPHERE PAPIER REIMS	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		4 380 000 €	800 000 €	18,3%	625 000 €
5	Bezannes	E	LE BATIMENT MENUISIER	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		503 000 €	200 000 €	39,8%	
6	Pontfaverger	E	LUZEAL	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		200 000 €	179 000 €	90%	179 000 €
7	Sept-Saulx	E	LUZEAL	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		100 000 €	48 600 €	49%	45 000 €
8	Bazancourt	E	CRISTAL UNION	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		3 500 000 €	1 575 000 €	45%	
9	Reims	EPA	Palais du Tau, monument géré par l'EPA du Centre des monuments nationaux	Soutien du patrimoine, valorisation des métiers d'art et des savoir-faire d'excellence à travers la restauration de monuments historiques	Restauration des façades du Palais du Tau, dont la chapelle		2 500 000 €		2 500 000 €
9	Reims	E	DELPHARM	Relocalisa° des industries critiques		7 265 000 €	799 172 €	11%	799 172 €
10	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Modernisation de la filière auto.		2 830 000 €	800 000 €	28,3%	800 000 €
12	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Amélioration thermique du réseau d'eau chaude sanitaire à la caserne Drouet d'Erlon	26 800 €	26 800 €	100%	26 800 €
13	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Renforcement thermique et sécurisation des portes d'accès au sous-sol des logements de la caserne Drouet d'Erlon	40 300 €	40 300 €	100%	40 300 €
14	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement du système d'éclairage de la caserne Drouet d'Erlon	66 000 €	66 000 €	100%	66 000 €
15	Reims	SE	Rectorat	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement de l'isolation des combles et installation d'1 isolation par soufflage de ouate de cellulose	180 000 €	180 000 €	100%	180 000 €

¹ E : entreprise
EP : établ. Publ.A : association
P : particuliersSI : syndicat intercommunal
CT : collectivité territ.SE : service de l'Etat
EPCI : établ. Publ. De coopéra° interco

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

16	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Réhabilita° des cages d'escalier et pose d'une nvelle isolation pr 6 bâtiments de la caserne Drouet d'Erlon	273 800 €	273 800 €	100%	273 800 €
17	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énergivore	12 900 €	12 900 €	100%	12 900 €
18	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	20 300 €	20 300 €	100%	20 300 €
19	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement des éclairages des services admin. Par des Led	20 500 €	20 500 €	100%	20 500 €
20	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	33 700 €	33 700 €	100%	33 700 €
21	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	51 000 €	51 000 €	100%	51 000 €
22	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	59 300 €	59 300 €	100%	59 300 €
23	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énergivore	61 200 €	61 200 €	100%	61 200 €
24	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énergivore	67 200 €	67 200 €	100%	67 200 €
25	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Remplacement de la chaudière de la cité U Paul Fort	68 700 €	68 700 €	100%	68 700 €
26	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Achat & installation de bornes de recharge électrique dans 5 cités U. et au service central du CROUS	33 100 €	33 100 €	100%	33 100 €
27	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'Etat	Rénovation des systèmes de ventilation + installation d'une supervision pour sa régulat° + rénovation cplète de la laverie + pose d'1 nveau ballon d'eau chaude + remplacement de menuiseries + mise en pl. D'1 isolat° thermique extérieure + rénovat) de toiture + nvel éclairage Led	3 732 700 €	3 732 700 €	100%	3 732 700 €
11	Reims	E	WESTLAKE COMPOUNDS FRANCE	Modernisation de la filière auto.		4 270 000 €	1 200 000 €	28,1%	1 154 000 €
29	Reims	EP	CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.	Offre de forma° à la fabrica° additive / au dvpt de cpétences en lien avec la plateforme Platinium3D ; industrial° des nvaux procédés d'impress° 3D	2 066 000 €	800 000 €	38,7%	
30	Reims	EP	URCA	Financement de projets	Rénovation énergétique et mise en	6 851 500 €	6 851 500 €	100%	6 851 500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

				de rénovation de bât. De l'État	sécurité du bât. 7 de l'université				
31	Reims	A	FRAC	Fonds de transition écologique – ministère de la culture	Mise aux normes BBC des réserves du FRAC Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace	670 000 €	?		
32	Reims	EP	Comédie de Reims	Fonds de transition écologique – ministère de la culture	Remplacement de la moitié du parc lumières par des projecteurs LED et de la façade son		100 000 €		100 000 €
33	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Restauration des façades et de la couverture de l'hôtel de ville classé	3 001 700 €	900 510 €	30%	900 510 €
34	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Restauration de la statue du Maréchal Drouet d'Erlon	94 813 €	28 132 €	29,7%	28 132 €
35	Dontrien	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Sécurisa° de la distribution d'eau potable de l'unité de prod° de Dontrien	816 000 €	326 400 €	40%	326 400 €
36	Bouleuse	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Assainissement collectif communal	2 007 896 €	401 579 €	20%	401 579 €
37	Cuisles	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Mise aux normes de la station d'épura°	550 000 €	110 000 €	20%	110 000 €
38		EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Construction de la station d'épura° interco. De Ville-en-Tardenois et Chambrecy	1 192 575 €	238 515 €	20%	238 515 €
39		EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Raccordement du système d'assainissement des eaux usées de Villers-Allerand et Rilly-la-Montagne au système rémois	1 150 000 €	230 000 €	20%	230 000 €
40		EPCI	CUGR	Tri à la source des biodéchets	Actions de réduct° et de tri à la source des biodéchets, par la création d'1 poste d'animateur anti-gaspi alimentaire ; le dvpt du cpostage partagé ; la collecte séparée et le traitement de biodéchets sur 6 communes urbaines de la CUGR. Objectifs : + 5000 t / an de cpostage ; - 8 % d'ordures ménagères résiduelles ; - 14 % de déchets verts collectés	4 867 662 €	1 676 192 €	34%	1 676 192 €
12	Saint-Léonard	E	CHARLES MORONI	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		1 403 900 €	800 000 €	57%	550 000 €
13	Ormes	E	KIEFFER MENUISERIE	Industrie du futur		255 443 €	102 177 €	40%	102 177 €
43	Fismes	EP	CCAS	Jardins partagés		16 202 €	7 101 €	43,8%	7 101 €
44	Bétheny	CT	Commune de Bétheny	Jardins partagés	Jardin du quartier du petit Bétheny	3 118 €	1 559 €	50%	1 559 €
45	Pourcy	EP	Parc naturel régional de la Montagne de Reims	Projets alimentaires territoriaux déjà avancés	4 actions du PAT présentées				108 900 €
46	Reims	SE	DRAC	Plan cathédrales	Restaura° des couvertures du transept nord	1 200 000 €	1 200 000 €		1 200 000 €
14	Reims	E	QUENOT SA	Industrie du futur		656 100 €	217 640 €	33%	217 640 €
15	Muizon	E	LE BATIMENT ASSOCIE	Industrie du futur		219 360 €	87 744 €	40%	87 744 €
16	Reims	E	IMPRIMERIE DES	Industrie du futur		116 858 €	46 743 €	40%	46 743 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

			MOISSONS						
17	Witry-les-Reims	E	MECA SERVICES	Industrie du futur		4 830 €	1 932 €	40%	1 932 €
18	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		150 400 €	60 160 €	40%	60 160 €
19	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		86 250 €	34 500 €	40%	34 500 €
20	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		249 220 €	99 688 €	40%	99 688 €
21	Reims	E	ATELIERS ROCHE	Industrie du futur		5 525 €	2 210 €	40%	2 210 €
22	Reims	E	ATELIERS ROCHE	Industrie du futur		7 353 €	2 941 €	40%	2 941 €
23	Tinqueux	E	TOLERIE INDUSTRIELLE REMOISE	Industrie du futur		443 445 €	177 378 €	40%	177 378 €
24	Pontfaverger	E	PROMEL BRUNELLA TECHNOLOGIES	Industrie du futur		59 380 €	23 752 €	40%	23 752 €
25	Sillery	E	MENUISERIE BRESSAN	Industrie du futur		50 000 €	20 000 €	40%	20 000 €
26	Reims	E	DELPHARM	Industrie du futur		647 240 €	258 896 €	40%	258 896 €
27	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		73 108 €	29 243 €	40%	29 243 €
28	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		10 950 €	4 380 €	40%	4 380 €
29	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		59 200 €	23 680 €	40%	23 680 €
30	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		39 700 €	15 880 €	40%	15 880 €
31	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		28 900 €	11 560 €	40%	11 560 €
32	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		57 530 €	23 012 €	40%	23 012 €
33	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		27 237 €	10 895 €	40%	10 895 €
34	Reims	E	CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Industrie du futur		2 291 796 €	200 000 €	9%	200 000 €
35	Bourgogne-Fresne	E	CHARPENTIERS DU MASSIF	Tremplin pour la transition écologique		30 859 €	6 474 €	21%	6 474 €
36	Reims	E	VITIBOT	Entreprises engagées dans la transition écologique		269 857 €	100 000 €	37%	100 000 €
70	Reims	EPCI	CUGR	Quartiers fertiles	Développement de l'agriculture urbaine sur 2 sites du quartier Croix Rouge, intégrant une dimension « insertion par l'activité éco » ; Expérimenta° prévues en 2021-2022 ; déploiement et essaimage en 2023-2024	300 000 €			
37	Reims	E	NEOMA	Cordées de la réussite					36 500 €
38	Reims	E	Sciences Po	Cordées de la réussite					15 000 €
39	Reims	E	IRTS	Cordées de la réussite					16 000 €
74		EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Création de cheminements sur la coulée verte en bord de Vesle	187 500 €	75 000 €	40%	75 000 €
75	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Restaura° de la Porte de Mars	1 248 236 €	499 295 €	40%	499 295 €
76	Sept-Saulx	CT	Commune de Sept-Saulx	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Travaux d'isolation de la mairie et installation d'1 pompe à chaleur	6 345 €	2 538 €	40%	2 538 €
77	Les Petites Loges	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Construction du gpe scolaire et périscolaire	3 230 000 €	1 292 000 €	40%	1 292 000 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

78	Vandeuil	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Reconstruction de la bâche eau potable	170 000 €	68 000 €	40%	68 000 €
79	Reims	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Construction de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, pose de canalisations d'eau potable et travaux de fontainerie – cité Chemin Vert	1 100 000 €	315 429 €	29%	315 429 €
80	Reims	EP	CHRU de Reims	Sécur de la santé					2 009 798 €
81	Fismes	EP	Hôpital loc. De Fismes	Sécur de la santé					30 000 €
40	Bezannes	E	Polyclinique de Courlancy	Sécur de la santé					366 214 €
41	Reims	E	Résidence médicale Jean d'Orbais	Sécur de la santé					20 000 €
42	Merfy	E	Maison de santé de Merfy	Sécur de la santé					20 000 €
43	Reims	E	Institut Jean Godinot	Sécur de la santé					239 611 €
86	Reims	A	Foyer l'Amitié	Sécur de la santé					20 000 €
44	Reims	E	Polyclinique les Bleuets	Sécur de la santé					132 901 €
88	Reims	A	ASSOR	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Renforcement du service de soir pour l'aide alimentaire	156 500 €	80 000 €	51%	20 000 €
89			Noël-Paindavoine pr la promotion et l'habit des jeunes	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Mise en place d'1 réseau de mise en relation des jeunes précaires avec les structures compétentes	84 000 €	60 000 €	71%	40 000 €
90	Reims	CT	Commune de Reims	Jardins partagés	Jardin de quartier dans le secteur Laon / Zola	55 000 €	12 000 €	21,8%	12 000 €
91	Reims	CT	Commune de Reims	Jardins partagés	Jardin de quartier rue du Jard	92 000 €	13 000 €	14,1%	13 000 €
45	Reims	E	CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		5 185 000 €	800 000 €	15%	200 000 €
46	Chigny-les-Roses	E	GARDET ET CIE	Tremplin pour la transition écologique		7 950 €	6 360 €	80%	6 360 €
47	Nogent-l'Abbesse	E	AGILEC	Tremplin pour la transition écologique		31 812 €	16 000 €	50%	16 000 €
48	Reims	E	ROSACE	Tremplin pour la transition écologique		136 690 €	35 900 €	26%	35 900 €
96	Reims	EPCI	CUGR	Friches	Reconversion de la ZI du Port Colbert : plan de gestion	20 000 €	14 000 €	70%	14 000 €
49	Reims	E	PLURIAL NOVILIA	Friches		100 000 €	50 000 €	50%	50 000 €
98	Reims	CT	Commune de Reims	Friches	Reconversion de la ZI du Port Colbert : plan de gestion pr les sites ex Peugeot & ex Jacob Delafon	100 000 €	70 000 €	70%	70 000 €
99	Bétheny	CT	Commune de Bétheny	DSIL 2021 – rénovation thermique	Construction d'1 chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur + ses sous-stations	705 906 €	282 362 €	40%	282 362 €
100	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réhabilita° énergétique du gpe scolaire Joliot-Curie	833 333 €	333 333 €	40%	333 333 €
101	St-Hilaire-le-Petit	CT	Commune de St-Hilaire-le-Petit	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réhabilitation thermique de l'ensemble mairie-micro-crèche-bibliothèque + 2 logts communaux	268 115 €	107 246 €	40%	107 246 €
102	Ludes	CT	Commune de Ludes	DSIL 2021 – rénovation	Rénova° de la ventila° du chauffage, de la	161 557 €	64 623 €	40%	64 623 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

				thermique	climatisa° et mise en conformité du système de sécurité de la salle socio-culturelle				
103	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Remplacement des équipements d'1 chaufferie gaz	146 687 €	46 667 €	32%	46 667 €
104	Reims	EPCI	CUGR	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réfection de l'étanchéité et végétalisa° de la terrasse de l'hôtel communautaire	126 702 €	50 681 €	40%	50 681 €
105	Bazancourt	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des chaudières du collège G. Charpak	107 500 €	64 500 €	60%	64 500 €
106	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement d'1 chaudière – collège St-Rémi	32 550 €	19 530 €	60%	19 530 €
107	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement d'1 chaudière – collège P. Brossalette	30 000 €	18 000 €	60%	18 000 €
108	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Isola° par l'extérieur du foyer départemental	291 667 €	116 667 €	40%	116 667 €
109	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement de la chaudière – circo de solidarité déptale Croix Rouge / Ruisselet	25 833 €	10 333 €	40%	10 333 €
110	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement de la chaudière & des menuiseries ext. ; isola° par l'extérieur – circo de solidarité déptale Pont de Laon	288 333 €	115 333 €	40%	115 333 €
111	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & des chaudières – circo de solidarité déptale Mars & Jadard	270 167 €	108 067 €	40%	108 067 €
112	Bourgogne-Fresne	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. - centre routier déptal	12 500 €	5 000 €	40%	5 000 €
113	Fismes	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & isola° de la toiture – centre routier déptal	16 000 €	6 400 €	40%	6 400 €
114	Pontfaverger-Moronvilliers	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. - centre routier déptal	12 500 €	5 000 €	40%	5 000 €
115	Ville-en-Tardenois	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & isola° de la toiture – centre routier déptal	13 000 €	5 200 €	40%	5 200 €
50	Taissy	E	VALOPTEAM	Tremplin pour la transition écologique		74 975 €	25 000 €	33%	25 000 €
51	Beine-Nauroy	E	MECANIQUE 2L	Industrie du futur		1 911 448 €	382 290 €	20%	382 290 €
118	Villers-Marmery	CT	Commune de Villers-Marmery	FITN 7 – axe 3 – volet 1	Refonte du site internet communal ; nouvelles démarches en ligne ; application mobile destinée à l'alerte des habits	4 603 €	3 682 €	80%	3 682 €
119	Pomacle	CT	Commune de Pomacle	FITN 7 – axe 3 – volet 1	Acquisition d'1 écran tactile interactif	8 525 €	6 820 €	80%	6 820 €
120	Reims	EPCI	CUGR	Recyclage foncier des friches	Reconversion de la ZI du Port Colbert en une Ecole supérieure d'art et de design	35 000 000 €	23 333 333 €	67%	870 000 €
121	Reims	EPCI	CUGR	Recyclage foncier des friches	Requalifica° du site du Tri postal	70 000 €	56 000 €	80%	48 720 €
52	Reims	E	KAUFMAN & BROAD	Recyclage foncier des friches		23 822 600 €	1 781 220 €	7%	870 000 €
53	Reims	E	CREAPHARM GROUP	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		6 000 000 €	1 500 000 €	25%	400 000 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

124	Bezannes	CT	Commune de Bezannes	Aide à la relance de la construction durable	2 permis de construire bénéficiaires				199 €
125	Reims	CT	Commune de Reims	Aide à la relance de la construction durable	NA				424 €
126	Gueux	CT	Commune de Gueux	DSIL 2021 – rénovation thermique	Travaux de rénovation thermique sur le gymnase et 2 écoles	1 889 224 €	755 690 €	40%	755 690 €
127	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Travx sur le CMS Le Creuse, les écoles élémentaires Tournebonneau & Provençaux et le gpe scolaire Jard	912 075 €	364 830 €	40%	364 830 €
128	Val-de-Vesle	CT	Commune de Val-de-Vesle	NA	Refonte du site internet communal	4 400 €	3 520 €	80%	3 520 €
129	Val-de-Vesle	CT	Commune de Val-de-Vesle	NA	Installa° de 2 panneaux d'information tactiles à la mairie	21 909 €	17 527 €	80%	17 527 €
130	Taissy	CT	Commune de Taissy	NA	Refonte du site internet communal	7 900 €	6 320 €	80%	6 320 €
131	Bazancourt	CT	Commune de Bazancourt	Restauration écologique	Création d'1 atlas de la biodiversité communal	23 680 €	23 680 €	100%	23 680 €
54	Reims	E	HAULOTTE GROUP	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		4 487 000 €	800 000 €	18%	600 000 €
133	Reims	CT	CR Gd Est	DRI 2021 – rénova° énergétique des bât. Des régions	Travaux d'améliora° thermique de l'externat du lycée F. Roosevelt	208 333 €	166 666 €	80%	166 666 €
55	Val-de-Vesle	E	VIGUIER LEICHTENAUR EDEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
56	Reims	E	LE CHAISIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
57	Reims	E	EURL OUK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
58	Pargny-les-Reims	E	MENTION GUERDER DANIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
59	Reims	E	L'ARDENNAIS SD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
60	Reims	E	CORYSE JW	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
61	Cormontreuil	E	AQUA VILLA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
62	Reims	E	LR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
63	Reims	E	HAROLD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
64	Hermonville	E	BONNAFOUS Thierry Paul Pierre	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
65	Witry-les-Reims	E	LE CHAMP DU COQ	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
66	Reims	E	LE PARVIS REGALIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
67	Reims	E	GL BUREAU	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
68	Reims	E	FOURES LUCIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
69	Reims	E	BELLOT OLIVIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
70	Reims	E	MARCHAL BOULANT MICHELE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
71	Reims	E	SA MISTRAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
72	Reims	E	DEVELOPPEMENT DIDIER KUHN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
73	Reims	E	SARL STEPHANE LOTHaire	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
74	Reims	E	FUTSAL STORE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
75	Reims	E	MARANGO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

76	Cormontreuil	E	CARTRADE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
77	Reims	E	CLDL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
78	Reims	E	LE TEMPLE DE SASHA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
79	Reims	E	CECILE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
80	Reims	E	INSIDE SPORT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
81	Reims	E	LA NEUVILLE SARL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
82	Reims	E	BALLOIR GALL DELPHINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
83	Tinqueux	E	LOVELY DOLLS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
84	Reims	E	ARGO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
85	Prosnes	E	DELANNOY ALEXANDRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
86	Reims	E	EURL LUCY COMPAGNIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
87	Puisieulx	E	LA RESSOURCANTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
88	Reims	E	DEUX' R COIFFURE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
89	Reims	E	SARL KPD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
90	Reims	E	FLORIMONDE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
91	Reims	E	ROSE GLAMOUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
92	Gueux	E	RIFFAULT FENASSE CECILE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
93	Reims	E	DE LUCA MAXIME AURELIEN PASCAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
94	Chigny-les-Roses	E	EARL GOUNEL LASSALLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
95	Prosnes	E	LES MONTGOLFIERES CHAMPENOISES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
96	Thillois	E	ESPACE FLUIDITE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
97	Reims	E	SARL DIDIER POL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
98	Reims	E	MILANO PIZZA DI NAPOLI	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
99	Cormicy	E	SARL YOGADDICT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
100	Reims	E	L'ODYSSEE DES JEUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
101	Reims	E	COCO NAILS BEAUTY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
102	Reims	E	AJK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
103	Reims	E	MARTIGNY CLARA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
104	Reims	E	O SACS D'ANGELIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
105	Reims	E	SARL JEAN BASSEREAU ET FILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
106	Reims	E	ITONA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
107	Reims	E	RAM2014	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
108	Reims	E	BOUYAZRA NAZIHA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
109	Cormontreuil	E	2A-DECO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
110	Reims	E	FAMA ENTREPRISES - GLAM ELEGANCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
111	Thillois	E	JIMBALOO LOISIRS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
112	Reims	E	CCGOURMETS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
113	Reims	E	NOTARC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

114	Reims	E	POIRIER AMELIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
115	Reims	E	PUNJAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
116	Champfleury	E	UNE HISTOIRE DE FLEURS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
117	Reims	E	ALD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
118	Reims	E	BRC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
119	Reims	E	DEBUT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
120	Reims	E	DP CONCEPT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
121	Reims	E	LAPIERRE INVEST	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
122	Reims	E	LINFRAVIOLET	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
123	Reims	E	RAVENEL CELINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
124	Reims	E	TOP KEBAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
125	Cauroy-les-Hermonville	E	LADEUILLE CHRISTOPHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
126	St-Brice-Courcelles	E	STYLE RECEPTION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
127	Reims	E	ND CONCEPT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
128	Reims	E	POKA51	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
129	Reims	E	SUZIN ELIZE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
130	Hermonville	E	LA GRANGE AUX COULEURS SAS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
131	Tinqueux	E	LASER GAME EVOLUTION S12 REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
132	Bezannes	E	POLIS JULIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
133	Hautvillers	E	GUILBERT THIL DANIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
134	Tinqueux	E	SARL YU HAO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
135	Reims	E	LA TRATTORIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
136	Reims	E	L'EPICERIE AU BON MANGER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
137	Reims	E	PAUMARALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
138	Reims	E	TERRIBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
139	Reims	E	DILLINSEGER CHAMPAGNE CHRISTINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
140	Reims	E	DWS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
141	Cormontreuil	E	LA VOIE MARTIALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
142	Reims	E	CAPSUL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
143	St-Thierry	E	LE CLOS DU MONT D'HOR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
144	Reims	E	FOOD LOVE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
145	Reims	E	SERDIMET CINDY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
146	Reims	E	AUBRY NICOLAS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
147	Reims	E	IMMOSAM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
148	Reims	E	LE COURT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
149	Reims	E	LA PERGOLA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
150	Villers-sous-	E	CHAMPAGNE J	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

	Châtillon		CHARPENTIER					
151	Reims	E	HUMPHREY CO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
152	Reims	E	WILOFF	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
153	Reims	E	SARL REVE-VILLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
154	Reims	E	L'ANGE GABRIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
155	Bétheny	E	FRITSCH MARINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
156	Reims	E	KETTNER'S	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
157	Reims	E	H.L STUDIO PHOTO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
158	Reims	E	MINEUR SABINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
159	Reims	E	DP STYLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
160	Reims	E	ORANGE OUTAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
161	Reims	E	SMOK'I	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
162	Reims	E	SOCIETE HOTELIERE CROIX BLANDIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
163	Reims	E	DP GIFT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
164	Reims	E	SPI MOTORS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
165	Reims	E	DIEPPEDALLE JACQUES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
166	Reims	E	A L'ATELIER D'OR LY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
167	Reims	E	MALA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
168	Reims	E	SARL ARCA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
169	Reims	E	VIZINOV	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
170	Fismes	E	BEREAUX BEREAUX-DOMINGUES HELENE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
171	Reims	E	DIAGHONETE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
172	Reims	E	NAXOS OPERATIONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
173	Bezannes	E	CRYOTERA GROUP	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
174	Bezannes	E	CRYOTERA REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
175	Mailly-Champagne	E	BONNEVIE STEPHANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
176	Reims	E	LAMONTAGNE NATHAN MICHEL YVAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
177	Bezannes	E	ARTIS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
178	Reims	E	ENTRE DEUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
179	Reims	E	L'EXPERT DE LA BIERE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
180	Tinqueux	E	BLOT ALEXANDRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
181	Tinqueux	E	MOUGENOT VICTOR VALENTIN MICHAEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
182	Reims	E	BOUAZIZ ANNE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
183	Reims	E	CHOFFRUT FLORA BERANGERE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
184	Reims	E	KINEOSPA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
185	Reims	E	RCS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
186	Warmeriville	E	LEJEUNE ALICIA LAURA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
187	Bétheniville	E	CB FEU	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
188	St-Hilaire-le-Petit	E	CHAUVET FLORIAN HERVE LUCIEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

189	St-Léonard	E	A.G.C.E. AMENAGEMENT GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
190	Germaine	E	MENUISERIE DU VIGNOBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
191	Bezannes	E	CF SPORT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
192	Reims	E	#COFARMING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
193	Reims	E	DE AMORIM BARBARA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
194	Reims	E	DH4 PARTENAIRE IMMOBILIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
195	Reims	E	JOAN LUCILE NICOLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
196	Reims	E	L'ESPELETTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
197	Reims	E	MUSSET VALENTIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
198	Reims	E	NOAH ESSOMBA HUBERT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
199	Reims	E	POIRIER MARION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
200	Reims	E	TANDEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
201	Reims	E	LABOSSE ROHEL SYLVIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
202	Reims	E	MHD DISTRIBUTION FR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
203	Reims	E	MSK - METALLERIE SERRURERIE KOPKO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
204	Auménancourt	E	ABRAHAM CHRISTOPHE JACQUES VICTOR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
205	Bezannes	E	THIEBAULD MAUPRIVEZ AURELIE FRANCE MONIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
206	Pontfaverger	E	INTERLOISIRS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
207	Reims	E	JEAN PHILIPPE THOMAS ARCHITECTES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
208	Reims	E	RUGA ROMARIC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
209	Reims	E	SAS CYRIL REGARD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
210	Prunay	E	CHARTEAU BENJAMIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
211	Witry-les-Reims	E	FRENCH STYLE DESIGN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
212	Reims	E	GAUZELIN YANICE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
213	Reims	E	HUBERT DYLAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
214	Reims	E	FONCTION MARKETING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
215	Muizon	E	VIELLARD PASCALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
216	St-Brice- Courcelles	E	ROUGET AMANDINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
217	Reims	E	VIEIRA MARIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
218	Pourcy	E	WINE SELECTION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
219	Reims	E	ABC CONSEIL ET PATRIMOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
220	Beaumont-sur- Vesle	E	ALLART SEVERINE ANNIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
221	Reims	E	CINESOURDS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

222	Reims	E	TRIENBACH FRANK PAUL CHARLES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
223	Reims	E	LE DOMAINE DES MILLESIMES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
224	Reims	E	SESAME WEBMARKETING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
225	Cormontreuil	E	FINDEISEN TATIANA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
226	Reims	E	SACRE LAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
227	Reims	E	HALL-GT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
228	Reims	E	LP FACTORY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
229	Reims	E	QUASARYS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
230	Bétheny	E	NOTICOM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
231	Ludes	E	JOBART ROMAIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
232	Reims	E	DEPILAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
233	Reims	E	ESTELLE BOUTAN CONSEIL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
234	Reims	E	LE PAILLE EN QUEUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
235	Reims	E	BUISSON CEDRIC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
236	Reims	E	GAILLARD NAGELS ANGELIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
237	Tinqueux	E	WILME THIBAULT GUY JEAN-MARIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
238	Reims	E	POST IT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
239	Sillery	E	MON PETIT PEINTRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
240	Reims	E	DINERIES CUISINES ET BAINS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
241	Reims	E	INITIAL EXPERTISE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
242	Baslieux-les- Fismes	E	GRIFE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
243	Reims	E	BERNARDI ANNE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
244	Bezannes	E	DFPP	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
245	Bezannes	E	FC INSTITUT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
246	Bezannes	E	IMPAAKT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
247	Reims	E	AUX 3 P'TITS BOUCHONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
248	Witry-les-Reims	E	SAR TOFFOLO FILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
249	Reims	E	SAS CAVE DES SACRES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
250	Gueux	E	SOCIETE DU GOLF DE REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
251	Cernay-les- Reims	E	GODON BRUNO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
252	Beine-Nauroy	E	LES MARMOUSETS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
253	Reims	E	AD FINEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
254	Reims	E	BAROCCO MAXIME	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
255	Reims	E	GARNOTEL MARC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
256	Courcy	E	SARL ENTREPRISE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

			GARNOTEL					
257	Witry-les-Reims	E	KUDLEWSKI ANTOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
258	Reims	E	L AND CO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
259	Witry-les-Reims	E	BATONNIER GREGORY JOEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
260	Reims	E	CAPILLEA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
261	Reims	E	N.W. SOLUTIONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
262	Reims	E	SARL LE QG	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
263	Fismes	E	COLCY FABRICE JULIEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
264	Villedommange	E	SCEV J A MILAUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
265	Gueux	E	SOKOREV CONSTRUCTION RENOVATION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
266	Sacy	E	EARL LES COTEAUX VALENTIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
267	Reims	E	CREDITS ET CONSEILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
268	Chenay	E	VETEMENT PRO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
269	Cormontreuil	E	VAROQUIER VOTRE FENETRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
270	Reims	E	CHAUDRONNERIE COLLET	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
271	Reims	E	TRAVEL ACT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
272	Courcy	E	FERTE GEOFFROY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
273	Verzenay	E	LAFAISE-FROISSART	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
274	Reims	E	THIRATH ANOUSONE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
275	Ecueil	E	EARL ALLOUCHERY PERSEVAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
276	Reims	E	SARL T.M.S.	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
277	Bazancourt	E	ROBERT BARRE SONIA FLEUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
278	Reims	E	CONNECTO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
279	Reims	E	FORGET BARTHELEMY RACHEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
280	Reims	E	MUTLU AYSE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
281	Reims	E	SHIATSU KAI	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
282	Fismes	E	ALLOUX AUDREY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
283	Villers-sous-Châtillon	E	ROGER-CONSTANT LEMAIRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
284	Reims	E	AUTOCARS DU VIGNOBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
285	Reims	E	L'EFFERVESCENCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
286	Reims	E	DCE-FORMATION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
287	Reims	E	FENZY ANNE CATHERINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
288	Reims	E	INFINICILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
289	Reims	E	TIERFOINS MATHILDE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

290	Reims	E	TILE VALGAIRE LAURA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
291	Reims	E	VOYAGEXPERIENCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
292	Bezannes	E	SAS JC2M	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
293	Reims	E	LABILLOY LENOIR ESTHER ELIANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
294	Reims	E	MELIN ANTOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
295	Bétheny	E	INCAR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
296	Pontfaverger	E	SEP FRANCINE ET ERIC HERMANT ASSOCIES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
297	Reims	E	PB MODELISME	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
298	Reims	E	A P R S GRENAILLAGE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
299	Reims	E	OBLET TRISTAN JEAN- MARIE PATRICK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
300	Reims	E	MONTEILLET AGENCEMENT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
301	Reims	E	SARL MAGTDO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
302	Witry-les-Reims	E	SCHILLING CEDRIC CRISTOPHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
303	Bezannes	E	CREATION TRAVAUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
304	Reims	E	AMAHHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
305	Reims	E	BERRY 3 SENS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
306	Reims	E	GENC KADAYIFCI CIDEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
307	Reims	E	JUAN GIOVANNUCCI BRIGITTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
308	Reims	E	LECLERCQ LEMAIRE CATHERINE JEANNE IRENE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
309	Reims	E	PAUVERT LINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
310	Auménancourt	E	DEFRESNE VALERIE JULIETTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
311	Cormicy	E	ZAK.VTC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
312	Cormontreuil	E	VACHEROT STEPHANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
313	Pargny-les- Reims	E	LES COMPLICES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
314	Reims	E	MAISON ROTALIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
315	Reims	E	TLAZOL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
316	Val-de-Vesle	E	LESAGE CHRISTOPHE JEAN FRANCOIS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
396	Saint-Thierry	CT	Commune de St-Thierry	NA	Pose d'1 panneau numérique interactif	14 000 €	11 200 €	80%	11 200 €
397	Bazancourt	CT	Commune de Bazancourt	NA	Pose d'1 panneau numérique interactif + mise en place d'1 application mobile	25 512 €	20 409 €	80%	20 409 €
317	Witry-les-Reims	E	AEDS TECHNOLOGIE	Modernisation de la filière aéro.		1 259 320 €	629 660 €	50%	629 660 €

37 986 464 €

Annexe n°4 : Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027

Document en annexe

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Contrat de déclinaison du CPER
Grand Est 2021-2027

Méthodologie d'élaboration du contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027

Le document cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) Grand Est 2021-2027 a été signé le 30 mars 2021 par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jean ROTTNER, Président du Conseil régional Grand Est et Josiane CHEVALIER, Préfète de région.

Le document cadre du CPER Grand Est 2021 – 2027 intègre également les éléments de l'Accord Régional de Relance (ARR) Grand Est 2021-2022 approuvé par l'assemblée régionale le 17 décembre 2020 et signé le 30 mars 2021.

Le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 a été co-construit par l'État et la Région à partir des éléments recueillis au cours des différentes phases de concertation réalisées entre 2019 et 2021 avec la consultation des collectivités d'importance régionale

Ainsi, les collectivités de la région (conseils départementaux, métropoles, grandes agglomérations, etc.), les établissements publics fonciers (établissement public foncier de Grand Est, établissement public foncier d'Alsace, établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval), le Sillon Lorrain, les trois agences de l'eau, les parcs naturels régionaux et le parc national des forêts, l'association des maires, l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat de la région académique, les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles hors MESRI,...) et les opérateurs de la recherche/valorisation présents en Grand Est ont notamment été associés à l'élaboration du présent document.

Pour l'État, le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 s'appuie sur le mandat de négociation initialement transmis à la Préfète de Région le 26 octobre 2020 par le Premier ministre, sans les abondements financiers ultérieurs, stabilisé à 2,4 Mds€. Le montant de l'engagement du Conseil Régional est également de 2,4 Md€.

Ainsi, l'État et le Conseil régional Grand Est s'engagent à mobiliser 4,8 Mds € à parité (50 % - 50%) sur la période 2021-2027. Conformément à l'engagement pris dans le document cadre, la parité des financements est à considérer au niveau des piliers et ce sur la totalité de la période. Il n'a pas été conclu d'accord de co-financement à parité État-Région pour chaque projet potentiel du CPER Grand Est 2021-2027.

En application de l'accord de partenariat établi le 28 septembre 2020 entre l'État et les Régions, le CPER 2021-2027 se décline en conventions thématiques et territoriales. Au plan territorial, le CPER se déclinera, d'une part, dans des Contrats départementaux (Etat-Région-Département) relatifs aux projets portés par les départements et, d'autre part, dans les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique ou PTRTE (Etat-Région-Département-EPCI).

Le choix posé dans le document cadre du CPER Grand Est est de faire du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) la traduction opérationnelle du volet territorial de ce CPER nouvelle génération. Les crédits CPER destinés aux projets portés par les collectivités infra-régionales constitueront une des principales ressources pour le financement des projets inscrits dans les PTRTE et des contractualisations départementales.

Le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI), compte tenu de sa spécificité, fait quant à lui l'objet d'une programmation à l'échelle régionale inscrite dans le présent document.

Par ailleurs, État et Conseil Régional poursuivent le double objectif d'une consommation effective des crédits et d'une mobilisation pertinente des ressources disponibles tout au long du contrat. Par conséquent, une fraction de l'enveloppe des crédits CPER est réservée pour des appels à projet et appels à manifestation d'intérêt.

Pour ces appels à projets ou/et appels à manifestation d'intérêt, l'État et la Région établiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les critères d'éco-conditionnalité et les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Le présent document fait référence à trois types de (crédits Relance, crédits contractualisés et crédits non libre d'emploi) dont voici la définition :

Crédits non libres d'emploi : il s'agit de crédits disponibles État et/ou Région inscrits dans des thématiques et des opérations identifiées ou en cours de réalisation intégrés dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Crédits contractualisés : il s'agit des crédits disponibles dont la gestion est assurée au niveau régional par les services de la préfète de région et pour lesquels le Conseil Régional s'engage à parité.

Crédits Relance : régionalisation de crédits issus du Plan de Relance national pour la période 2021-2022 qui sont pleinement intégrés dans le CPER qui compte une double temporalité : des crédits Relance pour la période 21-22 auxquels s'ajoutent les crédits CPER pour la période 21-27. Pour le Conseil Régional, ils correspondent à la contribution à l'Accord Régional de Relance.

Sommaire

Un cadre ambitieux pour faire rayonner le Grand Est.....	5
Pilier 1 : La transition écologique.....	8
Axe 1 : Développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique.....	8
Axe 2 : Optimiser la gestion de l'eau, ressource naturelle essentielle, dans un contexte de raréfaction croissante.....	8
Axe 3 : Adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables, de la sobriété énergétique.....	10
Axe 4 : Amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques.....	14
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 1.....	16
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 1 du CPER Grand Est.....	18
Pilier 2 : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional.....	19
Axe 5 : Maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale.....	19
Axe 6 : Soutenir et développer les filières industrielles remarquables.....	26
Axe 7 : Exploiter les technologies numériques au profit des territoires.....	27
Axe 8 : Identifier, renforcer et promouvoir les atouts du Grand Est.....	27
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 2.....	29
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 2 du CPER Grand Est.....	31
Pilier 3 : La cohésion sociale et territoriale.....	32
Axe 9 : Mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale.....	32
Axe 10 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire.....	34
Axe 11 : Déployer des politiques publiques adaptées finement aux territoires.....	36
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 3.....	44
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 3 du CPER Grand Est.....	45
Pilier 4 : Coopération transfrontalière.....	46
Axe 13 : Effacer progressivement les frontières en termes de transport, d'aménagement et d'accès aux services publics en apportant des réponses aux problèmes du quotidien des citoyens.....	46
Axe 14 : Soutenir les structures institutionnelles politiques et de conseil pour la coopération transfrontalière de la région Grand Est tout en recherchant des mutualisations pour une meilleure lisibilité.....	46
Pilier 5 : La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du CPER.....	50
ANNEXES.....	54
Annexe 1 : Lexique des acronymes.....	54
Annexe 2 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par nature de contractualisation.....	56
Annexe 3 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par pilier.....	57
Annexe 4 : Récapitulatif des crédits État CPER 21-27 par ministère/BOP.....	58
Annexe 5 : Inventaire des projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre du CPER 21-27.....	59
Annexe 6 : Le principe d'éco-conditionnalité et grille des critères d'éco-conditionnalité.....	61
Annexe 7 : Montants indicatifs État – Région des projets Enseignement supérieur	75
Annexe 8 Liste des PTRTE du Grand Est.....	78
Annexe 9 Volet métropolitain : PTRTE des Métropoles / Communauté Urbaine.....	79
Annexe 10 Les accords de relance État / CD et liste des projets potentiellement soutenus dans les CD du Grand Est.....	80

Un cadre ambitieux pour faire rayonner le Grand Est

L'État et le Conseil régional partagent la conviction que le CPER est un outil adapté à une relance et une croissance économique durables et complémentaire à la démarche engagée autour du Pacte territorial de relance et de transition écologique.

Parmi les moyens mobilisés, ceux de l'Accord Régional de Relance Grand Est constituent l'essentiel de ceux dévolus à la Relance pour 2021 – 2022. Sur la période, la déclinaison locale des mesures de France Relance ainsi que l'engagement fort de la Région notamment pour la réalisation du Business Act représentent une enveloppe globale de plus de 1,2 Mds €.

Le travail partenarial qui sera conduit sur la durée du CPER, poursuit quatre orientations stratégiques appelés « piliers ». Les trois premières sont les objectifs déjà énoncés dans France Relance. Le quatrième pilier concerne la spécificité transfrontalière du Grand Est :

- Pilier 1 : La transition écologique (4 axes) ;**
- Pilier 2 : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional (4 axes) ;**
- Pilier 3 : La cohésion sociale et territoriale (4 axes) ;**
- Pilier 4 : La coopération transfrontalière (2 axes).**

Cette organisation en quatre piliers complétée d'un pilier transversal sur la gouvernance a vocation à :

- rendre le document plus lisible, plus concret et plus pédagogique ;
- affirmer le « sens stratégique » des politiques qui sont appelées à être déployées ;
- renforcer l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au programme d'intervention.

Les piliers thématiques sont, dans les domaines de compétences partagées État-Région, cohérents dans leurs objectifs avec les différents documents stratégiques.

Le défi écologique fera l'objet d'une attention toute particulière dans la déclinaison et la mise en œuvre de ce CPER de par son caractère éminemment transversal et par le fait qu'il est la condition première de la soutenabilité de notre modèle de société. Pour être irrémédiablement enclenchée, la transition écologique doit irriguer tous les domaines d'intervention. À cet effet, les projets et actions pourront utilement faire l'objet d'une étude d'impacts et se doter d'un référentiel écologique exigeant dans tous les domaines d'activité pour être financés dans le cadre du CPER. Les porteurs de projets pourront se référer aux critères d'éco-conditionnalité proposés en annexe.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Grand Est, adopté en 2019 après une large concertation, fournit un cadre stratégique commun nécessaire pour guider cette transition. Il développe 30 objectifs pour une consommation soutenable des ressources (eau, terre arable, matières premières, énergie...) et la réduction de la pollution sous toutes ses formes. Certains de ces objectifs ne sont pas de nature sectorielle mais bien transversale. Ils seront systématiquement considérés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets financés dans ce CPER, ceci afin de limiter les externalités négatives de nos actions.

Tout en restant vigilant au respect du principe de soutenabilité énoncé, ce contrat vise à favoriser la croissance économique du territoire. Dans sa mise en œuvre, les conséquences en termes de création d'emploi seront tout particulièrement recherchées. Conjuguée à un cadre de vie de qualité, la dynamique économique doit entraîner une dynamique démographique décisive pour la Région.

De même la recherche de l'égalité femmes/hommes fait l'objet d'une attention particulière dans tous les domaines d'application du CPER

Une phase de déclinaison opérationnelle comprenant les engagements financiers des parties sur les différents projets et thématiques se déploiera au cours de l'année 2021. Élément central de cette traduction opérationnelle, le « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) est l'outil commun pour répondre à cette ambition de relance et de reconquête dans les territoires. Il correspond au mariage entre le « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), prescrit par la circulaire du Premier ministre du 23 octobre 2020, et le « Pacte territorial Grand Est », voté par le Conseil régional le 12 décembre 2019.

Le PTRTE, constitue donc le point de convergence des projets de territoire et des outils d'accompagnement renforcés inscrits dans l'Accord Régional de Relance et dans le futur CPER. Ce pacte est l'outil d'une relation renouvelée en lieu et place de l'empilement fréquent de plusieurs contrats. Il permettra de capitaliser sur l'existant, de le prioriser et de l'enrichir, tant sur les stratégies que sur les viviers de projets portés par le bloc local.

À l'appui des PTRTE, les Conseils Départementaux et le Conseil Régional seront amenés à intervenir conjointement en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Enfin, les objectifs énoncés dans le présent document sont convergents avec ceux des programmes de l'Union Européenne ce qui favorisera la mobilisation des crédits européens au profit des projets territoriaux.

Le présent contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 est conclu entre :

l'État, ci-après dénommé « l'État »,
représenté par madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est,
d'une part,

et

le Conseil régional du Grand Est, ci-après dénommé « la Région »,
représenté par monsieur Jean ROTTNER, président du Conseil régional Grand Est,
d'autre part,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu l'accord de méthode État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 30 juillet 2020 ;

Vu l'accord de partenariat État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 28 septembre 2020 ;

Vu la lettre du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de Plan État-Région en date du 23 octobre 2020

Vu le mandat donné par le Premier Ministre à la Préfète de la Région Grand Est le 23 octobre 2020 ;

Vu le document cadre du CPER Grand Est signé le 30 mars 2021 ;

Vu l'avis de la DGCL en date du pour procéder à la signature du Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 ;

Vu la délibération du Conseil régional Grand Est n°XXX autorisant le président du Conseil régional à signer le Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 ;

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional sur le Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 en date du jj/mm/aa

Vu l'absence d'observation du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable relative à la signature du Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 lors de la séance du 3 novembre 2021 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagement des parties

L'État et le Conseil régional du Grand Est s'engagent à soutenir les projets du territoire Grand Est selon des modalités spécifiques décrites pour chacun des piliers du présent contrat.

Article 2 : Moyens financiers

Pour l'ensemble de ce contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, l'État et le Conseil régional du Grand Est engagent les moyens financiers indicatifs développés en annexe.

Article 3 : Opérations mises en place dans le présent Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027

Le présent accord porte sur la programmation suivante :

Pilier 1 : La transition écologique

Au-delà de la période de programmation 2021 – 2027 et des actions historiquement conduites sur l’atténuation du changement climatique et qui ont vocation à être poursuivies (décarbonation de l’économie, rénovation thermique et énergétique, etc.), l’ambition de ce CPER est d’inscrire l’adaptation au changement climatique comme un objectif de long terme nécessitant l’intervention des acteurs publics dans les champs climatique, écologique, énergétique et du numérique.

Cet objectif conditionne la résilience du territoire régional et de ses habitants, mais également le déploiement et le plein effet d’actions en faveur des autres piliers de la présente stratégie : compétitivité et attractivité, coopération transfrontalière et cohésion sociale et territoriale.

Les ressources agricoles, paysagères, naturelles et écologiques de la région Grand Est constituent en effet les premiers facteurs de son attractivité. Un défaut d’anticipation pourrait obérer la qualité de ces atouts et présenter des risques socio-économiques importants.

Transversal, ce premier pilier du CPER vise à conforter les transitions engagées dans les territoires en matière d’économie circulaire (dont l’EE - Efficacité Energétique des process) et de développement des circuits courts et de proximité, de développement des ENR&R – Énergies Renouvelables et de Récupération, d’emploi et de formation, d’aménagement urbain, de gestion du foncier et de la ressource en eau, etc. Il constitue notamment un outil d’accompagnement de la mise en œuvre des documents stratégiques État-Région.

Il comprend quatre axes :

Axe 1 : Développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique

- Contribuer au développement d’actions de recherche et développement en lien avec l’ensemble de l’écosystème régional (opérateurs de recherche, pôle de compétitivité, etc.) sur les thématiques forêt, biodiversité, agroécologie, eau, énergie, services écosystémiques... en travaillant notamment à la modélisation des phénomènes et le développement de nouveaux outils et savoir-faire (démonstrateurs, etc.) ;

Exemples d’opérations financées en 2021 :

- *Construction d’une Maison de la Pêche et de la Nature, Lusigny-sur-Barse (Aube) ;*
- *Étude sur la gestion quantitative de la nappe de la Craie ;*
- *Étude de préfiguration pour l’optimisation du déclenchement de l’arrosage en pépinière par des outils connectés (association Est Horticole).*
- *Projet LIDAR porté par l’ONF, en lien avec le CRPF, qui vise à obtenir un état des lieux précis des peuplements forestiers sur le massif des Vosges pour un suivi quantitatif et qualitatif de la ressource.*

Axe 2 : Optimiser la gestion de l’eau, ressource naturelle essentielle, dans un contexte de raréfaction croissante

- Apporter une priorité à la sécurité de l’approvisionnement en eau potable en quantité et qualité sur les zones sensibles en tension et au niveau des captages prioritaires ;
- Déployer les outils de modernisation de la gestion hydraulique (réduction des fuites, optimisation et sécurisation des prélèvements industriels et agricoles, interconnexions, assainissements, etc.) ;
- Contribuer à la sobriété des usages, à la réduction des prélèvements / économie circulaire de l’eau, à la réutilisation des eaux non conventionnelles dans les différents secteurs de l’économie (industrie notamment), avec un objectif de triplement d’ici 2025, à la mise en place de solutions fondées sur la nature ;

- Appuyer l'émergence de plans d'actions à l'échelle des principaux cours d'eau du Grand Est - la Seine, la Meuse, la Moselle et le Rhin – avec l'élaboration de programmes pluri-objectifs conjuguant préventions des inondations, restauration des milieux aquatiques et gestion multi-usages des étangs ;
- Accompagner la filière agricole dans un contexte d'évolution de la disponibilité et de la qualité des ressources : adaptation des modes de gestion de l'eau et des systèmes de production agricole en s'appuyant notamment sur le développement des pratiques agroécologiques et sur la mise en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique des agences de l'eau et des filières. Dans le domaine de l'eau, le déploiement dès 2021 d'un nouveau programme d'action régional en zone vulnérables aux nitrates devra bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des enjeux de la Région ;
- Conforter les actions du second pilier de la politique agricole commune (PAC) en vue de la préservation de la ressource en eau et de la reconquête de la qualité des sols ;

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- (régional) Programmes pluri objectifs conjuguant prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques etc ... ;
- (régional) Plan 2021 de soutien au développement de la viticulture durable ;
- (régional) Programme de restauration du Ried de Marckolsheim (Plan Rhin Vivant : reconstitution de la ripisylve au travers de plantations ; diversification du lit mineur; continuité écologique et la gestion des débits ; diversification des habitats par la création d'annexes hydrauliques) ;
- (51) Aménagement pluvial de la place de la Mairie à Vitry le François (désimperméabilisation, infiltration à la source) ;
- (08 – 52) Programme d'aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont ;
- (52) Projet de sécurisation du réseau d'eau potable des communes « Val de Meuse en rive droite » ;
- (54) Mise à niveau usine production eau potable à Blainville Damelevieres ;
- (54) Deuxième tranche des travaux de sécurisation en eau potable du parc d'activités ONF (CC Terres Touloises) ;
- (54) Sécurisation interdépartementale et Intercommunale de l'adduction en eau potable du Pays de Briey ;
- (54) Étude sur l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons ;
- (54) Travaux de déconnexion et de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins solidaires des quartiers Kléber et Mouzimpré d'Essey les Nancy ;
- (54) Programme objectif zéro rejet d'eaux pluviales de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- (55-54) Création d'une filière de production de céréales biologiques
- (55) Travaux de sécurisation entre les branches nord et sud du syndicat Mixte LAFFON DE LADEBAT ;
- (57) Mise en conformité du système d'assainissement des communes de Berthelming et de Romelfing ;
- (57) Mise en conformité du système d'assainissement des communes de Bettborn et de Gosselming ;
- (67) Projet agricole de territoire porté par la CUMA des 5 Chemins située à Bilwisheim
- (88) SIE des Monts Faucilles - Réhabilitation de réseaux AEP ;
- (CEA) Travaux d'assainissement du DO41 et de l'écluse Sud au Port du Rhin.

Axe 3 : Adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables, de la sobriété énergétique

1. Favoriser l'adaptation du tissu économique aux transitions

- Mettre en place les actions favorisant la mise en œuvre de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique :
 - Accompagner le développement de la bioéconomie, en favorisant les logiques de production et de filières prenant en compte les objectifs de protection de la ressource en eau et de la qualité des sols ;
 - Développer l'économie circulaire notamment l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets plastiques ; l'amélioration du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets du bâtiment ; la conception et le développement de systèmes de tri à la source, de collecte et de traitement dédiés aux biodéchets ; le développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération ;
 - Accompagner les transitions de l'agriculture, de la forêt et des filières vers des systèmes de production durables et résilients, créateurs de valeur et répondant aux attentes des citoyens tout en assurant le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers (gestion de l'eau, adaptation des systèmes de production pour une agriculture durable, développement d'une agriculture bas-carbone, adaptation des filières aval, élan fort en faveur de l'agro-écologie, appui aux initiatives de création de valeur ajoutée locale, circuits courts, paiements pour services environnementaux, etc.) ;
 - Accompagner les filières industrielles dans leur adaptation à l'optimisation des ressources, notamment environnementales (prélèvements en eau, qualité de l'air, matériaux du BTP, sobriété énergétique, etc.) ;
- Changer les pratiques de mobilité pour encourager le développement de nouveaux usages (élaboration d'un plan vélo, logistique fluviale urbaine, développement d'infrastructures d'électro-mobilité...) et la mobilité intrarégionale ; soutenir l'innovation et l'expérimentation dans l'organisation des mobilités ; accompagner la structuration de filières de transports décarbonés ;
- Favoriser le recours aux énergies non fossiles, le développement de dispositifs de stockage et l'expérimentation en matière d'énergies renouvelables en veillant à la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé ; soutenir le développement des énergies de récupération et la structuration de filières nouvelles (hydrogène, méthanisation, etc.) ;
- Faire des transitions une opportunité de développement et d'acquisition de nouvelles compétences : mise en place de formations (initiale, continue, apprentissage, insertion, etc.) associées à l'émergence de nouveaux métiers et à l'évolution des besoins des acteurs économiques ;
- Favoriser la recherche et développement ainsi que la structuration de filières dans le domaine de l'intelligence artificielle ;
- Promouvoir les analyses sur le cycle de vie des bâtiments et sur les scénarios de déconstruction ;
- Inscrire la performance énergétique dans tous les projets d'équipements (création ou rénovation) soutenus au titre du CPER Grand Est ;

2. Accompagner les démarches des territoires, notamment des espaces urbanisés, pour s'adapter au changement climatique

- Soutenir les objectifs et actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) au niveau des territoires ;
- Encourager la sobriété foncière (concourir au « zéro artificialisation nette ») et la lutte contre l'étalement urbain, notamment par un renouvellement de la ville sur la ville (reconversion des friches, gestion intégrée des eaux pluviales, réduction des îlots de chaleur, renaturation, désimperméabilisation des sols artificialisés, etc.) ;
- Soutenir les actions concourant à une meilleure anticipation, adaptation et gestion des risques (événements de forte intensité : phénomènes météorologiques, inondations, coulées de boue, canicules, sécheresses, pics de pollution) ;
- Encourager le modèle de la ville compacte favorisant la mixité sociale et la mixité des fonctions.

3. Agir pour la performance énergétique du bâti

- Mener des actions sur quatre cibles principales : les bâtiments publics de l'État et des collectivités, les bâtiments tertiaires, les bâtiments industriels et la rénovation du parc résidentiel ;
- Concentrer l'effort sur le parc de logements à vocation sociale, publics ou privés : accompagner le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des ménages ;
- Poursuivre l'optimisation de la couverture du territoire en dispositifs de conseil et d'accompagnement dans le cadre du service public de la rénovation énergétique ;
- Encourager, lors de la conception de bâtiments neufs ou de projets de rénovation, la recherche de solutions innovantes privilégiant des espaces et des équipements mutualisés, et adaptables à des usages multiples.

Enfin, parmi les ressources qui contribuent au développement des activités humaines, l'eau présente plusieurs caractéristiques qui la distinguent de toutes les autres : elle est indispensable à la vie, elle est omniprésente, elle est disponible en quantités strictement fixes, dictées par les lois de conservation et le cycle de l'eau avec une interdépendance hydrologique transfrontalière. C'est pourquoi cette thématique fera l'objet d'un examen particulier au cours de ce contrat avec notamment des actions comme :

- Soutenir les économies d'eau et les démarches visant à accroître la sobriété des usages ;
- Favoriser l'adaptation au changement climatique par des actions de préservation et de reconquête de la qualité de la ressource (captages prioritaires, ressources stratégiques), par l'accompagnement au changement des pratiques en agriculture (dont paiements pour services environnementaux, filières à bas niveaux d'intrants), par le développement de la ville perméable (désimperméabilisation, infiltration à la source) ;
- Favoriser les approches préventives et le traitement à la source des pollutions industrielles ou urbaines en privilégiant les solutions fondées sur la nature ;
- Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau, milieux aquatiques et humides ainsi que des corridors écologiques les reliant (dont actions foncières) ;
- Reconquérir la qualité des eaux souterraines affectée par les pollutions diffuses destinées à la consommation humaine ;

- Faire émerger les projets inscrits au programme de mesures du SDAGE ou concourant fortement à l'atteinte du bon état écologique des eaux ;
- Lutter contre l'érosion en zone rurale et prévenir les inondations (SLGRI) ;
- Renaturation des milieux et préservation de la biodiversité sur les territoires à enjeux particuliers (RAMSAR Champagne humide – Marais de Saint-Gond notamment, ...)

Exemples d'opérations financées en 2021 :

La Région avec le soutien de l'État entend massifier la rénovation énergétique des bâtiments en accompagnant les ménages souhaitant améliorer le confort de leur logement et réduire leurs factures d'énergie. Cet objectif se traduit par le déploiement du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Il vise la couverture totale du territoire et le maintien des structures porteuses des espaces conseils FAIRE, grâce à un cofinancement des services publics en place depuis le 1er janvier 2021. La majorité de la population et des communes est couvert (respectivement 95% et 91%).

Ardennes :

- Projets d'autocars GNV / station d'avitaillement ;
- Remplacement des installations de chauffage sur 21 sites du département des Ardennes ;
- Soutien aux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques : Fédération Départementale d'énergies des Ardennes ;
- ENERCOP Nord Est : installation de toitures photovoltaïques à Attigny.

Aube :

- Réhabilitation du gymnase Fernand Ganne à Saint-Julien-les-Villas ;
- Réhabilitation de l'ancien Hôtel des Bas Trévois à Troyes ;
- Rénovation énergétique des bâtiments de l'université de technologie de Troyes ;
- Rénovation énergétique du collège Max Huttin de Bouilly ;
- Commune de Plancy l'Abbaye : rénovation thermique du groupe scolaire ;
- Croix Rouge française : rénovation thermique du bâtiment de la délégation à Troyes.

Marne :

- Crédit d'un réseau de chaleur – 2ème tranche Châlons-en-Champagne ;
- Travaux de rénovation thermique d'un gymnase et de deux 2 écoles à Gueux ;
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments du Centre de formation des Apprentis (CFAI de Champagne-Ardenne) ;
- Déploiement d'un réseau de chauffage urbain sur le territoire de Châlons-en-Champagne ;
- Réhabilitation du bâtiment place d'Armes sur le site de l'ex-caserne Chanzy (Châlons) ;
- Rénovation de la toiture et de la façade du gymnase de Gueux Collège Raymond Sirot ;
- Commune de Somme Yevre : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Haute-Marne :

- Reconstruction des écoles Prévert et Pillon (Chaumont) ;
- Reconversion du site de l'ancien lycée agricole de Droyes ;
- Rénovation énergétique des logements sociaux : OPH de la Haute Marne : rénovation de 16 logements à Sommeville.

Meurthe-et-Moselle :

- Réfection de la toiture, du bardage et des protections solaires du collège Saint-Exupéry de Saint-Nicolas-de-Port ;
- Réfection des étanchéités des toitures, des menuiseries extérieures, du désenfumage mécanique et amélioration du confort d'été au collège E. Gallé à Essey-lès-Nancy ;
- Les sablières de la Meurthe : Investissement dans un équipement permettant de valoriser les déchets du BTP dans la production de granulats pour le béton et les enrobés ;
- Modernisation des espaces d'enseignement du rez-de-chaussée de l'Hôtel des Missions Royales et raccordement au chauffage urbain de l'établissement Sciences Politiques de Nancy.

Meuse :

- Rénovation et extension du complexe sportif de Clermont en Argonne – Tranche 2 ;
- Rénovation d'un bâtiment afin d'y créer 3 logements et d'y intégrer l'agence postale à Rupt aux Nonains ;
- Commune de Brandonvillers: installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de la mairie.

Moselle :

- Remplacement des menuiseries de la mairie centrale de Thionville et ravalement des façades ;
- Réaménagement des locaux techniques et adaptation en locaux bioclimatiques de la CA de Thionville ;
- Travaux de confortement du barrage de Diefenbach à Puttelange aux Lacs ;
- Amélioration énergétique du bâtiment des unités techniques départementales de Rémylring ;
- Amélioration énergétique de 11 sites du patrimoine départemental de la Moselle ;
- Installation de bornes de recharge sur le territoire de l'agglomération Forbach Portes de France.

Bas-Rhin :

- Projets d'autocars GNV / station d'avitaillement pour le Bas-Rhin;
- Restructuration partielle et remise à niveau patrimoniale et énergétique de l'International Space University (ISU) (Eurométropole de Strasbourg) ;
- Réhabilitation et rénovation École At Home à Bischheim ;
- Extension du Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg : vers la sobriété énergétique ;
- Réhabilitation Friche Weber : démolition et dépollution ;
- Commune de Haguenau : rénovation énergétique du centre nautique ;
- Projet Sitek Insulation à Wissembourg ;
- Modification du procédé de filtration des poussières et traitement des eaux de process) en vue de réduction des prélèvements et de recyclage ;
- Projet de la brasserie de la Licorne à Saverne : Optimisation de la gestion des eaux au niveau des installations de nettoyage en place et d'un éco-chiller et gestion alternative des eaux de pluie et mise en œuvre d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Haut-Rhin :

- Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'école élémentaire Widemann à Saint Louis ;
- Photovoltaïque immobilier tranche 2021 (CEA) ;
- Photovoltaïque immobilier tranche 2022 (CEA) ;
- Modernisation du barrage B2 à Colmar, avec réalisation d'une passe à poissons et construction d'une centrale hydroélectrique ;
- Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg : installation de panneaux photovoltaïques sur ombrriebes à la déchetterie.

Vosges :

- réhabilitation des anciens abattoirs de Darney et de leurs abords ;
- SA HLM Le Toit Vosgien : installation d'une chaufferie bois à Raon l'Etape.

Transfrontalier :

- Opération Intérêt National EPA d'Alzette-Belval.

Régional :

- Ferme laitière bas carbone ;
- Programme Air Climat Sol Energie ;
- Réseau collaboratif de stations connectées Agrimétéo Grand Est.

De manière transversale, les projets d'alimentation territoriaux (PAT) pourront faire l'objet le cas échéant d'un soutien financier spécifique dans le cadre des PTRTE.

Le fonds friches sera utilisé pour financer l'emploi préférentiel de terrains artificialisés et bâtiments sans vocations depuis de nombreuses années, dans le cadre des projets d'aménagement de porteurs de projet publics et privés. Il interviendra si ces opérations sont mûres mais déficitaires, jusqu'à 100 % du déficit, dans la limite du total des dépenses identifiées comme du recyclage.

La gouvernance du fonds friche est partagée entre les préfets de département, qui instruisent et classent les projets, et la préfète de région, qui répartit l'enveloppe régionale. Le rôle des experts des friches dans les EPFs, l'ADEME, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Banque des Territoires et les services de l'État, notamment ARS et DREAL, est fondamental lors de l'instruction et de la sélection des projets.

Axe 4 : Amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques

- Protéger, gérer, restaurer et valoriser les ressources (eau, sols, biodiversité, milieux naturels), la richesse paysagère et la biodiversité (Natura 2000, aires protégées, etc.) notamment dans le cadre de la déclinaison en Grand Est de la stratégie nationale pour les aires protégées ;;
- Encourager les actions en faveur de la biodiversité dans les territoires agricoles et forestiers en s'appuyant sur une mise en œuvre coordonnée du second pilier de la PAC, des orientations des assises de l'eau, de la stratégie régionale de la biodiversité et des directives communautaires en développant des moyens de financements nouveaux (financements privés, participatifs, paiement pour services environnementaux rendus, etc.) ;
- Favoriser le déploiement de trames vertes et bleues pour ambitionner 1 000 km de haies d'ici 2027 ;
- Encourager les solutions fondées sur la nature pour l'atténuation du réchauffement climatique ou la prévention des risques ;

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- (régional) Recréation de continuités écologiques en Argonne et Vallée de la Meuse par le Centre Permanent d'Initiatives de l'Environnement de la Meuse ;
- (régional) Soutien à la Viticulture Durable de Champagne (VDC) et lutte biologique en Alsace ;
- (régional) Création d'une filière viande en certification Haute Valeur Environnementale ;
- (régional) Accompagner les initiatives territoriales pour protéger la biodiversité en Meuse ;
- (régional) Rétablissement des continuités écologiques et création de passage à faune ;
- (52) Rétablissement continuité écologique – effacement des barrages de Wassy et de Brousseval
- (52) Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents ;
- (55) Création d'une voie verte Mouzon vers Stenay ;
- (57) Les berges de la Nied/Aménagement d'accès à la rivière ;
- (57) Programme de renaturation de la Seille amont entre Chambrey et Salornes (57): MOA : Syndicat Mixte de la Seille ;
- (57) Programme de renaturation de la Nied du Bischwald et du ruisseau de l'Aube sous MOA du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (57)

Dans le cadre du CPER 2021-2027, la mobilisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) poursuivra comme objectif :

- un renforcement de la connaissance des risques naturels et des impacts du changement climatique ;
- une réduction de l'exposition des populations ;
- une augmentation de la résilience des territoires, des activités et systèmes.

Pour la prévention des inondations, cette mobilisation du FPRNM s'effectuera notamment dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui permettent une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent. Il est à noter que les actions auparavant soutenues dans le cadre du CPIER Meuse relèvent maintenant du présent contrat.

Les crédits relatifs aux paysages, à l'eau et à la biodiversité pourront accompagner notamment les actions suivantes :

- actions de reconquête et de préservation des ressources naturelles (espaces et espèces avec notamment la mise en œuvre des plans nationaux d'action pour les espèces protégées et de leur déclinaison régionale) : animation territoriale, connaissance, restauration des milieux et des continuités écologiques ;
- accompagnement des trois conservatoires botaniques ;
- aides à l'animation dessites Natura 2000 et des aires protégées ;
- programmes d'actions des parcs naturels régionaux, accompagnement des trois conservatoires d'espaces naturels,
- animation des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;
- connaissance et suivi de l'évolution de la biodiversité : structuration du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ou son accompagnement à la mise en place d'atlas des paysages sur les départements du Grand Est ; contribution à l'observatoire régional de la biodiversité, accompagnement des trois conservatoires botaniques et du réseau ODONAT, (Office des Données naturalistes du Grand Est) ;
- gestion et travaux de restauration des milieux et des continuités écologiques ;
- déploiement en Grand Est de la stratégie nationale pour les aires protégées (SAP).

Les aires protégées contribuent directement à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle. La SAP vise la couverture du territoire national par 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte. En France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, la surface totale des aires protégées sur le territoire représente 23,5 % du territoire national et des eaux sous juridiction. (26,97 % au niveau national pour la partie terrestre hors outremer). En région Grand Est, les aires protégées couvrent 23,74 % du territoire dont 1,37 % en protection forte.

L'État et la Région apporteront, au cours de la durée de ce contrat, une attention particulière aux projets d'intérêt régional valorisant et contribuant à la stratégie aires protégées (Réserves naturelles, Parcs naturels, sites classés...). Il peut être cité notamment :

- le parc national des forêts ;
- le parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- le parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;
- le parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- le parc naturel régional des Ardennes ;
- le parc naturel Lorraine ;
- le parc naturel Montagne de Reims ;
- la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de La Wantzenau ;
- la réserve naturelle la Bassée.

Il sera tenu compte des territoires qui, couvrant plusieurs entités administratives, représentent cependant une unité à préserver (Argonne, ...).

Les actions de l'ADEME seront orientés principalement vers deux objectifs :

- les installations de production de chaleur renouvelable, de récupération et au développement des réseaux de chaleur qui leur sont liés destiné « fonds chaleur » ;
- pour accompagner la politique des pouvoirs publics et orienter le comportement des acteurs et les investissements en multipliant les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, en déployant les démarches territoriales intégrées de prévention et de gestion, et en soutenant les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et énergétiques nécessaires.

Le plan Rhin vivant est une initiative portée par l'État, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'office français pour la biodiversité. Il a pour objectif la restauration des écosystèmes alluviaux et de leurs fonctionnalités. Les partenaires s'efforceront de soutenir les projets en faveur de la reconquête de la qualité des milieux, de la valorisation touristique et patrimoniale des espaces rhénans.

Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 1

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique			
<i>Accord Régional de Relance</i>	212	162	374
<i>CPER contractualisé</i>	55	55	110
<i>CPER valorisé</i>	255	305	560
TOTAL indicatif Pilier 1 : Transition écologique	522	522	1044

* * *

a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région ont mobilisé, pour l'année 2021, un montant total de 282 M€ en 2021 dont 150 M€ État et 132 M€ Région pour l'ensemble du pilier 1.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier.

b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Il est proposé de mobiliser ces crédits au travers :

- Des projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales ;
- D'appels à projets (AAP) successifs qui pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique ou d'une temporalité (annuelle par exemple) :
 - Construction et rénovation de bâtiments énergétiquement exemplaires ;
 - Trame verte et bleue reconstitution des continuités écologiques ;
 - Entreprises et biodiversité ;
 - Économie circulaire et déchets dont notamment principalement les projets en lien avec le tri des DAE – Déchets d'Activités Economiques (dont ceux du BTP), le tri des RSOM – Recyclables Sec des Ordures Ménagères (en lien avec les ECT – Extension des consignes de Tri), les investissements en lien avec la prévention des déchets des ménages (Recyclerie), le TALSB – Tri à la Source des Biodéchets, la substitution des plastiques à usage unique et l'intégration de MRP – Matières Plastiques Recyclés) ;
 - Eau Filières agricoles à bas niveau d'intrants ;
 - Soutien à la rénovation thermique des bâtiments et de l'habitat.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement conjointement (financement Etat seul ou Région seule possible). La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur, signataires du financement accordé, sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

* * *

Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 1 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 1 « Transition écologique » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences néfastes pour l'environnement des différents projets pourront être appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 1 du CPER figure en annexe du présent document. Ces critères pourront être intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant au-delà du champ réglementaire (éviter-reduire-compenser) ;
- la non artificialisation des sols.

Les projets financés dans le cadre de ce premier pilier ont tous une visée environnementale. Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets présentant une plus-value écologique, notamment :

- la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- la qualité de l'air ;
- la prévention des risques, des pollutions et des nuisances ;
- la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et des services écosystémiques ;
- la préservation de la ressource en eau par une utilisation économe adaptée aux usages et préservant la qualité de la ressource en eau brute (sans recours à des traitements curatifs) ;
- l'amélioration des performances et de la sobriété énergétiques en matière de travaux de rénovation / réhabilitations ;
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et de récupération pour la production de chaleur et/ou d'électricité (bois, solaire, géothermie) ;
- la sobriété foncière dans un objectif de concourir au « zéro artificialisation nette ».

En outre, la rénovation globale et performante des bâtiments est un levier prioritaire dans la lutte contre le changement climatique et fait partie des objectifs déclinés dans le SRADDET Grand Est (priorité 2). Au-delà de l'objectif ambitieux de 45 000 rénovations annuelles des bâtiments résidentiels, l'État et la Région entendent également encourager et accélérer le processus de rénovation thermique des bâtiments publics.

L'optimisation de la gestion de l'eau fait également partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 10). L'État et la Région souhaitent s'engager et soutenir les projets qui ont un impact positif sur l'économie de la ressource en eau.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

Pilier 2 : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional

Si l'adaptation aux changements climatiques, industriels, sociaux favorise en elle-même la compétitivité et l'attractivité de la région, d'autres leviers doivent être également soutenus pour mobiliser l'économie de la connaissance au service des entreprises et pour garantir la place de la région Grand Est en France et en Europe. Une cohérence est recherchée à ce niveau avec la SRESRI Grand Est qui privilégie l'attractivité de talents et la transformation de la recherche en innovations au bénéfice des entreprises.

Axe 5 : Maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale

- Renforcer la recherche de pointe et d'excellence en finançant des équipements scientifiques et des infrastructures s'inscrivant dans l'environnement de compétition et de recherche internationale et contribuant à terme à renforcer l'impact économique et territorial de la recherche ;
- Maintenir une offre de formation pluridisciplinaire (initiale et tout au long de la vie) en enseignement supérieur dans les 5 universités et les grandes écoles de la région pour contribuer aux enjeux de transition auxquels les entreprises sont confrontées ;
- Faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle tienne compte des effets des politiques publiques en matière d'atténuation et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- Développer, mutualiser et intégrer entre les différents établissements une offre commune dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle et rechercher une offre de formations supérieures concourant à l'identité et à la singularité du territoire régional ;
- Accompagner l'émergence et la rationalisation de sites universitaires et d'enseignement supérieur garants de bonnes conditions de travail, de rayonnement et de performance énergétique ; les projets travaillés en réseau, entre territoires, sur des projets transfrontaliers voire européens, seront privilégiés. La recherche de solutions innovantes voire expérimentales qu'il s'agisse de modes d'organisation ou d'interventions sur le bâti pourra être encouragée dans cette optique d'optimisation du parc immobilier ;
- Poursuivre l'accompagnement et la mobilisation des écosystèmes de recherche, innovation, développement et transfert pour maturer les projets et les valoriser vers le monde économique, en lien avec les thématiques de Stratégie de spécialisation intelligente (S3) :
 - Susciter la candidature des établissements et opérateurs de recherche aux appels à projets nationaux, européens et internationaux ;
 - Favoriser le maintien et le développement des structures de maturation-valorisation-transfert (SATT, IRT, incubateurs, structures de transfert, etc.) et favoriser le travail en réseau de ces entités à l'échelle régionale ;
 - Poursuivre l'appui aux Pôles de compétitivité, dans le cadre d'un effort partagé entre l'État et la Région, pour les aider dans la structuration de certaines filières, en matière de recherche et développement, d'innovation et de formation.
 - Mieux articuler les initiatives de recherche en région autour de la feuille de route nationale des infrastructures de recherche et des organismes de recherche.
- Mettre en œuvre une politique volontariste de recherche et d'innovation en santé en favorisant la compétitivité des entreprises régionales concernées

L'un des enjeux de ce domaine est de contribuer à relever le défi de maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale. Cette démarche se doit d'être en cohérence avec les autres instruments de programmation (crédits de l'Union Européenne, PIA, autres contractualisations spécifiques dont les Contrats Territoriaux d'Ambition Régionale...), en activant les leviers de développement les mieux adaptés au contexte régional. Ce dernier se caractérise, notamment, par des orientations économiques spécifiques et une spécialisation particulière soit des établissements d'enseignement supérieur, soit des opérateurs de recherche et/ou de transferts.

Cet axe s'appuie, en particulier, sur les éléments d'analyse issus du SRADDET, de la Stratégie régionale 2020-2030 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES et de la Stratégie nationale des infrastructures de recherche en lien avec la Stratégie de spécialisation S3 en cours d'adoption.

La situation géographique de la région Grand Est favorise à la fois les coopérations transfrontalières de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert avec les pays frontaliers mais aussi au-delà.

L'État et la Région s'entendent à renforcer les coopérations déjà nombreuses et à favoriser les synergies en soutenant des projets en adéquation avec cet objectif.

De plus, un fort potentiel de recherche fondamentale susceptible de trouver des applications dans des secteurs industriels clefs pour le développement de la région fera l'objet d'un soutien particulier avec une complémentarité des outils financiers de l'Union Européenne. Ce soutien européen sera sollicité directement par les porteurs de projet auprès des services idoines.

Les projets associant en transversalité des équipes de recherche de toute la Région dans une optique de mise en commun des moyens et des connaissances ont été retenus prioritairement. Pour l'ensemble des projets, conformément aux objectifs de la SRESRI régionale, une attention particulière est portée aux projets pouvant potentiellement renforcer l'attractivité du territoire ou contribuer à terme à l'amélioration de la compétitivité du monde économique, grâce à des investissements dans la recherche d'avenir.

A partir de ces éléments, en cohérence avec les diagnostics, les documents stratégiques et instruments financiers disponibles précités, l'État et la Région concluent à la nécessité de soutenir prioritairement cinq grands domaines scientifiques d'excellence :

- Bio-économie ;
- Énergie ;
- Matériaux ;
- Numérique ;
- Santé.

De plus, les potentialités des sciences humaines et sociales quant à elles, offrent des opportunités pour mieux appréhender les problématiques du territoire régional ou nationales et feront l'objet d'un soutien spécifique.

Pour la partie immobilière, le soutien à l'enseignement supérieur public (quel que soit le ministère) ou privé visera principalement l'amélioration ou la rénovation des patrimoines dans un souci de renforcer l'attractivité nationale et internationale des établissements (hors plan de relance État), conforter l'excellence de la recherche dans certaines disciplines où les établissements sont déjà positionnés, permettre une interaction avec le monde socio-économique, assurer la souveraineté et la pérennité des programmes hébergés, ou développer et amplifier les actions dans le domaine de la santé. Le seul volet développement durable ou remise en conformité d'un édifice ne saura être pris en compte, pouvant par ailleurs bénéficier des soutiens au titre du plan de relance État, des fonds européens. Pour chaque opération immobilière, la sobriété énergétique, l'intégration d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation de matériaux de construction biosourcés ou recyclés, la réduction des émissions de polluants atmosphériques, les économies d'eau, l'optimisation du tri des déchets seront recherchés. Le soutien État et Région aux projets immobiliers sera centré sur les domaines de recherche, de formation et de la vie étudiante évoqués précédemment. Ils visent à conforter l'excellence de la recherche sur certaines disciplines, où les établissements sont déjà positionnés, dans le cadre de leur stratégie de développement. Ils contribuent ainsi à long terme à renforcer l'impact d'une recherche d'avenir, susceptible d'être valorisée et participer à l'amélioration de la compétitivité du tissu économique. Les projets soutenus viseront en autre à requalifier et dynamiser les campus existants grâce à un effort massif et ciblé pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus en cœur de ville et accroître leur visibilité internationale.

Le degré de maturité de chaque projet fera également l'objet d'une justification précise du porteur de projet, afin d'assurer la complétude de l'opération dans la durée du présent contrat, permettant de valoriser les fonds obtenus avec un effet levier immédiat voire rapide. Les projets dont le volume ne permettra pas de satisfaire à ce critère devront, s'ils sont compatibles avec les critères principaux énoncés ci-avant, faire l'objet d'une révision confirmant la réalisation d'une partie fonctionnelle plus réduite dans les délais

attendus, sans que celle-ci ne soit dépendante d'une programmation ultérieure. A défaut, le projet ne peut être retenu par l'Etat et la Région.

Outre le soutien de l'État et de la Région, chaque projet pourra utilement rechercher une part d'autofinancement des établissements. Les porteurs de projets devront mener les actions tant auprès des collectivités, opérateurs de recherche, Union européenne afin d'assurer en concertation avec l'État et la Région le montage financier complet des projets. À ce titre, et indépendamment de la programmation du CPER, le FEDER pourra utilement être mobilisé. Les crédits mobilisés par l'ensemble des partenaires sont en complémentarité d'autres dispositifs contractuels existants.

Enfin, chaque projet d'équipements de la Recherche, fera l'objet d'une actualisation des éléments financiers et d'une priorisation des investissements à engager, dans un souci de confirmer la réponse aux objectifs affichés et d'assurer leur réalisation, même si le montant octroyé devait être inférieur aux montants sollicités.

C'est pourquoi, l'État et la Région décident d'accompagner les projets tant en recherche, innovation, immobilier de l'enseignement supérieur et vie étudiante ci-dessous. Il est indiqué ci-dessous les projets avec le porteur indiqué dans le dossier de présentation du projet.

- Bio-économie - environnement

Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- INFRA-IEFB : UL - *Infrastructures de recherche coordonnées entre monitoring et expérimentation en forêt, analyses en laboratoire, prototypage industriel, sciences participatives au regard des enjeux du développement local et des changements globaux. Le projet accompagne l'ambition du LabEx ARBRE (2020-2025) et garantit sa trajectoire de création d'un Institut Européen de la Forêt et du Bois dans l'I-Site Lorraine Université d'Excellence (projet Université de Lorraine).*

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- BIOECO-GE : UL-URCA-INRAE - *Structuration régionale Grand Est des actions et des infrastructures de recherche dans le domaine de la bio-économie régionale (projet transversal) ;*
- RENETE : UL - *Plateformes d'analyse de la chimie de la terre, de ses ressources naturelles, de leur évolution et surveillance et plateformes d'observation, d'expérimentation du changement global et de la transition écologique (projet transversal) ;*

Pour la partie immobilière - restructuration ou réhabilitation :

- Silvatech – rénovation électrique et thermique – Champenoux (INRAE) ;
- Abondement au projet d'extension de l'ESI Reims CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Abondement au projet « Pôle Agro » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Restructuration d'espaces, création d'un espace d'accueil/start up et salle de conférence Projet Newvegoia – Colmar (INRAE).

Pour la partie immobilière - constructions neuves

- Construction de l'extension du bâtiment B du Biopôle – Institut de la vigne et du vin / Biotechnologies et environnement – Colmar – zone AU/PLU (Université de Haute Alsace).

- Énergie

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- Energies-Procédés :UL-CNRS - *Transition énergétique pour la production d'énergie (H₂, Bioénergie, etc.), stockage et gestion des réseaux d'énergie, le mix énergétique, les implications énergétiques pour le véhicule du futur, le secteur du bâtiment et les productions industrielles. Procédés intensifiés, pour une chimie et des biotechnologies durables, respectueux de l'environnement et favorisant le recyclage, dans le contexte de l'économie circulaire (projet Université de Lorraine).*

- Matériaux

- *Mat GE : CNRS DR10 Strasbourg: Matériaux innovants et nano-sciences: synthèse et propriété (projet transversal).*

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- *Étude d'un schéma d'aménagement global urbain du site des aiguillettes Vandœuvre les Nancy – zone AU/PLU. Cette étude menée en partenariat État – Région – Grand Nancy – Université de Lorraine permettra de conduire une réflexion globale sur le site notamment sur les bâtiments universitaires et le devenir. Au terme de cette étude (2 ans), les partenaires s'engagent à définir conjointement les phases de travaux à réaliser et les financements idoines.*

Pour l'immobilier - constructions neuves :

- *Construction de l'extension de l'Institut Charles Sadron (ICS) – Schiltigheim – zone AU/PLU(CNRS Alsace).*

- Numérique

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- *ALLIAGE : UNISTRA-UL--UTT-URCA-INRIA-CNRS : Renforcer les activités de recherche en sciences et technologies du numérique autour de 5 axes : Intelligence Artificielle et Algorithmique, Cyber-sécurité, Santé et données numérique, Industrie du futur, Interactions Logiciel Matériel (projet transversal) ;*
- *NEIGE-S : URCA-UL-UNISTRA : Interconnection en très haut débit au réseau national RENATER tous les sites des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche présents sur le territoire régional Grand Est. (projet transversal) ;*

Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- *GENI : Soutien aux 3 sites du datacenter Grand Est en puissance de calcul et stockage de données : ROMEO-Ircia (Reims), EXPLOR – Grid'5000 (Nancy), AlsaScientific Data (Strasbourg) (projet transversal).*

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- *Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4,0 – Metz et Châlons en Champagne (ENSAM) ;*
- *Réhabilitation énergétique et fonctionnelle d'un bâtiment « innovation numérique – intelligence artificielle » Mesocentre – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne).*

Pour l'immobilier - constructions neuves :

- *Institut Photonique – Metz – zone AU/PLU (CentraleSupélec) ;*
- *Construction de la 2ème tranche du centre européen de sciences quantiques – zone AU/PLU (Université de Strasbourg).*

- Santé.

Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- *I2GE : UL, CHRU de Nancy, UNISTRA, CHRU de Strasbourg- URCA-CHU de Reims - Médecine de précision des maladies inflammatoires chroniques et/ou auto-immunes dans le Grand-Est avec pour objectif de changer la prise en charge des patients (projet transversal) ;*
- *CN-Cryo : CNRS-UNISTRA-INSERM - Création d'un centre national de cryo-microscopie électronique biomédicale ouvert à la communauté scientifique académique et industrielle régionale, nationale et européenne (projet Université de Strasbourg) ;*
- *GE-MED : UNISTRA - Réseau Openlab Grand Est pour la découverte et le développement du médicament (projet transversal) ;*
- *ImpaProGen : Université de Strasbourg - Instrumentation de très haute résolution en biologie et santé : du gène à la cellule ;*
- *CRCC : Université de Strasbourg - Centre de ressources en chimies moléculaires et supramoléculaires ((projet Université de Strasbourg) ;*

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- R-IRM : UNISTRA-UL - Plateformes technologiques et de recherche du Grand Est dans le domaine de l'imagerie in vivo, de la robotique médicale et de l'innovation en santé (projet transversal) ;
- BSL - Infrastructures de recherches nécessaires au développement des convergences entre les deux FHUs dans l'étude interdépendante des pathologies cardiovasculaires et des pathologies chroniques liées à l'obésité (projet Université de Lorraine) ;
- ENVIE : URCA-UTT - CNRS-INSERM - Structuration d'une UMS technologique et mise en oeuvre de démonstrateurs régionaux pour la prise en charge personnalisée des patients et leur autonomie. (projet Université de Reims Champagne-Ardenne) ;
- PHENOMIN-EST : Techniques innovantes afin de rationaliser la recherche animale sur les maladies dans la région Grand Est (projet Université de Strasbourg) ;
- CYRCE 2 : UNISTRA-UL-CNRS - projet Hadronthérapie, nouvelles indications thérapeutiques et suivi de leurs efficacités.

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- Restructuration de locaux pour le futur IRIS – Vandœuvre les Nancy (CHRU) ;
- Restructuration de locaux pour l'Institut d'inflammation du Grand Est – Vandœuvre les Nancy (CHRU) ;
- Abondement au projet « Pôle Santé » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Report 1^{ers} équipements projet « Pôle Santé » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment de recherche de la faculté de pharmacie – 1^{ère} tranche – Illkirch (Université de Strasbourg) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment historique de la faculté d'odontologie (centre de formation de dentisterie numérique) – Strasbourg (Université de Strasbourg).

Pour l'immobilier - constructions neuves

- Plateforme Grande Région Est de production de médicaments de thérapie innovante – Vandœuvre les Nancy – zone AU/PLU (CHRU) ;
- Construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement supérieur de la faculté de médecine et démolition d'un bâtiment IGH – Strasbourg – zone AU/PLU (Université de Strasbourg) ;
- Construction de l'extension du bâtiment B du Biopôle – Institut de la vigne et du vin / Biotechnologies et environnement – Colmar – zone AU/PLU (Université de Haute Alsace) ;
- Construction de l'Institut d'inflammation du Grand Est (projet Pacific) – Strasbourg – zone AU/PLU (HUS) ;
- Centre de simulation (1^{ère} tranche) – Reims zone AU/PLU (HUS) ;

Sciences Humaines et Sociales

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- COVID-SHS : UNISTRA - UHA - UL - URCA : Production et valorisation de données de la recherche et pratique numérique en SHS, à l'échelle de la région Grand Est (projet transversal).

Pour d'autres domaines spécifiques ou transversaux

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- Restructuration partielle du bâtiment D Île du Saulcy – Metz (Université de Lorraine) ;
- Réaménagement de l'aile SHS du bâtiment D – Île du Saulcy – Metz (Université de Lorraine) ;
- Restructuration de l'IUT Brabois – Nancy (Université de Lorraine) ;
- NRJ Innov bâtiment A, B et E – Metz (ENSAM Metz) ;
- EvolUTTion II (mise aux normes) – Troyes (Université Technologique de Troyes) ;
- Abondement au projet bâtiment mutualisé projet « Staps » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Abondement au projet « INSPE Meinau » CPER 2015-2020 – Strasbourg (Université de Strasbourg) ;
- Abondement au projet « Démolition/reconstruction du Hall de génie civil IUT Robert Schuman » CPER 2015-2020 – Illkirch (Université de Strasbourg) ;
- Réhabilitation du site INSPE de la rue de Neuvic – Strasbourg (Université de Strasbourg) ;

- Réhabilitation énergétique et réaménagement intérieur de la salle multifonction du site du Grillenbreit – Colmar (Université de Haute Alsace) ;
- Abondement au projet de réhabilitation du bâtiment D (INSA) ;
- Réhabilitation de bâtiments sur le site KMOP – Mulhouse - (CETIM Grand Est) ;
- Modernisation des espaces d'enseignement du rez-de-chaussée de l'Hôtel des Missions Royales et raccordement au chauffage urbain de l'établissement Sciences Politiques de Nancy.

Pour l'immobilier - constructions neuves

- Construction de plateformes industries du futur (Halle Technologique) et aménagements de locaux pédagogiques – Troyes – zone AU/PLU (Université Technologique de Troyes) ;
- Construction d'une extension de l'Ecole Polytechnique féminine – Troyes - zone AU/PLU (EPF) ;
- Construction de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics en collaboration avec l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris – Troyes zone AU/PLU (ESTP) ;
- Construction du nouveau bâtiment Néoma – Reims – reconversion de friches (Néoma) ;
- Construction de l'École Supérieure d'Art et de Design – Reims- reconversion de friches (ESAD) ;
- Construction de l'extension de l'ENSISA Lumière et restructuration légère – Mulhouse – zone AU/PLU (Université de Haute Alsace) ;
- Études de la construction de l'extension de l'ENSISA Werner et restructuration lourde pour y transférer l'IUT de Mulhouse– Mulhouse – zone AU/PLU(Université de Haute Alsace).

Enfin, l'État et la Région souhaitent améliorer la qualité de vie étudiante et d'accueil, facteur majeur pour créer les conditions de réussite des étudiants, et décident d'accompagner en complémentarité des opérations des trois Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) du Grand Est :

- Construction d'une résidence universitaire de 150 chambres sur l'Île du Saulcy – Metz – zone AU/PLU (CROUS Lorraine) ;
- Réhabilitation du château de Monbois en résidence universitaire de 50 chambres à Nancy– zone AU/PLU (CROUS Lorraine) ;
- Reconfiguration de l'ancien RU et de la salle du Hublot pour créer des espaces de vie étudiante intégrant des équipements sportifs et culturels (CROUS Lorraine) ;
- Construction d'une résidence universitaire de 300 chambres avenue Taittinger – Reims – zone AU/PLU (CROUS de Reims) ;
- Rénovation du restaurant universitaire J-C PROST – Reims (CROUS de Reims) ;
- Construction d'une résidence universitaire de 450 studios sur le campus de l'Esplanade – Strasbourg – zone AU/PLU (CROUS de Strasbourg) ;

Au titre de l'innovation les plateformes technologiques (PFT) et les centres de ressources technologiques (CRT) seront accompagnés par l'État et la Région sur la période 2021-2027. Le soutien de l'État à ces structures pérennes et dynamiques sera réalisé au moyen d'appels à projets annuels. Seules les structures labellisées par le MESRI pourront bénéficier d'un subventionnement État. La Région contribue, par ailleurs, au renforcement des CRT et à l'animation des PTF dans le cadre de sa politique de transfert de technologie. Elle a ainsi contribué à leur politique de renforcement dans le cadre d'un programme pluriannuel, complété par des fonds au titre du FEDER. La Région souhaite donc élargir la cible des porteurs pouvant être accompagnés dans le cadre du CPER, à savoir les IRT, les plateformes technologiques de grande envergure, les SATT, les autres structures de transfert. Le soutien Région portera sur des projets structurants, à fort potentiel et affichant une volonté de valoriser les travaux de la recherche, vers le monde économique pour renforcer l'impact de l'ESRI sur le territoire.

Au titre du programme relatif à l'enseignement supérieur agricole, le ministère de l'agriculture souhaite soutenir de manière spécifique les 3 actions mentionnées en annexe.

Destinées à faire émerger des pôles universitaires français de rang mondial, les initiatives d'excellence se structurent autour de projets assurant le rayonnement scientifique de la France à l'étranger et accélérant l'innovation et le transfert technologique vers les entreprises. Les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) dédiés aux initiatives d'excellence de l'université de Strasbourg sont inscrits au présent contrat pour un montant précisé en annexe.

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- *l'État et la Région ont décidé d'apporter des financements aux opérations immobilières déjà engagées afin de les mener à terme et ceci avant de débuter le financement de nouvelles opérations pour la temporalité de ce contrat ;*
- *l'État et la Région s'accordent à soutenir des projets recherche et innovation dès cette année ;*
- *(régional) 14 projets de recherche de jeunes chercheurs retenus pour financement en lien avec les Universités et établissements publics à caractère scientifique et technologique ;*
- *(68) Soutien à l'implantation à Mulhouse de l'organisme de formation en codage, Ecole 42 ;*

Axe 6 : Soutenir et développer les filières industrielles remarquables

- Soutenir les territoires et/ou entreprises « pépites » innovants, tirant parti des ressources locales : avec des compétences et savoir-faire singuliers ou encore présence d'une industrie de premier plan (bioéconomie, agriculture et viticulture, agroalimentaire, ressources minérales et géologiques, matériaux dont le bois, automobile, électro-nucléaire, chimie, santé, eau, etc.) ;
- Encourager le développement de nouveaux modèles économiques dans le domaine de l'économie circulaire notamment.

Afin de soutenir ces actions, des structures sur le développement économique seront financées par l'État et la Région :

- Financement d'actions d'accompagnement des mutations économiques dans les filières, branches et entreprises :
 - dans le contexte de la reprise d'activité, accompagnement des branches et Opco via de nouvelles conventions pour 2021 et 2022, pour accompagner les TPE-PME dans la gestion de leurs compétences et l'organisation de leurs ressources humaines (Prestations de conseil – PCRH) ;
 - lancement d'un AAP fin juin 2021 pour accompagner le développement des compétences et la transition numérique dans les TPE-PME, appuyer l'émergence de nouvelles filières d'activité (Hydrogène, services à la personne, mutations du commerce, de l'artisanat, développement de nouvelles mobilités, transitions de la filière automobile, développement du télétravail...) ;
 - Accompagner les branches et les territoires à agir sur les métiers en tension (déploiement de transitions collectives, diagnostics de territoires, mise en place d'expérimentations locales concernant les ressources humaines).
- Financement de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Grand Est, composée de 15 personnes, association intégrée au réseau national Anact, pour développer des études et actions de sensibilisation et d'animation à destination des entreprises et de leurs relais (Carsat, OppBtp, MSA, ...) dans les domaines :
 - de la préservation de la santé et de la prévention des risques professionnels, du dialogue social, de l'égalité professionnelle et de la mixité, de l'accompagnement de la transformation des organisations et du travail ;
 - un axe transversal est mobilisé en 2021 sur l'accompagnement des entreprises dans le contexte de la pandémie du Covid-19, et continuer d'accompagner le développement d'Actions de formation en situation de travail (AFEST).

L'État et la Région souhaitent au travers de dispositifs communs ou spécifiques encourager le développement du tissu industriel du Grand Est, et l'accompagner notamment dans ses mutations économiques. Ainsi les parties prenantes pourront conclure le cas échéant au niveau régional ou infra régional des accords de partenariat avec les branches professionnelles pour identifier les besoins en compétences de demain, accompagner les salariés fragilisés par les mutations économiques et les TPE PME sur les impacts RH, pour soutenir des possibilités d'emploi dans des branches en développement et peu structurées. Ces partenariats pourront prendre différentes formes contractuelles, des outils d'accompagnement pourront être mis en place et/ou développés et selon les cas en synergie avec d'autres outils déjà existants.

L'État et la Région souhaitent que la mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des entreprises soit une réalité car au-delà de son obligation légale, elle est gage de justice sociale et de performance économique ; en ce sens elle constitue un enjeu stratégique qui ne peut être ignoré ou considéré comme secondaire.

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- (régional) Travaux de recherche et d'expérimentation du projet CLINNOVA (valorisation des données de santé grâce à l'IA) ;
- (régional) 172 entreprises accompagnées dans leur transition digitale, stratégique, et industrielle, via les programmes ferme et industrie du futur ;
- (54) aire de stockage de bois - Entreprise DECKER ;
- (51) étude pour la structuration opérationnelle et juridique de la plateforme bioéconomie Bazancourt – Pomacle ;
- (57) Création du plateau technique "UTTOPIA" sur le site de Plastinnov.

Axe 7 : Exploiter les technologies numériques au profit des territoires

- Poursuivre les déploiements d'infrastructures numériques pour garantir la couverture de l'ensemble du territoire (fixe et mobile) ;
- Déployer les actions concourant à la réduction des inégalités territoriales, à l'inclusion numérique, pour faire du numérique un outil du quotidien ; lutter contre l'« illectronisme », en particulier des publics en situation de pauvreté ; Renforcer la culture du numérique dans les entreprises (industrie, agriculture, artisanat, tourisme, etc.) et auprès des salariés, y compris en matière de sobriété énergétique ;
- Mettre l'accent sur les usages et services : e-santé et télémédecine, établissements scolaires, réseaux de bibliothèques numériques, tiers lieux, démarches administratives en urbanisme dématérialisées (Démat ADS) etc. ;

L'État et la Région accompagneront les projets numériques à destination des lycées de la région Grand Est afin de déployer à terme un écosystème numérique cohérent et de soutenir les projets numériques innovants. Dans ce cadre, un appel à projet porté conjointement par les académies du Grand Est et la Région sera initié et soutiendra notamment les projets des lycées pour des outils de visioconférence de qualité ou les projets transfrontaliers en visioconférence. Remarque : les projets des petites communes et autres collectivités seront soutenus par d'autres dispositifs dont le plan de relance État.

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- *AMI création et développement des tiers-lieux* ;
- *Démonstrateur des usages sur une centralité* ;
- *Déploiement de la fibre sur des communes initialement hors périmètre de Rosace, Losange et Moselle Fibre (08, 54 et 68) et vers des sites isolés* ;
- *Plus de 600 commerces de proximité accompagnés dans un parcours transformation digitale*.

Axe 8 : Identifier, renforcer et promouvoir les atouts du Grand Est

1. Intégrer le patrimoine et la culture comme un élément de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité

- Accompagner et soutenir l'évolution et la transition de grands sites patrimoniaux tout en confortant leur attractivité ;
- Améliorer la couverture culturelle du territoire en ciblant les zones en déprise ;
- Consolider les grands établissements culturels structurants et encourager les collaborations innovantes et transversales ;
- Favoriser l'organisation et le développement des filières dans le domaine culturel par la création de parcours entrepreneuriaux pour les jeunes diplômés des écoles d'enseignement supérieur culture, renforcer les filières professionnelles présentes dans la région et soutenir le développement d'incubateurs régionaux pour les jeunes créateurs.

2. Valoriser les espaces patrimoniaux remarquables, notamment dans une approche mixte nature/paysage/culture..

3. Prendre en considération l'aspect économique du tourisme dans les évolutions de la filière

- Encourager le développement des destinations touristiques régionales : Alsace, Ardennes, Champagne, Lorraine, Moselle et Vosges en lien avec le CPIER Massif des Vosges ;
- Accompagner les sites mémoriels au-delà des temporalités : adaptations, évolutions ou transformations ;
- Accompagner la transition des stations touristiques de montagne et des stations thermales ;
- Adapter la formation des salariés et dirigeants aux enjeux de la filière touristique (notamment au digital et au tourisme durable, piliers d'une future destination smart tourisme Grand Est) ;
- Accompagner par l'innovation et l'expérimentation, le développement de nouvelles offres ainsi que la consolidation et mise en réseau des offres existantes, notamment par l'amélioration de l'hébergement :
 - Développement du tourisme industriel ;
 - Poursuivre la couverture du territoire en offre de mobilités douces (en mettant l'accent sur la finalisation des continuités d'itinéraires interrégionaux et internationaux : vélo routes, tourisme « fluvestre » etc. avec les services associés pour garantir la création de valeur) ;
- Accompagner l'émergence des filières vecteur d'un changement d'image.

Ainsi, l'État et la Région s'engagent à mobiliser les crédits indicatifs du mandant de négociation afin de financer notamment les projets indiqués dans l'annexe.

Pour chaque opération, le réemploi/tri/recyclage/traitement des déchets issus des chantiers de démolition/construction et le suivi des déchets issus des chantiers de démolition/construction pour assurer leur traçabilité et leur valorisation sera recherchée au maximum :

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- (51) Soutien aux studios de cinéma de la Base Aérienne 112 ;
- (54) Travaux Grand Hôtel de la Reine à Nancy ;
- (57) Musée de la mine (réhabilitation et reconversion d'un bâtiment patrimonial) ;
- (68) Création du camping 4* Les Terrasses à Ranspach ;
- (68) Rénovation de la cité de Neuf-Brisach ;
- (88) Hôtel et Spa Le Chapitre à Remiremont ;
- (88) Sécurisation et restauration réhabilitation clos et couvert château du prince de Salm.

Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 2

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional			
<i>Accord Régional de Relance</i>	134	175	309
<i>CPER contractualisé</i>	156	156	312
<i>CPER valorisé</i>	526	485	1011
TOTAL indicatif Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	816	816	1632

* * *

a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région vont mobiliser en 2021 un montant total de 343 M€, dont 164 M€ État et 179 M€ Région pour l'ensemble du pilier 2.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier.

b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Ces crédits seront mobilisés pour :

- Les projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales
- Les projets futurs par le biais d'appels à projets (AAP) successifs :
 - o PIA 4 ;
 - o Transition industrielle : technologies et équipements pour la transition industrielle, recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ;
 - o Santé : biotechnologies médicales et outils numériques pour la santé ;
 - o Bioéconomie ;
 - o Tourisme durable et numérique ;
 - o Culture et développement durable :
 - Équipements culturels et développement durable afin de développer les équipements culturels (extensions ou réaménagements de salles de cinéma et de spectacle) dans un respect accru de l'environnement et de conditions de construction et d'exploitation plus durables ;
 - Projets des musées et édifices classés au titre des monuments historiques et présentant un intérêt majeur et/ou structurant et intégrant le développement durable afin d'accompagner les projets de réaménagement ou extension de musées et de restauration d'édifices classés majeurs en y intégrant des objectifs durables et respectueux de l'environnement naturel ;
 - Coproduction cinéma et audiovisuelle visant à apporter des soutiens innovants à ces filières économiques ;
 - o Développement des tiers-lieux ;
 - o Usages numériques ;
 - o Coordination régionale de l'inclusion numérique.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement. La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur, signataires du financement accordé, sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

* * *

Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 2 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 2 « Compétitivité et attractivité du territoire régional » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences néfastes pour l'environnement des différents projets seront appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant ;
- la non artificialisation des sols.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 2 du CPER figure en annexe du présent document. Ces critères pourront être intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets qui prennent en compte dans leur réalisation notamment :

- l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable ;
- la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique ;
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
- la compacité et la qualité urbaine ;
- la mise en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources ;
- le développement des analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique ;
- la mise en place d'un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte ;
- le soutien des reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes ;
- l'économie des ressources et la sobriété énergétique ;
- le soutien de l'emploi et le développement local ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'économie sociale et solidaire durable ;
- l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations ;
- la réduction de l'impact paysager des infrastructures ;
- le développement et le soutien de l'économie circulaire (déchets et éco conception).

Le déploiement d'une économie circulaire et responsable fait partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 16). L'État et la Région souhaitent s'engager et promouvoir les projets qui misent sur une économie relocalisée, responsable et pérenne.

La généralisation d'un urbanisme durable fait également partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 12). L'État et la Région souhaitent s'engager et soutenir les projets qui proposent la mutualisation de leurs fonctions, optimisent de l'usage du foncier ou intègrent les enjeux de la transition énergétique dans leurs projets d'aménagement.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

Pilier 3 : La cohésion sociale et territoriale

Le déploiement de politiques d'aménagement et de développement du territoire contribue à la réduction des fractures constatées dans une région aux territoires et aux profils sociaux, économiques et démographiques très diversifiés.

L'ambition du pilier « Cohésion sociale et territoriale » est donc de porter une politique d'aménagement durable du territoire, irriguée par les politiques transversales structurantes que sont notamment la transition écologique, la prévention et la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les discriminations ou l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la mise en œuvre de ce pilier, l'État et la Région souhaitent mobiliser, en plus des leviers habituels d'action, des outils souples, adaptables et réactifs pour faire s'exprimer les volontés locales d'action. Ainsi, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des appels à projets (AAP) pourront être activés, éventuellement accompagnés de soutien en ingénierie, pour concrétiser une partie des opérations soutenues via ce pilier du CPER.

Les moyens déployés conjointement par l'État et la Région veilleront également à encourager les coopérations inter-territoires au sein de la région Grand Est, de même que les coopérations avec les territoires des régions voisines (Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Hauts-de-France) pour développer les initiatives incluant des partenaires hors des limites régionales.

Axe 9 : Mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale

Offrir à chacune et chacun la chance de trouver sa place dans la société, à tous les âges.

- Bien grandir :
 - Favoriser l'accès à l'autonomie ainsi que l'égalité des chances : à la culture, à l'éducation et à la formation, aux politiques d'engagement ;
 - Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les « décrocheurs » pour les jeunes, et en particulier pour ceux de 16 à 18 ans, s'assurer du respect de l'obligation de formation (notamment pour les publics invisibles), et de leur accompagnement ;
 - Favoriser l'accompagnement des jeunes à la culture et au sport ;
 - Donner la priorité à la structuration des acteurs, à la constitution de « continuums » d'accompagnement des personnes vulnérables et au pilotage renforcé des dispositifs partenariaux.
- Bien vieillir :
 - Soutenir les équipements mixtes : maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, etc, notamment ceux qui prennent en compte le lien intergénérationnel ;
 - Soutenir le développement des entreprises d'insertion spécialisées (par exemple, dans l'adaptation du logement de personnes âgées) ;
 - Appuyer le développement de paniers de services en milieu rural (accès aux services, y compris culture, maintien à domicile).
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Développer les actions destinées à favoriser l'égalité professionnelle ;
 - Améliorer le taux d'emploi des femmes ;
 - Développer les actions pour la mixité des métiers et l'entrepreneuriat féminin ;
 - Lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ;
 - Développer et transmettre une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- Développer des stratégies territoriales plus inclusives :
 - Déployer des plates-formes d'information aux droits, notamment pour les jeunes ;
 - Déployer une offre d'infrastructures à vocation sociale attractive et répondant aux enjeux économiques et sociaux des territoires ;
 - Favoriser la levée des freins vers l'insertion par une offre de mobilité et d'accès à la maîtrise de la langue plus étendue ;

- Mettre en synergie les stratégies de formation des demandeurs d'emploi (Plan d'Investissement dans les Compétences - PIC) et les politiques de lutte contre la pauvreté ;
 - Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire et les liens entre entreprises et insertion par l'activité économique ;
 - Favoriser l'accès au logement et à l'emploi ;
 - Soutenir le développement des clauses sociales.
- Tendre vers l'égalité d'accès aux services sur le territoire régional, notamment :
 - Soutenir l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, ainsi que l'actualisation et l'enrichissement des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics sur les territoires ;
 - Culture : renforcer les lieux alternatifs en vue d'un meilleur maillage culturel territorial et renforcer la démarche de contractualisation de l'État avec les collectivités territoriales afin d'inscrire la politique d'éducation artistique et culturelle au cœur de tous les projets culturels de territoire.
 - Valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

Afin de soutenir ces actions, des structures sur le développement économique seront financées par l'État et la Région :

- le CARIF (Centre d'Animation Régional et d'Information sur la Formation), dont les missions sont placées au sein du service Orientation de la Région, et consistent en le recensement et la description de l'offre de formation, dans le cadre de bases de données consultables par les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi et également un programme de professionnalisation de ces acteurs ;
- l'OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) : Observation des évolutions de l'emploi et des métiers, et réalisation de diagnostics et d'analyses sectorielles et de filières, ou territoriales, d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques concertées entre l'État et la Région, de formation professionnelle et de développement économique (SR2I), et de politique contractuelle avec les branches (GPEC, EDEC, etc.) ;

Exemples d'opérations financées en 2021 :

Bien grandir :

- (51) Construction d'un bâtiment périscolaire, médiathèque et cantine, communauté de communes Perthois Bocage et Der ;
- (54) Programme Écoles d'avenir de Nancy ;
- (51) Construction du groupe scolaire et périscolaire des Petites Loges (Reims) ;
- (52) Réaménagement de l'ancien lycée Bouchardon en un pôle de culture et d'enseignement (Chaumont) ;
- (67) Construction d'un pôle intergénérationnel à Mundolsheim ;
- (67) Restructuration et amélioration du groupe scolaire à Dambach ;
- (52) Mise en sécurité et accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments scolaires (Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais) ;
- (Régional) : programme de leadership féminin « Elles osent en Grand Est ».

Égalité d'accès aux services :

- (10) Création d'une maison France Service, communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt ;
- (10) Bus France Services, communauté de communes du barséquanais en Champagne ;
- (54) Construction d'une maison des services mutualisés à Colombey les Belles ;
- (55) Construction d'un bâtiment/siège de la Mission locale du nord meusien à Verdun ;
- (54) Démarche Territoriale Partagée et Animation Rurale Itinérante, communauté de communes Mad et Moselle ;
- (55) Construction d'un centre social et culturel dans le quartier Anthouard – Pré l'Evêque, Verdun ;
- (55) Construction d'une maison communale des services publics à Cousances-Les-Forges.

Stratégies territoriales inclusives :

- (57) Réhabilitation du pôle d'hébergement des stagiaires du centre de formation professionnelle Raymond Bard au Carreau de la Mine ;
- (88) Aménagement de locaux pour la relocalisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants du Centre hospitalier d'Épinal ;
- (55) Création d'un centre de ressources digitales d'attractivité du territoire (Meuse attractivité) ;
- (55) Valorisation touristique du chemin de fer historique de la Voie Sacrée ;
- (55) Création d'une cuisine collective et d'un espace polyvalent de restauration (Commercy) ;
- Création d'une zone de loisirs sur une friche industrielle ;
- (88) Projet New Fibre ;
- (88) Appui à l'économie de proximité en secteur rural ;
- (52) Agrandissement et développement du marché couvert de Saint Dizier ;
- (CEA) Étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement touristique et économique du projet de territoire Sud Alsace ;
- (régional) opération « Café solidaire ».
- (régional) opération #SoutiensTonClub

Axe 10 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire

1. Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement de nos territoires qui favorise un égal accès aux soins dans le cadre du projet régional de santé et du plan régional santé-environnement.

- Encourager l'exercice coordonné des professionnels de santé :
 - Poursuivre le soutien à la création et au développement de formes d'exercices qui correspondent aux besoins des patients (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, etc.) et aux attentes des professionnels de santé) ;
- Soutenir les initiatives territoriales et partenariales en faveur de la santé (institutions médicales expérimentales, territoires pilotes, etc.) ;
- Contribuer au maillage des territoires en solutions de télémédecine qui répondent aux besoins des professionnels, qui soient adaptées aux besoins des populations et qui intègrent des règles d'interopérabilité avec les systèmes existants ou à venir ;
- Inciter les professionnels aux pratiques dans les zones fragiles (soutien des étudiants réalisant leurs stages dans ces zones, création de structures d'hébergements multi modales, contribution à la mise en œuvre d'environnements numériques répondant à leurs besoins, etc.).

2. Investir dans la prévention et l'éducation à la santé

- Poursuivre le développement d'une politique santé environnement partenariale
 - Renforcer les connaissances du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement ;
 - Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables et sains.
- Accompagner au travers d'actions ciblées, un public prioritaire : les jeunes de 15-29 ans ;
- Favoriser le bien être des habitants du Grand Est :
 - Promouvoir le sport,
 - Valoriser et développer des actions contribuant au bien être au sein des territoires.
- Soutenir l'accès pour tous à une alimentation de qualité, enjeu vital et facteur de santé ;
- Promouvoir la qualité de vie et la santé au travail des agents, des salariés et des agriculteurs-viticulteurs du Grand Est notamment par le soutien à l'ARACT.

3. Orienter et former les publics aux métiers de santé

- Renforcer l'adaptation de la formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux aux réalités et aux besoins des territoires ;
- Renforcer les actions d'information et d'orientation notamment auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi en faveur des métiers et des formations des secteurs de la santé et du social.

La crise sanitaire de la COVID-19 a démontré la qualité de notre système de santé autant que l’engagement et le professionnalisme de tous ses acteurs, elle a aussi parfois révélé des dysfonctionnements, des inégalités et des rigidités. La concertation relative au Ségur de la santé, engagée dès juin 2020, a ainsi conclu à un effort d’investissement sans précédent pour le système de santé tant au niveau national dont des moyens conséquents dans le cadre du Plan France Relance.

Les défis sont nombreux :

- Renforcer les coordinations entre l’hôpital, la médecine de ville et les établissements médico-sociaux ;
- Lutter avec une énergie nouvelle contre les inégalités de santé ;
- Mieux tenir compte des enjeux environnementaux ;
- Mettre le numérique au service de la santé de tous.

Une stratégie régionale « Investissements en santé » à 10 ans, transversale aux secteurs sanitaire, médico-social et médecine de ville, est définie, dès l’automne 2021, après une large concertation. Les projets d’investissement retenus, après appel à projets et consultation de la Région d’investissements en santé, doivent s’inscrire dans un projet de santé de territoire reposant sur une analyse médicale et une concertation avec les autres acteurs de santé, établissements sanitaires, médico-sociaux et professionnels de ville. Ils devront répondre à des critères relatifs notamment au juste dimensionnement au regard de l’offre de santé nécessaire sur le territoire et aux ressources médicales et soignantes disponibles, à l’efficience architecturale, y compris environnementale, et à la soutenabilité financière.

Par ailleurs, en complément de la mobilisation du fonds annuel d’intervention régional (FIR) de l’Agence régionale de santé, la Région accompagne la création de maisons de santé pluri-professionnelles et de dispositifs de coordination des professionnels de santé en cohérence avec le projet régional de santé 2018-2028, ainsi que des projets de télémédecine répondant aux orientations de la feuille de route régionale de télémédecine co-signée en 2021 entre l’ARS, la Préfecture de région, la Région et l’opérateur PULSY (cf. annexe).

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’attractivité des métiers, porté par l’ARS Grand Est et la Région depuis 2019, des moyens sont mobilisés pour augmenter les capacités d’accueil des formations paramédicales, à hauteur de 25 % pour les IDE et tripler les formations d’aides-soignants ou d’auxiliaires de vie. Ainsi, Le Grand Est n’a pas attendu les impacts de la crise COVID pour mesurer les enjeux démographiques liés aux métiers du soin et du grand âge. Dans le cadre du Contrat d’Objectif Territorial (COT) des Métiers du Sanitaire et Social qui constitue la déclinaison opérationnelle du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales, la Région et ses partenaires ont construit un plan d’actions « Formation et Attractivité des professions du soin » 2020-2023.

En parallèle, les actions du plan d’investissement du Ségur de la santé en Grand Est seront mises en œuvre en s’appuyant sur la Région de l’investissement en santé. Les actions se déploieront notamment sur :

- l’assainissement financier des établissements de santé les plus endettés de la région, et permettront de relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l’offre de soins, de suite et de réadaptation (SSR) et améliorer la prise en charge des personnes âgées ;
- les investissements du quotidien et des investissements majeurs ;
- sur le volet médico-social, des investissements du quotidien seront réalisés pour les EHPAD qui vont permettre d’apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents
- de manière transversale et au bénéfice de l’ensemble des professionnels et des usagers du système de soins, des crédits très importants sont consacrés au numérique en santé, permettant à la France de rattraper son retard dans ce domaine

Exemples de projets

- (08) construction de nouveaux locaux IFSI campus universitaire Sup Ardennes à Charleville-Mézières ;
- (88) Aménagement de locaux pour la relocalisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants du Centre hospitalier d’Épinal ;
- (régional) Fonds REACT-EU fléchés vers les groupements hospitaliers territoriaux ;

Axe 11 : Déployer des politiques publiques adaptées finement aux territoires

Il s'agira notamment de faire du CPER un levier privilégié d'intervention sur 5 types de territoires :

- Les territoires en situation de (ou de risque de) décrochage : l' « écharpe de déprise », les quartiers prioritaires (politique de la ville), la zone agricole intermédiaire, les territoires ruraux peu denses mais présentant parfois des atouts (naturels : Convention Ramsar, tourisme et itinérance, activités agricoles et forestières, pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR), des pépites industrielles), le bassin houiller ;
- Les grands territoires en transition/reconversion et bénéficiant, pour la plupart, de contrats spécifiques ;
- Les territoires sous influence forte des territoires limitrophes : Ouest de la région (influence francilienne), territoires transfrontaliers Nord et Est, avec la problématique des travailleurs transfrontaliers ;
- Les centralités :
 - les bourg-centres ou petites centralités qui maillent les territoires ruraux,
 - le réseau villes moyennes / Cœur de ville,
 - les métropoles.
- Les territoires à « label » : parcs naturels régionaux, parc national de forêts, territoires d'innovation, massif des Vosges, opération d'intérêt national Alzette-Belval.

Au sein de ces 5 profils de territoires, les friches (industrielles, d'habitat, commerciales, etc.) constituent une cible d'intervention particulière, bénéficiant des moyens d'action des Établissements Publics Fonciers et des dispositifs exceptionnels mobilisés notamment au titre de la relance. Les interventions sur ces espaces se feront en privilégiant le croisement avec les autres politiques publiques dont le « zéro artificialisation ».

Les actions portées par le CPER viseront notamment à :

- Accompagner la revitalisation des territoires ruraux par la déclinaison de l' « agenda rural » du Gouvernement et du Pacte pour la ruralité de la Région Grand Est, et soutenir l'attractivité des pôles urbains et de services (de la métropole au bourg-centre en milieu rural) par la mise en œuvre concertée de politiques de redynamisation (commerce, habitat, transports, services, etc.) ;
- Développer l'attractivité de territoires ciblés en situation de fragilité particulière en recherchant la réduction de difficultés identifiées (démographiques, sociales, économiques, environnementales...) ;
- Accompagner la reconversion économique et encourager le développement endogène : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, transition écologique, protection des ressources, naturelles et culturelles, amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre, il est important d'inclure dans l'accompagnement proposé aux territoires un soutien en matière de pilotage, de coordination des acteurs et d'ingénierie de projets.

- Valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens par le biais des labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de préparation aux Jeux ». Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires.

Exemples d'opérations financées en 2021 :

- (08) Rénovation énergétique et mise aux normes du centre aquatique de la commune de Rocroi ;
- (10) Construction d'un complexe sportif avec structure d'escalade et terrains multi-sports pour une utilisation handisport, conseil départemental de l'Aube ;
- (10) Réalisation d'une piste BMX Race aux normes de l'UCI, Troyes ;
- (10) Rénovation de la patinoire de Troyes ;

- (54) Construction d'une base d'aviron et de canoë-kayak à Pont à Mousson ;
- (57) Réhabilitation de la piscine communautaire Jean Eric Bousch (CA Forbach) ;
- (68) Acquisition de matériel dont 6 tentes hypoxiques pour le CSRA ;
- (88) Centre de préparation Omnisports – Vittel Ambition 2024 ;
- (88) Réhabilitation du gymnase municipal de la commune de Senones ;
- (88) Stade Eaux vives kayak Épinal.

La Région Grand Est a à cœur de voir les projets locaux émerger et se concrétiser, dès lors qu'ils partagent un intérêt régional. Elle souhaite devenir une terre d'exemplarité dans les domaines de la conception créative, du management ingénieux, du montage intelligent de projets complexes et porteurs de sens pour le territoire. C'est pourquoi, elle souhaite déployer des « équipes mobiles d'ingénierie territoriale », au travers du projet stratégique intitulé « la Manufacture du Grand Est ». Cet outil expérimental et inédit vient compléter la boîte à outils régionale, avec pour fonction d'épauler les projets locaux afin de les faire cheminer vers une trajectoire de réussite opérationnelle. Sa vocation est de se mettre au service de l'inventivité locale et de l'intérêt régional, d'explorer des modèles de développement territorial régénératif et de favoriser leur mise en œuvre opérationnelle.

La « Manufacture du Grand Est » est destinées à agir également en synergie avec les partenaires stratégiques des projets locaux et des territoires notamment dans le cadre des PTRTE. L'objectif est de mobiliser les expertises pouvant être utilement associées et mutualiser les moyens d'ingénierie. Ce service d'ingénierie mobile de proximité pourra également être mobilisé pour accompagner la réussite de futurs programmes lancés en partenariats avec l'État sur la base de nouveaux appels à manifestations d'intérêt à partir des propositions à venir du retour d'expérience de fin de phase expérimentale.

Il est précisé que l'État apportera au cours de la durée de ce contrat une attention particulière pour les projets d'intérêt régionaux du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) éligibles sur le territoire Grand Est pouvant ainsi bénéficier à la fois de crédits de l'ANRU et de crédits spécifiques de la part de l'État et éventuellement des collectivités concernées.

Enfin, la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale à laquelle la Région Grand Est s'associe pleinement. En effet, la collectivité s'appuie et coopère déjà avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) en déclinaison de la convention signée avec l'Association Région de France le 30 septembre 2021.

Ainsi, l'État et la Région souhaitent associer et coordonner leurs actions, dans la mesure du possible, dans le cadre du présent document aux travers des objectifs suivants :

- Soutenir le maintien dans l'emploi des salariés, leur mobilité professionnelle et améliorer ainsi les performances économiques des entreprises qui les emploient, en mobilisant notamment les moyens appropriés ;
- Développer une stratégie d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle en difficulté avec les compétences de base ;
- Rechercher l'inclusion de clauses sociales relatives à la lutte contre l'illettrisme dans les marchés publics ;
- Soutenir la lutte contre l'illettrisme dans les politiques territoriales des secteurs les plus touchés (QPV et ZRR).

De plus, la Région et l'État porteront une attention toute particulière aux personnes confrontées à l'illettrisme et ne maîtrisant pas les compétences de base dans le cadre des travaux du CREFOP durant toute la durée du CPER Grand Est.

Le volet métropolitain du Grand Est

La région Grand Est s'appuie très largement sur l'organisation spatiale de trois métropoles et une communauté urbaine qui jouent un rôle majeur dans son développement : Metz Métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole du Grand Nancy et la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Avec les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, l'État a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé. Elles bénéficient de très larges compétences : développement et aménagement économique, soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, équipements culturels et sportifs métropolitains, politique du logement, aménagement urbain, politique de la ville et compétences sociales issues du département.

Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies et en faire des catalyseurs du développement régional et international, l'État, la Région et les métropoles s'allient au travers de ce volet métropolitain.

Le volet métropolitain ainsi établi a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré des territoires.

Ce volet métropolitain s'appuie sur les piliers du document cadre du CPER Grand Est 2021-2027. L'État et la Région accompagneront les projets structurants des métropoles s'inscrivant dans ces piliers et axes en complémentarité avec les programmes européens.

Metz Métropole est devenue une métropole le 1er janvier 2018, une évolution qui impose à la nouvelle métropole de changer d'échelle dans ses réflexions pour se projeter dans un nouvel espace : celui de la Région Grand Est et de l'Europe. Metz Métropole dispose de nombreux atouts, en particulier sa position au carrefour de trois frontières avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, une situation très spécifique en France. Elle est néanmoins confrontée à une réalité dont elle ne peut faire abstraction : la proximité de Luxembourg, métropole de rang européen, et à certains égards, mondial. Le projet métropolitain de Metz métropole, par sa démarche et par les projets qu'il porte, vise à renforcer sa position au sein de la Grande Région.

L'Eurométropole de Strasbourg concourt au rayonnement de la France en Europe et dans le monde et reflète, par son positionnement européen central comme creuset d'innovations et de dynamiques entrepreneuriales technologiques, sociales et culturelles, la contribution de la France à la relance d'une ambition européenne partagée.

La Métropole du Grand Nancy, qui a intégré le réseau des métropoles de France le 1^{er} juillet 2016, bénéficie à la fois de la proximité de Paris tout en étant au cœur de l'espace transfrontalier européen. La Métropole dispose de deux principaux atouts : sa vie universitaire d'une part, avec des laboratoires de recherche réputés dans le monde entier à l'instar de l'Institut Jean Lamour, et l'accent mis sur le développement d'une culture de services à haute valeur ajoutée d'autre part. Fer de lance de la révolution numérique, le Grand Nancy est ainsi la seule métropole labellisée French Tech du Grand Est, grâce à une démarche LORnTECH, rassemblant les villes et agglomérations du Sillon lorrain (Épinal, Nancy, Metz et Thionville).

La communauté urbaine du Grand Reims, qui a été créé le 1^{er} janvier 2017, est la deuxième agglomération du Grand Est et la première de France par le nombre de communes membres. Porte d'entrée Ouest de la région Grand Est pouvant s'appuyer sur les atouts liés à la proximité de Paris, rayonnant sur un territoire à la fois urbain et rural, le Grand Reims a l'ambition de demeurer l'un des moteurs du développement de la région Grand Est, à travers notamment le développement de la bioéconomie, de la production viticole et des vignobles ou des usages avancés du numérique.

Les CRTE - Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique Grand Est (PTRTE)

L'État et la Région ont constaté l'empilement fréquent, sur un même territoire, de plusieurs contrats (territoires d'industrie, pactes offensive croissance emploi, cœur de ville, contrats de transition écologique, projets alimentaires territoriaux, contrats de ruralité...) sur des domaines partiellement identiques et dotés de projets et de stratégies de territoires parfois distincts et assortis d'une gouvernance propre et parfois redondante.

Face à ce constat, les services de l'État et la Région ont travaillé ensemble afin de trouver des moyens de simplification et de rationalisation du paysage contractuel dans un quadruple objectif :

- restaurer la lisibilité et la compréhension des politiques de l'État et de la Région ;
- favoriser l'émergence de projets et de stratégies de territoire cohérents et transversaux ;
- faire converger les moyens apportés à ces projets au profit de l'ensemble des volets de la stratégie arrêtée ;
- simplifier et alléger les instances de gouvernance et favoriser leur approche globale des projets.

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est, dans le Grand Est, le document de convergence du Contrat de relance et de transition écologique – (CRTE) porté par l'État et du projet de Pacte territorial élaboré conjointement par la Région et l'État. Il associe les conseils départementaux.

Pour l'État, cette démarche est en cohérence avec le déploiement de « contrats territoriaux de relance et de transition écologique » (CRTE) prescrits par la circulaire du Premier ministre du 23 octobre 2020 relative à la territorialisation du plan de relance et les dispositions de la circulaire du 20 novembre, spécifique au CRTE.

En effet, l'engagement de l'État, de la Région et des conseils départementaux en faveur de la Relance se concrétise dans tous les territoires par la mise en place en 2021 d'un document unique et fusionné : le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Il permet de renforcer les partenariats et d'apporter des réponses adéquates aux collectivités et porteurs de projet aussi bien sur le plan de la méthode de travail que de l'engagement financier. Cette démarche contractuelle rénovée, ascendante et assise sur les projets de territoire, permettra de passer « du projet partagé au contrat qui engage », tout en participant à la construction de la résilience territoriale.

Ces nouveaux PTRTE seront construits sur 3 orientations stratégiques :

- la transition énergétique et écologique ;
- l'ancrage territorial d'une économie plurielle (de proximité, productive et relocalisation...) ;
- la cohésion territoriale et sociale (maillage territorial, équipements, services, santé, sport, loisirs, culture...).

Ainsi que sur 3 domaines transversaux :

- le déploiement des usages du numérique ;
- les dynamiques inter-territoires et interrégionales ;
- les dynamiques transfrontalières.

Les PTRTE, émanent des stratégies et de projets propres des territoires. Les collectivités infra-départementales pourront bénéficier de la convergence et moyens d'un « bouquet de services » proposé par l'État, les opérateurs, la Région et les conseils départementaux ainsi que de l'ensemble des acteurs susceptibles d'apporter un soutien.

Enfin, l'État accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des PTRTE en cofinançant les postes de chefs de projets ou de chargés de mission soit pour la mise en œuvre du PTRTE, soit sur des thématiques plus spécifiques telles que les petites villes de demain, territoire d'industrie ou la reconquête du bâti dégradé. Ainsi, rien que sur l'année 2021, l'État a financé 100 postes d'ingénierie pour une durée de deux à trois ans. Ce soutien aux collectivités se poursuivra tout au long de la période de contractualisation du CPER 21-27.

Contrats Territoriaux d'Ambition Régionale (CTAR)

Le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021 -2027 constitue un outil de développement entre l'État et la Région, par la mise en œuvre de projets structurants qui viennent renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires tout en tenant compte des contrats territoriaux d'ambition régionale. Ainsi le CPER et les CTAR doivent permettre une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque territoire.

• (08) Pacte Ardennes

Le Pacte Ardennes se définit comme un ensemble d'engagements réciproques de tous les acteurs du territoire. Cette stratégie collective est destinée à renforcer l'attractivité du département à tous points de vue, en s'appuyant sur ses nombreux atouts. L'idée est de faire des Ardennes un territoire « pilote » de nombreux dispositifs nationaux. Ainsi le Pacte Ardennes associe, autour d'un projet transversal, l'ensemble des forces vives du territoire à sa redynamisation. Il s'agit de s'appuyer sur les atouts des Ardennes afin de donner au territoire une nouvelle attractivité économique et résidentielle et de permettre son adaptation aux mutations économiques, technologiques et environnementales contemporaines. C'est pourquoi, le cas échéant, certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (10) le projet Clairvaux

Le départ progressif de l'administration pénitentiaire et la fermeture annoncée de la maison centrale en 2023 ont conduit l'Etat à s'engager dans un projet de reconversion global de Clairvaux pour assurer la conservation de ce monument historique mais aussi pour redynamiser son bassin de vie et construire avec les collectivités locales un devenir pour ce site implanté dans un territoire en grande difficulté sur le plan socio-économique.

Investi dans ce projet de reconversion, l'État, propriétaire du site, a veillé à associer et impliquer l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels la Région Grand Est, le Département de l'Aube, la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube et la commune de Ville-sous-la-Ferté. Il s'agit de définir et d'écrire la vision stratégique d'ensemble du lieu pour avoir un projet co-construit du site dans son entièreté. C'est pourquoi, le cas échéant, certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (52-55) Projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO

Une stratégie ambitieuse, partagée avec l'ensemble des forces vives du territoire se déploie afin d'aménager et de favoriser le développement économique exemplaire des territoires meusiens et haut-marnais de manière concomitance à la création du projet CIGEO (centre industriel de stockage géologique). Les partenaires du projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO sont nombreux : les communes et intercommunalités, les conseils départementaux, la Région du Grand Est, les groupements d'intérêt public de Meuse et de Haute-Marne, mais aussi l'ANDRA et les autres opérateurs de la filière nucléaire (EDF, Orano, CEA), le tissu entrepreneurial de proximité et ses intermédiaires consulaires. Ainsi le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 pourra, le cas échéant accompagner les territoires dans ses projets au-delà des crédits spécifiques.

• (54-57) Opération Intérêt National (OIN) Etablissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval

Les objectifs de l'OIN EPA Alzette Belval sont de reconquérir un cadre de vie de qualité en recherchant la mixité des fonctions urbaines, la réinsertion des friches industrielles, le renouvellement de centres anciens, l'amélioration de la qualité résidentielle dans les secteurs denses mais aussi périurbains, tout en tenant compte des espaces naturels, des sites et espèces à protéger présents sur le territoire dans le cadre d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg. Au-delà des crédits spécifiques dédiés à l'OIN, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (57) Projet de territoire du Warndt Naborien

Dans une perspective de transition écologique et solidaire, le projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), autour duquel se mobilise l'intégralité des acteurs locaux, a pour enjeu de soutenir la mutation économique, de ce secteur fragilisé, déjà lourdement impacté par la fermeture des dernières mines de charbon, et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la centrale Émile Huchet de production d'électricité à partir de charbon. Ainsi les acteurs s'engagent à co-construire et conduire, avec ambition et volonté, un projet de territoire durable d'avenir dynamique et fédérateur, ancré sur les atouts du territoire. C'est pourquoi certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (67) Contrat triennal, Strasbourg Capitale Européenne

Strasbourg concourt au rayonnement de la France en Europe et dans le monde et reflète, par son positionnement européen central comme creuset d'innovations et de dynamiques entrepreneuriales technologiques, sociales et culturelles, la contribution de la France à la relance d'une ambition européenne partagée. Des contrats, renouvelés tous les trois ans, constituent l'outil d'une mobilisation permanente, inscrite dans le long terme, des autorités françaises, nationales et locales, au service des fonctions européennes de Strasbourg. Ils associent depuis plus de 40 ans l'État, la Ville et l'Eurométropole, la Région et désormais la Collectivité européenne d'Alsace qui succède au conseil départemental du Bas-Rhin, autour du financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions assumées par Strasbourg en sa qualité de ville siège d'institutions européennes. C'est pourquoi, au-delà des crédits dédiés, certaines actions ; le cas échéant, de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (68) Projet de territoire de Fessenheim

Le Projet de territoire de Fessenheim vise à faire du Haut-Rhin un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. Une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois durables et de valeur ajoutée, permettant ainsi d'assurer la réussite de la mutation économique et sociale des communes les plus concernées par la fermeture du Centre Nucléaire de Production Électrique et plus largement du territoire situé dans le triangle Colmar - Mulhouse - Fribourg. Au-delà des crédits spécifiques dédiés au Contrat de redynamisation de Fessenheim, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

• (transversal) Plan Avenir Montagnes

Ce plan a vocation à développer un « tourisme durable » avec des problématiques différentes selon la situation géographique des communes concernées et vise à construire un nouveau modèle touristique diversifié et durable. L'État et la Région s'engagent à mobiliser des moyens financiers en accord avec la stratégie du CPIER Massif des Vosges et de son contrat de déclinaison 2021-2027.

• (transversal) Territoires d'Industrie

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Il vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. Au-delà des crédits spécifiques mobilisés par Territoires d'industrie et ses partenaires, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

La politique sportive dans le Grand Est

La politique sportive menée par l'État et la Région a pour but de soutenir principalement le haut-niveau avec des retombées positives pour la pratique sportive en général par le biais des investissements dans les équipements. Cette politique est conduite de façon partenariale et s'appuie sur le CNOSF, les fédérations sportives, les ligues, les clubs, les autres collectivités locales et le monde de l'entreprise. Les dispositifs sont pour l'essentiel destinés aux clubs, aux sportifs, aux ligues et comités, aux équipements et infrastructures.

L'État et la Région inscrivent leur action dans la continuité de leurs stratégies respectives : les orientations des Jeux Olympiques (JO 2024) terre de jeux, la Stratégie Nationale de Santé, le Plan National de Santé Publique d'une part et le Schéma Régional de Développement du Sport d'autre part. L'adoption de ce schéma en 2019 précède la mise en place en 2021 d'un outil de pilotage territorial concerté, sur impulsion de l'État : la Conférence Régionale du Sport Grand Est. L'ambition partagée est de promouvoir une vision du sport dans toutes ses composantes en particulier de lien social, de développement économique et d'aménagement du territoire. L'activité physique et sportive est un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

La préparation et le bon déroulement des jeux olympiques de Paris en 2024 seront portés de manière transversale avec un effet d'entraînement sur le monde du sport, à travers les investissements sportifs mais aussi avec une visée de sport pour tous. Plus spécifiquement, la Région s'est engagée dans une démarche volontariste, intégrant ses nouvelles responsabilités, notamment sur les 3 CREPS présents sur le territoire.

Des moyens et leviers d'actions :

- des dispositifs régionaux structurés ; 5 pour le soutien aux acteurs et 2 en faveur des investissements ; 2 mesures de relance votées en mai 2021, à destination des clubs amateurs et des salles de sport ;
- une transversalité avec l'ensemble des autres politiques régionales : jeunesse, vie associative, aménagement du territoire, économie, lycées, formation, immobilier... ;
- une stratégie votée en 2019 : le Schéma Régional de développement du Sport (SRDS) ;
- un outil de pilotage partagé à l'échelle du Grand Est : la Conférence Régionale du Sport Grand Est (CRSGE) ;
- des conventionnements et partenariats avec les acteurs du monde sportif (ex : CROS, Ligues)

Axe 12 : Améliorer la connectivité des territoires par une politique de développement multimodal des infrastructures de transport et des équipements

Cet axe stratégique s'articule autour de deux temporalités distinctes :

- 2021-2022 : l'Accord Régional de Relance incluant l'avenant mobilité CPER. Il s'agit sur les deux prochaines années, de poursuivre les opérations prévues dans le CPER 2015-2020, et de soutenir les projets sur les mobilités douces ou les interconnexions multimodales ;
- 2023-2027 : cette période permettra de nourrir les réflexions sur les projets majeurs à partir des orientations évoquées ci-dessous qui pourront être complétées en fonction de l'évolution du contexte législatif, notamment dans le cadre de la déclinaison opérationnelle à venir de la Loi d'Orientation des Mobilités. Ainsi, ces grandes priorités trouveront leur déclinaison financière et opérationnelle dans un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités à compter de 2023.

Il s'agira pour l'État et la Région, le moment venu, de poursuivre l'accompagnement en faveur des grandes infrastructures de mobilité indispensables au développement du territoire, notamment pour renforcer l'ancre du Grand Est au cœur du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) et pour favoriser le report modal de la route vers les modes de transport alternatifs, tant pour les passagers que pour les marchandises.

Ainsi, dans le futur cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), ces investissements stratégiques doivent prioritairement être utiles au renforcement de la densité et de la multimodalité des réseaux de transports qui irriguent actuellement le territoire, et ce dans l'objectif de répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien, y compris dans sa composante transfrontalière, et de l'ouverture à 360° de la Région vers les espaces à fort potentiel de développement économique.

Toutefois, l'État et la Région pourront, le cas échéant, accompagner les projets de mobilité douce et active, en particulier le vélo (aménagement sécurisé dans les plates-formes d'échange multimodales, pistes cyclables...) et, sous certaines conditions, les projets de transport collectif durable avec un impact carbone faible.

Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 3

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale			
<i>Accord Régional de Relance</i>	386	285	671
<i>CPER contractualisé</i>	294	294	588
<i>CPER valorisé</i>	400	501	901
TOTAL indicatif Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	1080	1080	2160

* * *

a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région vont mobiliser en 2021 un montant total de 554 M€, dont 297 M€ État et 257 M€ Région pour l'ensemble du pilier 3.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre des CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Ces crédits seront mobilisés pour :

- Les projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales ;;
- Les projets à venir par le biais d'appels à projets (AAP) successifs :
 - PIA 4 ;
 - accompagner le déploiement de 200 sites de télémédecine en Grand Est ;
 - solutions de mobilité destinées aux citoyens-patients pour les amener vers les soins ;
 - renaturation des friches.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement. La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur signataire du financement accordé sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 3 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences des différents projets sur l'environnement seront appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant ;
- la non artificialisation des sols.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 3 du CPER figure en annexe du présent document.

Ces critères seront intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets qui prennent en compte dans leur réalisation notamment :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- la performance environnementale des chantiers ;
- le soutien des techniques de construction innovantes et économies en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques ;
- l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés ;
- l'optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement ;
- la mise en cohérence des initiatives environnementales locales à l'occasion du projet.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

Pilier 4 : Coopération transfrontalière

Avec plus de 750 kilomètres de frontières extérieures de la Belgique à la Suisse, en passant par le Luxembourg et l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg), le Grand Est est au cœur d'un espace européen unique. Cette position stratégique est vecteur d'opportunités : côtoyant l'espace le plus dynamique d'Europe avec des façades riches à ses côtés, la région Grand Est rencontre, comme d'autres régions frontalières françaises, des difficultés structurelles découlant de sa position périphérique en France et de l'application à ses frontières de politiques et de normes non différencierées.

La prise en considération de la dimension frontalière dans l'ensemble des politiques publiques est un enjeu transversal pour la région et doit reposer sur une gouvernance partagée État – Région, en cohérence avec la responsabilité diplomatique confiée pour les actions de coopération transfrontalière au préfet et au président du Conseil Régional. Tout projet à caractère transfrontalier pourra le cas échéant être financé sur les autres axes du présent contrat de plan État-Région étant entendu que le caractère transfrontalier ne peut par essence se limiter aux seules approches institutionnelles et politiques.

Pour la mise en œuvre de ce pilier, et pour susciter l'expression de projets transfrontaliers ou interrégionaux, l'État et la Région souhaitent mobiliser, en plus des leviers habituels d'action, des outils souples, adaptables et réactifs pour faire s'exprimer les volontés locales d'action. Ainsi, des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pourront être activés, éventuellement accompagnés de soutien en ingénierie, pour concrétiser une partie des opérations soutenues via ce pilier du CPER.

Le pilier Coopération transfrontalière est un pilier transversal à l'ensemble du CPER. Ainsi, les opérations qui figurent dans le pilier 4 sont extraits des Piliers 1, 2 et 3 sur la base desquels les opérations sont financées.

Afin de conserver une cohérence budgétaire et pour éviter de comptabiliser deux fois la même opération, les projets figurant dans ce 4^e Pilier ne sont pas inclus dans le total général des opérations.

Axe 13 : Effacer progressivement les frontières en termes de transport, d'aménagement et d'accès aux services publics en apportant des réponses aux problèmes du quotidien des citoyens

- Améliorer la mobilité transfrontalière ;
- Favoriser les échanges du quotidien dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation (apprentissage...) ;
- Renforcer le plurilinguisme et les échanges en matière d'éducation et de recherche ;
- Valoriser et capitaliser les coopérations transfrontalières renforcées au cours de la crise sanitaire :
 - Favoriser un accès à la santé dans une dimension transfrontalière : mutualisation d'une offre transfrontalière d'accès aux soins, notamment (les projets transfrontaliers se déclinent dans le cadre des 7 axes stratégiques du programme régional de santé) ;
 - Développer des observatoires de données épidémiologiques, des applications de traçage interopérables ;
 - Permettre un accès facilité, pour les populations des bassins de vie frontaliers, à une offre en matière de prévention ou de soins ;
 - Favoriser des formations communes aux métiers de la santé ;
 - Formaliser l'aide médicale urgente et les transports sanitaires transfrontaliers.

Axe 14 : Soutenir les structures institutionnelles politiques et de conseil pour la coopération transfrontalière de la région Grand Est tout en recherchant des mutualisations pour une meilleure lisibilité

- Soutenir les structures institutionnelles et de conseil pour la coopération transfrontalière dans le cadre de projets identifiés et notamment l'optimisation de réseaux de ces structures qui facilitent la vie quotidienne de tous les citoyens transfrontaliers ;
- Financer les outils de coopération transfrontalière constituant des relais essentiels pour la mise en œuvre de la coopération au plus près des territoires et au contact de leurs habitants ;
- Accompagner les projets de territoire à forte dimension transfrontalière dans une logique de différenciation ;

- Porter un regard transfrontalier dans les politiques d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable et une attention particulière aux :
 - Initiatives portées dans les schémas territoriaux et projets de développement ;
 - Actions à dimension transfrontalière dans la gestion des espaces naturels, la prévention et la gestion des risques naturels, le développement durable, la protection de l'environnement, la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité), des paysages, etc.
- Accompagner les structures et projets dans la mesure des moyens dédiés, inscrits dans les accords internationaux, notamment ceux du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Les opérations transfrontalières par nature sont à la fois nationales et des pays frontaliers. Ainsi les opérations ci-dessous figurent à la fois dans le pilier 4 et dans d'autres piliers sur la base desquels les opérations sont financées. Ainsi plusieurs axes/projets sont évoqués ci-dessous par thématique :

Transition écologique

Depuis de nombreuses années, la qualité de l'eau des cours d'eau est l'objet d'une attention toute particulière de l'État et la Région à la fois pour des enjeux régionaux, nationaux et européens.

Ainsi, l'intérêt de l'Union Européenne, de l'État et la Région quant à l'importance économique et écologique des fleuves transfrontaliers s'est traduit par de nombreuses directives, actions et projets afin d'assurer un bon état des cours d'eau sous de multiples aspects (hydraulique, qualité physico-chimique...).

A titre d'illustration, la gestion des cours d'eau comme la Meuse, la Moselle ou la Sarre a un impact sur les flux de substances transportés, comme sur le régime hydrologique en aval, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. En Belgique, en Allemagne ou aux Pays-Bas, l'alimentation en eau potable provient essentiellement des eaux de la Moselle ou de la Meuse (canal Albert).

Ainsi, l'État et la Région souhaitent poursuivre les actions engagées afin d'assurer un bon état de l'eau notamment sur les fleuves transfrontaliers Moselle, Meuse et Rhin. Les actions de protection et de dépollution afin de permettre la reconquête des fleuves seront recherchées à la fois pour l'alimentation en eau des villes, pour les activités industrielles et les activités fluviales de nature économique ou de loisirs.

A titre d'illustration, il est mentionné les crédits spécifiques mobilisés pour construire les passes à poisson sur les usines hydroélectriques de Rhinau en 2024 et Marckolsheim en 2026 sur le Rhin. Ces travaux contribueront au rétablissement de la continuité piscicole du Rhin à la montaison.

Le plan Rhin vivant est une initiative portée par l'État, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'office français pour la biodiversité. Il a pour objectif la restauration des écosystèmes alluviaux et de leurs fonctionnalités. Les partenaires s'efforceront de soutenir les projets en faveur de la reconquête de la qualité des milieux, de la valorisation touristique et patrimoniale des espaces rhénans.

Compétitivité et attractivité du territoire

En matière de recherche et d'innovation, l'État et la Région souhaitent soutenir notamment les projets de recherche s'inscrivant dans une logique de coopération transfrontalière. En effet, les territoires frontaliers du Grand Est de la Recherche et de l'Innovation révèlent des complémentarités possibles entre les tissus économiques situés de part et d'autre d'une frontière (synergies résidant dans la mise en réseau de ce qui existe de meilleur de chaque côté de la frontière, enrichissement mutuel des cultures scientifiques différentes, complémentarité des spécialités des laboratoires de recherche). Ces complémentarités sont également l'occasion de réaliser des économies d'échelle (mutualisation des coûts de recherche), voire de réaliser un marketing commun, promouvant les innovations et compétences développées ensemble (exemple du cluster trinational franco-germano-suisse Biovalley), tout en ayant une taille suffisamment importante pour être identifié dans la concurrence internationale. La coopération transfrontalière permet alors d'apporter une valeur ajoutée non négligeable aux logiques traditionnelles de recherche et d'innovation des régions frontalières.

C'est pourquoi, l'État et la Région poursuivront et accentueront la stratégie de recherche de coopération transfrontalière notamment dans les domaines suivants :

- *Bio-économie – environnement :*
 - *INFRA-IEFB qui s'inscrit dans le Réseau Nancy-Freiburg-Zurick : NFZ Forest ;*
 - *BIOECO-GE : projet qui s'inscrit dans les thématiques de la SFR Condorcet qui regroupe notamment les territoires transfrontaliers dont la Wallonie ;*
 - *RENETE : Lien avec EUCOR et TEIN (Réseau européen d'instituts transfrontaliers) ainsi que plusieurs projets INTERREG (Bioscreen, Safeside, Diadem).*
- *Energie*
 - *Energies-procédés dont une partie est développée dans le cadre du projet Interreg Grande Région : Powder-REG.*
- *Santé*
 - *- PHENOMINEST : en lien avec l'Infrastructure européenne « Infrafrontier » ;*
 - *- R-IRM : Le projet s'inscrit dans l'axe Médecine personnalisée d'EUCOR et servira de support aux projets Interreg avec l'université de Fribourg et l'université de Bâle ;*
 - *I2GE : en lien avec des projets interreg : PERSONALIS, TRIDIAG.*
- *Numérique*
 - *NEIGE-S : permettant notamment la liaison du réseau ESR avec le Luxembourg.*
- *Matériaux*
 - *Mat GE : en lien avec des projets développés dans le cadre de la Grande Région.*

L'État et la Région souhaitent également soutenir les projets s'inscrivant dans une logique de coopération transfrontalière en matière de compétitivité économique et d'emploi. Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui s'appuient sur les complémentarités possibles entre les tissus économiques situés de part et d'autre d'une frontière, par exemple : un soutien sera apporté à la formation de jeunes français visant un poste d'apprentissage en Allemagne comme à titre d'illustration au sein de l'aciérie de Kehl, Badische Stahlwerke GmbH (BSW).

Un effort particulier pourra être fait pour développer les solutions de mobilité (covoiturage, transport collectif par route ou par rail) dans des zones qui en sont le plus dépourvues notamment à la frontière entre les Ardennes, la Belgique et le Luxembourg.

Cohésion sociale et territoriale

L'établissement public d'aménagement (EPA) d'Alzette Belval assure depuis 2012 la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national créée en 2011 pour organiser l'aménagement du territoire situé à la frontière franco-luxembourgeoise ; Territoire, qui après le déclin de l'activité sidérurgique et minière, connaît aujourd'hui une attractivité renouvelée.

Le projet stratégique opérationnel (PSO) de l'établissement comporte trois axes :

- Positionner l'EPA dans le paysage institutionnel français et luxembourgeois. Il s'agit de faire de l'EPA un acteur majeur de la coopération franco-luxembourgeoise ;
- Renforcer l'attractivité du territoire par l'aménagement d'une éco-agglomération transfrontalière. l'EPA doit notamment développer sur son champ d'actions une offre en habitat adaptée aux besoins locaux et aux attentes des travailleurs frontaliers ;
- Favoriser un aménagement durable et innovant. Les opérations d'aménagement portées par l'EPA s'inscrire dans une position de démonstrateur de la ville durable et résiliente.

Il sera aussi recherché le déploiement de nouveaux services d'information et de conseil, notamment numériques, aux travailleurs frontaliers et habitants des zones frontalières. Ainsi, sur la base d'AMI dédiés, un soutien pourra être apporté au déploiement de nouveaux services et de nouveaux outils, tenant compte des besoins spécifiques des habitants des zones frontalières dans différents bassins de vie (Ardenne franco-

belge autour des Ardennes, Grande Région autour de la Lorraine, Rhin supérieur autour de l'Alsace), notamment en ce qui concerne :

- l'information grand public (portails d'information citoyenne) sur les offres de service (emploi, transports, formation, culture, loisirs, engagement bénévole et associatif...) dans les espaces frontaliers,
- l'information des travailleurs frontaliers et des particuliers et entreprises confrontés à des réglementations et législations différentes (droit social, droit fiscal) sur leurs droits et l'accompagnement dans leurs démarches administratives (en lien notamment avec le déploiement de démarches France Services dédiées spécifiquement aux usagers frontaliers,
- l'exploitation et la modélisation de données publiques anonymisées en matière de santé et de prévention des risques en matière de santé publique, aux fins de faciliter l'observation transfrontalière coordonnée des flux, des pratiques, des offres, des besoins et des risques en matière de santé publique.

Ces engagements pourront être adossés aux financements octroyés au réseau des structures de conseil aux frontaliers sur l'ensemble des territoires (de Charleville-Mézières à l'agglomération de Bâle) avec une recherche de mutualisation, synergie et efficience afin de répondre au mieux aux attentes des problématiques du public transfrontalier.

Article 4 : Suivi, gouvernance et communication du CPER et du Pacte territorial

Plusieurs objectifs guident la gouvernance envisagée :

- Optimiser les convergences stratégiques entre le CPER et les schémas/partenariats stratégiques et opérationnels régionaux : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET), Accord-cadre Région/ADEME/Etat Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA), Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI), Projet Régional de Santé (PRS), Plan Régional Santé Environnement (PRSE), etc. ;
- Disposer d'un copilotage entre État et la Région souple et opérationnel, qui attache une attention toute particulière à l'évaluation de l'atteinte des objectifs et aux difficultés de mise en œuvre des actions du CPER, pour proposer avec réactivité les adaptations nécessaires au contrat ;
- S'appuyer sur la démarche conjointe des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) engagée entre l'État et la Région Grand Est. L'ambition de cette action de convergence est de simplifier et de capitaliser sur les contractualisations existantes, de consolider les projets de territoire et d'identifier les projets prioritaires et les déployer pour la relance à court et moyen terme. Cette nouvelle méthode d'accompagnement évolutive et « sur mesure » à l'échelle de groupements d'EPCI (un EPCI à minima) prendra en compte les dynamiques propres à chaque territoire ;
- En apportant plus de visibilité et de coordination entre CPER et Fonds européens par des synergies sur les phases d'instruction, de programmation, de suivi et d'évaluation ;

1. Structures de gouvernance

État et Région partagent la volonté de faire vivre le contrat sur toute sa période d'exécution, via une gouvernance structurée, soutenable et opérationnelle, en privilégiant également une convergence dans l'articulation entre CPER, fonds européens et pacte territorial :

Pilotage global du CPER

- Le comité de pilotage du CPER :
 - Est l'instance de pilotage stratégique du contrat, réuni une fois par an ;
 - La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), sous son format habituel ou élargi, pourra être le cadre de réunion choisi pour le comité de pilotage ;
 - Il est également informé de l'exécution des programmes opérationnels européens.
- Un comité opérationnel État, Région chargé pour l'ensemble des piliers du CPER de :
 - Proposer les opérations à programmer au titre de chaque pilier, procéder après instruction à la programmation des opérations ;
 - Arrêter les appels à manifestation d'intérêt ou les appels à projets dont la publication est envisagée dans le cadre du CPER ;
 - Procéder à l'évaluation qualitative et quantitative annuelle des actions de son pilier, pour présentation au Comité de pilotage ;
 - Faire, à destination du Comité de pilotage, des propositions d'évolution du CPER ;
 - Assurer l'articulation et le lien avec les fonds européens afin d'assurer une complémentarité dans l'ingénierie financière des projets ;
 - Favoriser l'innovation publique dans la mise en œuvre de la stratégie et des projets.

La gouvernance du projet porté dans le CPER s'appuiera sur les documents stratégiques régionaux et les gouvernances thématiques existantes.

En tant que pilotes, co-pilotes ou membres de ces gouvernances, la Région et l'État sont les garants de la transversalité entre ces gouvernances thématiques.

Pacte territorial

La structure de gouvernance des Pactes territoriaux assurera en partie le suivi territorial de mise en œuvre du CPER :

- À l'échelle du périmètre du pacte, le comité de pacte assurera la définition et l'actualisation du projet de territoire, les revues de projets et leurs ajustements, la formulation des besoins d'accompagnement ;
- À l'échelle départemental, un comité de suivi État-Région assurera les revues de pacte et les fléchages et arbitrages sur les besoins d'accompagnement (ce comité pourrait fusionner avec les comités locaux de l'ANCT pour optimiser la comitologie) ;
- À l'échelle régionale, un comité de suivi État-Région assurera les revues de pacte et les fléchages et arbitrages sur les besoins d'accompagnement (ce comité pourrait fusionner avec le comité des financeurs de l'ANCT pour optimiser la comitologie). Les opérateurs de l'État seront associés à ce comité.

Appui technique

- Un groupe technique associant les services de l'État et de la Région pour :
 - Coordonner les travaux des comités opérationnels, examiner et valider leurs travaux avant présentation au comité de pilotage ;
 - Piloter les évaluations du CPER ;
 - Préparer les réunions du comité de pilotage.

Écoconditionnalité et suivi environnemental

Le référentiel d'écoconditionnalité en annexe fera l'objet d'une déclinaison spécifique par pilier, pour l'adapter aux réalités régionales et à la nature des activités concernées. Le CEREMA pourra, le cas échéant, être sollicité afin de co-construire la grille d'analyse avec les instructeurs et d'animer le transfert de méthode vers les projets relevant du CPER.

Dans un souci d'efficacité, d'efficience et afin d'éviter les redondances, les instances et outils de suivi du SRADDET relatifs à l'environnement et écoconditionnalité sont mutualisés avec ceux du Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027. Ainsi, le comité d'interprétation du SRADDET est saisi des projets de règlement des AAP et AMI des différents axes et piliers du présent du document.

2. Préciser les modalités de l'exercice coordonné des compétences

Si un certain nombre de politiques menées aujourd'hui conjointement par l'État et la Région (appui aux territoires ruraux, aux villes moyennes, contrats territoriaux spécifiques...) peuvent faire l'objet d'une rédaction des modalités respectives d'intervention des deux partenaires, c'est au cours de la phase d'élaboration du contenu du CPER 2021-2027 que seront examinées les modalités potentielles d'exercice coordonné des compétences entre tous les partenaires du contrat.

3. Se doter d'une connaissance fiable, actualisée et pertinente du territoire régional, au service du suivi et de l'efficience des politiques publiques

La connaissance du territoire est essentielle à, l'analyse, au pilotage, à l'évaluation et à la gouvernance des politiques publiques. Les organes de gouvernance du CPER sont les lieux privilégiés de convergence pour enrichir et mobiliser, en articulation avec l'échelon national ou européen, les moyens d'expertise et les productions des partenaires signataires :

- Accès à la connaissance (conduite d'expertises thématiques ou territoriales) sur les 4 piliers du CPER ;

- Partage et mutualisation de cette connaissance : références communes, articulation entre thématiques, territoires et temporalité pour optimiser une lecture régionale des expertises ;
- Appui sur le CARIF OREF pour contribuer à la connaissance des territoires, des filières et des branches, et favoriser l'information des personnes sur l'emploi, la formation professionnelle, et l'apprentissage ;
- Développement de la plateforme DataGrandEst, en copilotage Etat-Région, dans la poursuite de GéoGrandEst afin d'animer, de partager et de valoriser toutes les données (open data) de la région Grand Est dans l'optique de produire des services mutualisés et d'améliorer le pilotage des politiques publiques ;
- Pérennisation des plateformes transfrontalières Géorhéna (Rhin Supérieur) et SIG-GR (Grande Région) dans une volonté commune d'actualiser et d'harmoniser toutes les données au service des territoires en complémentarité avec DataGrandEst.

4. Développer une vision partagée par l'État et la Région Grand Est d'un esprit d'innovation publique soucieuse d'adaptabilité, convaincus de l'impact d'Administrations exemplaires et éco-responsables vis-à-vis des usagers/citoyens.

Il s'agit de créer une démarche conjointe visant à favoriser l'innovation publique au service des usagers/citoyens par son haut niveau de coopération des acteurs, sa neutralité bienveillante, son cadre de facilitation et utilisant l'expérience "usagers" comme point de départ pour réinterroger les politiques publiques et les transformations numériques des services publics.

Ainsi, ce développement sera co-construit entre l'État et la Région en associant les organismes et entités ayant développé une expertise et un savoir-faire en Grand Est, notamment l'ENA, l'INET ou les HUS de Strasbourg.

Cette démarche co - construite avec les agents des deux entités permettra de fédérer des projets et des initiatives, tous animés de la recherche d'amélioration des services rendus aux usagers, créera des outils ou supports innovants expérimentaux à tester pour faciliter la mise en œuvre des politiques publics au contact d'usagers externes et internes dans un esprit d'intelligence collective.

5. Communication

L'État et la Région utiliseront tous les outils de communication adéquats pour faire connaître le contrat de plan État – Région et témoigner de ses impacts concrets dans la transformation économique, écologique et sociale au profit des habitants, des entreprises et des collectivités dans le Grand Est.

Ainsi, chaque bénéficiaire des moyens État et Région mobilisés fera apparaître de manière visible et explicite la participation de ces financeurs à la réalisation dudit projet par une publicité appropriée tout au long de la réalisation de l'opération.

Article 5 : La consultation publique et l'évaluation environnementale

1. L'évaluation environnementale

Le CPER a fait l'objet d'une évaluation environnementale (art. R 112-17-I du code de l'environnement), comprenant notamment un rapport environnemental et un rapport sur le dispositif de suivi (indicateurs). Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en tant qu'autorité environnementale, n'a formulé aucune observation au Préfet de Région sur le rapport environnemental et le projet du CPER.

2. L'information et la participation du public

Conformément à l'article R 122-22 du code de l'environnement, le dossier (comprenant le projet du CPER, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale) a été tenu à la disposition du public pendant une durée ne pouvant être inférieure à un mois.

Cette consultation publique a été réalisée du 25 novembre 2021 au 24 décembre 2021 inclus.

3. La saisine du conseil économique, social et environnemental régional

Le CESER a été saisi pour avis sur le CPER par le Conseil Régional (article L4241-1 du Code général des Collectivités territoriales).

Le CESER a rendu son avis le jj/mm/aa.

*

* * *

Article 6 : Entrée en vigueur et exécution

La Préfète de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord, qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31/12/2027.

La Préfète de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord.

Fait à Strasbourg, le

Le Président du Conseil régional Grand Est

La Préfète de région Grand Est

Jean ROTTNER

Josiane CHEVALIER

ANNEXES

Annexe 1 : Lexique des acronymes

AAP : appel à projets
AAR : accord régional de relance
AFEST : Action de formation en situation de travail
ALUR : accès au logement et un urbanisme rénové
AMI : appel à manifestation d'intérêt
ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires
ANDRA : agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ANRU : agence nationale du renouvellement urbain
ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
AU/PLU : zone à urbaniser – plan local d'urbanisme
CARIF : centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CEA : collectivité européenne d'Alsace
CEA : commissariat à l'énergie atomique
CETIM : centre techniques des industries mécaniques
CHRU : centre hospitalier régional universitaire
CHU : centre hospitalier universitaire
CIGEO : centre industriel de stockage géologique
CNOSF : comité national olympique et sportif français
CNRS : centre national de recherche scientifique
COT : contrat d'objectif territorial
CPER : contrat de plan État – Région
CPIER : contrat de plan interrégionaux État-Région
CPRDF : contrat de plan régionaux de développement de la formation
CROUS : centre régional des œuvres universitaires
CRPF : centre régional de la propriété forestière
CRT : centre de ressources technologiques
CRTE : contrat de relance et de transition écologique
CTAP : conférence territoriale de l'action publique
CTAP : conférence territoriale de l'action publique
CTAR : contrat territorial d'ambition régional
DAE : déchets d'activités économiques
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ECT – Extension des consignes de Tri)
EDEC : engagements de développement des emplois et des compétences
EE : efficacité énergétique des process
EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENA : école nationale d'administration
ENA : école nationale d'administration
ENR&R : énergies renouvelables et de récupération,
ENSAM : école nationale supérieure d'arts et métiers
ENSISA : école nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace
EPA : établissement public d'aménagement
ESAD : école supérieure d'art et de design
ESI Reims : École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims
ESTP : 'École spéciale des travaux publics
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : fonds européen de développement régional
FIR : fonds d'intervention régional
FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs
GNV : gaz naturel pour véhicule
GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
HUS : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
HUS : hôpitaux universitaires de Strasbourg
IAR : industries et agro-ressources
ICS : institut Charles Sadron
INET : institut national des études territoriales

INET : institut national des études territoriales
INRAE : Institut national de la recherche agronomique
INRIA : institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSA : institut national des sciences appliquées
INSERM : 'Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IRIS : Institut de Recherche et d'Innovation en Santé
IRT : institut de recherche technologique
IUT : institut universitaire de technologie
LDFT : lignes de desserte fine du territoire
LOM : loi d'orientation des mobilités
MAPTAM :modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MRP : matières plastiques recyclés) ;
NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République
NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain
ODONAT : office des données naturalistes
OIN : opération intérêt national
ONF : office national des forêts
OREF : observatoires régionaux de l'emploi et de la formation
PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
PAT : projet d'alimentation territorial
PCRH : prestation de conseil en ressources humaines
PFT : plateformes technologiques
PGRI : plans de gestion des risques d'inondations
PIA : programme d'investissement d'avenir
PIC : Plan d'Investissement dans les Compétences
PRS : projet régional de santé
PRSA : programme régional de sécurité alimentaire
PRSE : plan régional santé environnement
PTGE : projets de territoire pour la gestion de l'eau
PTRTE : pacte territorial de relance et de transition écologique
PDRTE : pacte départemental de relance et de transition écologique
PTWN : projet de territoire du Warndt Naborien
RSOM : recyclable sec des ordures ménagères
RTE-T: réseau trans-européen de transport
S3 : smart specialization strategy / stratégie de spécialisation
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SAP :stratégie nationale pour les aires protégées
SARE : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SATT : société d'accélération et de transferts technologiques
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SHS : sciences humaines et sociales
SINP : système d'information sur la nature et les paysages
SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB : stratégie régionale pour la biodiversité
SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRESRI : stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
SSR : offre de soins, de suite et de réadaptation
StraNES : stratégie nationale de l'enseignement supérieur
TALSB : tri à la source des biodéchets
TPE – PME : très petites entreprises / petites et moyennes Entreprises
UHA : université de Haute Alsace
UL : université de Lorraine
UNISTRA: université de Strasbourg
URCA : université Reims Champagne Ardenne
UTT : université Technologique de Troyes

Annexe 2 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par nature de contractualisation

Crédits relance 21-22 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	212	162	374
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	134	175	309
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	386	285	671
TOTAL Indicatif Relance (A)	732	622	1354

Crédits CPER 21-27 contractualisés (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	55	55	110
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	156	156	312
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	294	294	588
TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 contractualisés (B)	505	505	1010

Crédits CPER 21-27 non libres d'emploi (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	255	305	560
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	526	485	1011
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	400	501	901
TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 non libres d'emploi (C)	1181	1291	2472

	État	Région	Cumul
TOTAL Crédits indicatifs A + B + C	2418	2418	4836

Annexe 3 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par piliers

Pilier 1 : Transition écologique				
<i>Accord Régional de Relance</i>	212	162	374	
<i>CPER contractualisé</i>	55	55	110	
<i>CPER valorisé</i>	255	305	560	
TOTAL indicatif Pilier 1 : Transition écologique	522	522	1044	
Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul	
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional				
<i>Accord Régional de Relance</i>	134	175	309	
<i>CPER contractualisé</i>	156	156	312	
<i>CPER valorisé</i>	526	485	1011	
TOTAL indicatif Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	816	816	1632	
Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul	
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale				
<i>Accord Régional de Relance</i>	386	285	671	
<i>CPER contractualisé</i>	294	294	588	
<i>CPER valorisé</i>	400	501	901	
TOTAL indicatif Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	1080	1080	2160	
TOTAL indicatif des 3 piliers	2418	2418	4836	

Annexe 4 : Récapitulatif des crédits État CPER 21-27 par ministère/BOP

	Volets mandat de gestion	Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppe contractuelle CPER 21-27 (montants indicatifs)	Montants valorisés / contractualisés 21-27 non libres d'emploi (montants indicatifs)	Crédits Relance 2021 – 2022	Total	
Pilier 1 : Transition écologique	2 Transition écologique et solidaire	113 Paysages, eau et biodiversité	17 745 000 €		17 745 000 €		
		Agence de l'eau – AERM		116 424 000 €		116 424 000 €	
		Agence de l'eau – AERMC		8 624 000 €		8 624 000 €	
		Agence de l'eau – AESN		26 241 600 €		26 241 600 €	
		174 Energét, climat après-mines		20 000 000 €		20 000 000 €	
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		75 487 000 €		75 487 000 €	
		P 181 Fonds de prévention des risques naturels majeurs	37 716 000 €			37 716 000 €	
		P135 PPA - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		3 500 000 €		3 500 000 €	
		P135 EPA - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		4 230 000 €		4 230 000 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DSIL			59 875 765 €	59 875 765 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DSID			27 252 171 €	27 252 171 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DRI			25 000 000 €	25 000 000 €	
		Crédits additionnels : Biodiversité Réhabilitations des friches			14 700 000 €	14 700 000 €	
		Crédits additionnels : Biodiversité restauration et protection de la biodiversité			86 015 555 €	86 015 555 €	
		Bâtiment public TEE				0 €	
Cumul Pilier 1			55 461 000 €	254 506 600 €	212 843 491 €	522 811 091 €	
Pilier 2 : compétitivité et attractivité du territoire régional	1 Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESR)	P150 et 231 : Immobilier universitaire et vie étudiante	100 320 000 €		100 320 000 €		
		dont Immobilier			0 €	0 €	
		dont Vie étudiante			0 €	0 €	
		P172 : Recherche	26 000 000 €			26 000 000 €	
		P142 ESR agricoles : création du Forest-inn lab Agro-paris tech à Nancy		750 000 €		750 000 €	
		P142 ESR agricoles : opération soutiens doctoraux à Nancy/AgroParisTech		96 000 €		96 000 €	
		P142 ESR agricoles : opération soutiens doctoraux à Strasbourg/ENGEES		144 000 €		144 000 €	
		PIA (dEx)		179 182 500 €		179 182 500 €	
		Crédits additionnels - Bâtiment public TEE				0 €	
		P 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		24 412 000 €		24 412 000 €	
		PRIC Pacte régional pour l'investissement dans les compétences		305 330 000 €		305 330 000 €	
		6 Emploi					
		PIC : parcours qualifiant pour les jeunes			58 835 000 €	58 835 000 €	
		Création de places en IFAS			9 323 250 €	9 323 250 €	
		Création de places en IFSI			8 289 000 €	8 289 000 €	
		Revalorisation de la rémunération des stagiaires adultes			8 568 089 €	8 568 089 €	
		Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes			6 870 637 €	6 870 637 €	
Pilier 3 : cohésion sociale et territoriale	7 Développement économique & Economie sociale et solidaire	Stratégie économie et fiscale	6 405 000 €			6 405 000 €	
		PIA 4		16 437 369 €	24 656 000 €	41 093 369 €	
		11 Agriculture et Alimentation			6 548 000 €	6 548 000 €	
		13 Éducation			1 562 000 €	1 562 000 €	
		P175 : Patrimoines	13 000 000 €			13 000 000 €	
		P131 : Crédit	5 000 000 €			5 000 000 €	
		P224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 500 000 €			4 500 000 €	
		Crédits additionnels : Plan cathédrales			4 328 586 €	4 328 586 €	
		5 Culture					
		Crédits additionnels : Restauration des monuments historiques			880 000 €	880 000 €	
		Crédits additionnels : Aide à la création			2 000 000 €	2 000 000 €	
		Crédits additionnels : Centre des monuments nationaux			2 500 000 €	2 500 000 €	
		8 Tourisme	Tourisme	0 €	0 €	0 €	
			155 225 000 €	526 351 869 €	134 360 562 €	815 937 431 €	
Pilier 3 : cohésion sociale et territoriale	4 Cohésion des Territoires	P 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (FNADT)	79 359 053 €		13 297 297 €	92 656 350 €	
		119 : Concours financiers aux collectivités territoriales (DSIL – DSID)	82 306 350 €		56 000 000 €	138 306 350 €	
		P147 Politique de la ville		1 680 000 €		1 680 000 €	
		ANRU		196 100 000 €		196 100 000 €	
		Banque des territoires (petites villes de demain)		11 300 000 €		11 300 000 €	
		Plan France Très Haut Débit		150 015 489 €		150 015 489 €	
		Numérique			14 000 000 €	14 000 000 €	
		Modernisation du réseau routier			3 839 810 €	3 839 810 €	
		10 Sport	Agence nationale du sport – équipements sportifs	9 000 000 €		9 000 000 €	
		CPER Route	61 800 000 €		21 000 000 €	82 800 000 €	
		Mobilité douce (DRI)			24 308 000 €	24 308 000 €	
		CPER Ferroviaire	13 300 000 €		29 500 000 €	42 800 000 €	
		Etudes services express métropolitain			5 000 000 €	5 000 000 €	
		Soutien au fret ferroviaire		6 750 000 €	14 500 000 €	21 250 000 €	
Pilier 3 : cohésion sociale et territoriale	3 Mobilité multimodale	Petites lignes ferroviaires		5 600 000 €		5 600 000 €	
		Accessibilité des gares personnes à mobilité réduite		5 490 000 €	4 270 000 €	9 760 000 €	
		Prévention bruit ferroviaire		8 102 €	46 297 €	54 399 €	
		Sécurisation des passages à niveau		2 778 462 €	11 453 846 €	14 232 308 €	
		CPER Port			1 500 000 €	1 500 000 €	
		Voies navigables	56 800 000 €			56 800 000 €	
		9 Santé					
		Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		2 187 460 €		2 187 460 €	
		Fonds d'intervention régionale (FIR)		9 700 000 €		9 700 000 €	
		Crédits additionnels : Sécur de la santé (dont rénovation thermique)			185 160 891 €	185 160 891 €	
		12 Égalité Femelle/Homme	P 137 : Égalité entre les femmes et les hommes	1 316 000 €		1 316 000 €	
			294 881 403 €	400 609 513 €	383 876 141 €	1 079 367 057 €	
		Cumul Pilier 3		505 567 403 €	1 181 467 982 €	731 080 194 €	2 418 115 579 €
			TOTAL CUMULÉ				

Annexe 5 : Inventaire des projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre du CPER 21-27

L'État et la Région apporteront, au cours de la durée de ce contrat, une attention particulière, dans leurs domaines de compétence respectifs, aux projets présentant des enjeux stratégiques forts à l'échelle du territoire local ou régional qui répondent aux orientations fixées dans la déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027.

Ainsi, il peut être cité à titre indicatif (liste non exhaustive) :

Création et industries culturelles :

- (08 - 10 - 51 - 52) FRAC Champagne-Ardenne ;
- (08) Cité des arts de la marionnette – réhabilitation des sites Lebon et Churchill et de la Villa d'Aubilly
- (10) Renouvellement écoresponsable du matériel technique dans le cadre de la rénovation du Théâtre de la Madeleine de Troyes ;
- (51) développement du pôle « cirque » et acquisition du chapiteau du pôle national du cirque à Châlons ;
- (51) Reconversion de l'ancienne base militaire de Reims en lieu de tournage ;
- (51) Renouvellement écoresponsable du matériel technique du CDN la Comédie de Reims
- (54 – 55 – 57 -88) FRAC Lorraine.
- (54) Réhabilitation du CCN – Ballet de Lorraine (Nancy) ;
- (55) Rénovation du Théâtre de Verdun ;
- (57) Mise en conformité et sécurité de l'Opéra Théâtre de Metz ;
- (57) Nest-CDN Thionville : réhabilitation du théâtre et acquisition de matériel technique et scénique pour le nouveau bâtiment ;
- (57) Site touristique et thermal d'Amnéville
- (67-68) FRAC Alsace ;
- (68) CDN Comédie de Colmar : construction d'une nouvelle salle ;
- (régional) Favoriser l'entreprenariat culturel par la création d'un incubateur régional pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture

Patrimoine / Plan cathédrale et Monuments historiques :

- (10) Commanderie d'Avalleur ;
- (10) Restauration de la cathédrale de Troyes ;
- (51) Basilique Notre Dame de L'Epine ;
- (51) Restauration de la cathédrale de Reims ;
- (52) Château de Joinville / maison des maîtres de Forge ;
- (52) La Boisserie, maison familiale du Général de Gaulle ;
- (52) Remparts (Langres) ;
- (54) Château de Lunéville ;
- (54) Restauration de l'orgue de la cathédrale de Nancy ;
- (55) Basilique d'Avioth (Meuse)
- (55) Restauration de la cathédrale de Saint-Dié ;
- (88) Amphithéâtre de Grand ;
- (88) Restauration de la cathédrale de Saint Dié ;

Patrimoine / Musées :

- (08) Cité des arts de la Marionnette – Maison du marionnettiste, extension du Musée de l'Ardenne (Charleville-Mézières) ;
- (10) Abbaye prison de Clairvaux.
- (10) Cité du vitrail à Troyes - résidences pour maîtres verriers ;
- (51) Musée du cirque de Châlons ;
- (51) Rénovation et extension du Musée des beaux-arts de Reims ;
- (52) Réserves du musée de Chaumont ;
- (54) Rénovation du palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain;
- (55) Musée barrois à Bar-le-Duc ;
- (57) Musée de la Cour d'or (Metz), Pavillon de la biodiversité ;
- (57) Musée de la faïence (Sarreguemines) ;
- (67) Rénovation du Palais de Rohan (Strasbourg) ;

- (68) Rénovation du musée d'impression sur étoffes de Mulhouse ;
- (68) Pôle du musée de l'automobile ;
- (88) Musée départemental d'Épinal – maison romaine – pôle image ;

Bibliothèques et action culturelle :

- (08) Centre culturel de Donchery ;
- (10) Centre Unesco Louis François) Troyes ;
- (54) Bibliothèques de Nancy – nouvelle médiathèque dans le quartier du Haut du Lièvre ;
- (55) Bibliothèque de Bar-le-Duc : réhabilitation du site existant et création d'une médiathèque ;
- (57) Bibliothèque municipale de Metz, réhabilitation/construction d'un nouvel équipement ;
- (67) Struthof
- (68) Rénovation de la cité de Neuf-Brisach ;
- (88) Rénovation des archives municipales d'Épinal ;
- (régional) Développement de la plateforme régionale de VOD Noozy ;
- (régional) Plateforme numérique permettant de proposer une offre culturelle Grand Est en ligne ;

(51) L'ESAD de Reims n'est pas intégrée dans ce axe, elle figure dans l'axe 5 enseignement supérieur.

Patrimoine paysager dans le cadre des politiques stratégiques des six Parcs Naturels Régionaux et du Parc National des Forêts :

- les parcs soumettront des projets notamment la construction ou réhabilitation des maisons du parc, des projets transverses de préservation de la nature et de la flore (par exemple lynx).

Tourisme industriel :

- (88) L'usine Claude et Duval à Saint Dié (monuments historiques et centre d'interprétation du patrimoine) ;
- (88) Papeterie Dorcel ;
- (10) Projet bonneterie à Troyes ;
- (57) le carreau Wendel ;
- (57) requalification du réplicat de la gare de l'Est à Forbach en ferme urbaine et conserverie ;
- (08) gare ferroviaire Pacte Ardenne.

Annexe 6 : Le principe d'éco-conditionnalité et grille des critères d'éco-conditionnalité

L'État et la Région accordent une importance particulière à la déclinaison des enjeux environnementaux dans l'ensemble des volets du CPER Grand Est 2021-2027, en réponse aux objectifs du SRADDET en la matière. Pour ce faire, les projets qui sont financés dans le cadre du CPER sont soumis à des critères d'éco-conditionnalité développés ci-après.

L'ambition environnementale des CPER 2021-2027 repose sur un double cadre, national et régional.

Le cadre national repose sur les objectifs climatiques nationaux, tels que :

- la stratégie nationale bas carbone : instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, elle est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en fixant pour cap l'atteinte de la neutralité carbone dès 2050 pour le territoire français (loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat) ;
- le plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 : issu du Plan Climat du Gouvernement (6 juillet 2017), son objectif est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires aux changements climatiques attendus, et en améliorer la résilience. Il repose notamment sur l'articulation des politiques d'adaptation nationales et territoriales ;
- la feuille de route des Assises de l'eau (1er juillet 2019), sur laquelle le MTE mobilise particulièrement les préfets (lettre du 16 septembre 2019) : elle vise notamment à réduire les prélèvements en eau de 10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans, et à préserver les rivières et milieux aquatiques ;
- l'accord de partenariat Etat-régions du 28 septembre 2020, qui confère aux CPER des objectifs environnementaux, notamment en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, de mobilité durable et de décarbonation de l'économie ;
- la circulaire du Premier ministre aux préfets de région du 23 octobre 2020, transmise à l'appui des mandats de négociation : « l'ensemble des projets soutenus dans le cadre des CPER devra faire l'objet d'un examen attentif de votre part quant à leur empreinte carbone et à leur impact sur la biodiversité, conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 » ;
- le projet de loi Climat et résilience vise par ailleurs à introduire dans la loi un objectif national chiffré de réduction de l'artificialisation des sols.

Le cadre régional repose sur le SRADDET qui détermine les objectifs à atteindre en matière environnementale sur le territoire régional. De valeur prescriptive, il s'impose notamment aux opérations réalisées dans le cadre du CPER.

Mise en œuvre des critères d'éco-conditionnalité pour le CPER Grand Est

Deux orientations sont possibles :

- Utiliser des critères d'éco-conditionnalité discriminants ;
- Combiner bonification environnementale et sélection discriminante.

Le référentiel d'éco-conditionnalité national

Les critères d'éco-conditionnalité sont de 2 niveaux :

- Niveau 1 – éligibilité : ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet (en zone PPA ...), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (gain en émissions de particules...), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (étude de la densité optimale...). Leur énoncé au plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés aux CPER, comme ceux de l'ADEME ou de différents appels à projets, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Pour les projets du pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale », il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée.

- Niveau 2 – classification/dosage : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation. Il conviendra de choisir 1 à 3 critères adaptés parmi les critères de ce type présentés dans le référentiel national¹, qui pourront être complétés par un maximum de 3 autres critères² définis en fonction des enjeux spécifiques environnementaux et de développement durable de la région.
Pour les projets dont le stade de définition ne permet pas encore de renseigner certains critères, il conviendra d'obtenir un engagement ferme du porteur de projet à les appliquer lors de la conception et de la réalisation du projet ; il devra justifier le moment venu du respect des critères concernés.

Vous aurez le souci de limiter les obligations administratives additionnelles imposées aux porteurs de projet. Pour ce faire, vous veillerez à vous appuyer notamment sur :

- les différents labels, certifications et normes dont la diffusion est assurée dans votre territoire, l'éco-conditionnalité pouvant prendre la forme d'un seuil minimal ;
- les démarches et les stratégies portées par la Région concernant tout ou partie du territoire ;
- les éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens, d'autant plus que le CPER peut en partie intervenir en contrepartie des fonds structurels.

De manière opérationnelle, les critères devront apparaître dans les dispositifs d'appels à projet régionaux dans le cadre du CPER. Il conviendra de notifier à chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CPER l'obligation de renseigner au mieux ces critères et de permettre d'en suivre l'application.

1 Au cas où, exceptionnellement, aucun critère national ne s'avérerait pertinent, il conviendra de prendre contact avec le CGDD et la DGCL pour définir un/ des critères plus adaptés.

2 Bien entendu ces critères ne sauraient être en deçà des obligations réglementaires, et tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CPER devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales.

Grille thématique Pilier 1 « Transition écologique »

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Énergie et changement climatique	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.	Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	<u>Pour les plateforme</u> : articulation avec le réseau FAIRE <u>Pour les réseaux et conseils</u> : consolidation et développement du réseau FAIRE	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants	
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Potentiel de diffusion de l'innovation	
	Qualité de l'air.	Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études » Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement biomasse	
		Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	Cf. critères spécifiques PIA et ADEME		Cf. Annexe au CPER ADEME / Région

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	Localisation au moins partielle du projet en zone PPA ou en zone à faibles émissions mobilité + L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx	Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA ou les zones à faibles émissions mobilité. Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...). Efficience du projet en terme en terme report modal (selon retour expérience CEREMA) et de réduction des émissions.	
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois énergie	Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions + réalisation d'audits énergétiques	Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit (si concernent l'habitat)	

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Tout projet d'aménagement dans le cadre des CPER (infrastructure, urbanisme, logement, équipements publics, etc.)	Accroître la résilience des territoires aux risques naturels / au changement climatique	Aucun projet d'aménagement n'aggrave la résilience aux risques naturels sur le territoire concerné. L'ensemble des projets pris sur un même territoire conduisent à une amélioration de la résilience aux risques naturels.	
		Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique Prise en compte de solutions fondées sur la nature (lorsqu'elles sont pertinentes)	
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement Et Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Inscription dans les orientations du plan séismes Antilles 3 (cas des Antilles) Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).	

Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières. Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité. Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE. Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau.	
		Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) et projet partenarial mobilisant du FEDER ou Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte	
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	<u>Cas général</u> : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures <u>Pour les Outremer</u> : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» <u>Pour l'hydraulique</u> : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte	

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets territoriaux de développement durable		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE, démarches paysagères	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée. Collectivités engagées dans une démarche développement durable.	
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, plan de paysage ou actions définies dans le cadre d'un plan de paysage, ...	Selon le type de projet, un au moins des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche • Prestataire RGE étude. 	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels). Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU2). Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (écoquartier, ...). Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France Projet issu d'un plan de paysage.	

Grille thématique Pilier 2 « Compétitivité et attractivité du territoire régional »

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
				Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants, R&D et innovation, équipements scientifiques, actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques « vertes ». Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...).	<i>A définir</i>
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique	Création de logements étudiants, réhabilitation et aménagement des campus, connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques et Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire. Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs. Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables. Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements. Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...). Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux. Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments. Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques. Chantier éco responsable. Réflexion sur l'adaptation au changement climatique inclue dans le projet.	<i>A définir</i>
Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources				

Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.	Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE) dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.	
Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle	Mettre en place un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte. Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte. Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte. Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE	

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversions professionnelles/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE. Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail) et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives.	
Favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus	Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique	Études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les usages, services et contenus numérique	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable	Evaluation des GES émis/évités Démarche de mutualisation locale Démarche d'éco conception Chantier éco-responsable	
	Favoriser l'emploi et le développement local	Data-center ou assimilé	Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite		

Thématisques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Éligibilité		Classification/dosage
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	Démarches d'animation locale, mise en place de démarches pour le ré-emploi et la réparation, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'écoconception de biens ou de services	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	Cohérence avec les orientations nationales (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire). Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie). Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets / volets déchets des SRADDET		
Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques	Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations. Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique. Réduire l'impact paysager des infrastructures. Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception)	Réseaux hertziens	Démarche de conception du projet intégrant une concertation large et Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet	Efficacité énergétique du projet. Chantier propre et éco responsable. Projet coordonné avec un enfouissement de réseau.	Cf. Annexe au CPER ADEME / Région	

Grille thématique Pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale »

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets de territoires : <ul style="list-style-type: none">• territoires connaissant une situation socio-économique difficile• territoires confrontés à un déficit de services au public• villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités• pôles d'équilibre territoriaux et ruraux• pôles métropolitains• territoires littoraux• territoires de montagne• bassins fluviaux• territoires transfrontaliers• ...	a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...	Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (plan de protection de l'atmosphère -PPA, SRADDET, SRCAE, ...). Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...). Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets.	

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Contrats spécifiques : <ul style="list-style-type: none">• contrat de ville et projet de renouvellement urbain• contrat de redynamisation de site de défense• contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centre-bourgs »• éco-cité• opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA)• contrat de métropole• territoires catalyseurs d'innovations• projets culturels• ...	c- Épanouissement de tous les êtres humains d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations e- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Études, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain,	Critères d'écoconditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Modernisation et développement des réseaux de transport existants	<p>Favoriser la performance environnementale des chantiers.</p> <p>Encourager les techniques de construction innovantes et économies en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques.</p> <p>Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés.</p> <p>Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement</p> <p>Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet.</p>	<p>Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, etc...</p>	<p>Engagement du porteur de projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'eau, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... ; • L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ; • L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ; • Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet. 	<p>Qualité environnementale de la conception du projet</p> <p>Prise en compte des modes actifs dans le projet</p>	

Annexe 7 : Montants indicatifs État – Région des projets Enseignement supérieur

a) immobilier

Numéro de l'opération	Académie (1)	Lieu (1 bis)	Etablissement(s) porteur(s) (3)	Ordre priorité établissement (3bis)	Libellé de l'opération (4)	Description de l'opération (5)	Montant total de l'opération en k€	Financement envisagé au titre du CPER		
								Montant inscrit au CPER en k€	Part État en k€	Part Région en k€
1	Nancy-Metz	Metz	CROUS LORRAINE	1	résidence universitaire Saucy : construction de 150 logements / pavillon 8	Le projet consiste à développer l'offre d'hébergement afin de répondre aux attentes des étudiants tant quantitativement que qualitativement en construisant un bâtiment de 150 studios de 18m ² sur le site du Saucy comprenant une zone de convivialité, services et travail en commun	8 500	8 500	1 050	1 066
2	Nancy-Metz	Nancy	CROUS LORRAINE	2	Résidence internationale Monbois-logements	Réhabilitation du Château afin de créer 50 logements d'environ 25 m ²	3 130	3 130	1 950	0
3	Nancy-Metz	Nancy	CROUS LORRAINE	2	Résidence internationale Monbois-espaces de vie étudiante	Reconfiguration de l'ancien RU et de la salle du Hublot pour créer des espaces de vie étudiante intégrant des équipements sportifs et culturels	3 420	3 420	2 000	667
Nancy-Metz CROUS LORRAINE						SOUS-TOTAL DES PROJETS	15 050	15 050	5 000	1 733
4	Nancy-Metz	Metz	Université de Lorraine	2	Restructuration partielle du bâtiment D suite au départ de l'UFR MIM	Report du financement inscrit au CPER 2015-2020 d'un montant de 1,59 M€ et abondement de l'opération de 10 % soit de 1 M€	2 590	2 590	1 590	1 000
5	Nancy-Metz	Metz	Université de Lorraine	3	Réaménagement de l'aile SHS du bâtiment D sur le campus du Saucy	Le projet consiste à réhabiliter l'aile SHS du bâtiment D du campus du saucy (9000 m ² de surface de plancher) afin de l'adapter aux nouveaux besoins en terme d'enseignement et de recherche. Il vientachever la réhabilitation de ce bâtiment, en faisant suite aux opérations inscrites au CPER 2015-2020 et au Plan de Relance.	8 000	8 000	5500	1 000
6	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	6	Restructuration de l'IUT Nancy-Brabois	Le projet consiste à restructurer les bâtiments de l'IUT Nancy Brabois afin d'y intégrer les départements Qualité Logistique Industrielle et Organisation et Génie Biologique Santé ainsi que la partie Convergence Alimentation Bioraffinerie de la plateforme Sciences du Vivant et Santé	9 000	9 000	3 625	2 375
7	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	1	Campus des Aiguillettes	Etude du schéma d'aménagement global du site des Aiguillettes à Vandoeuvre	90 000	2 000	500	500
8	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	1	Campus des Aiguillettes	Tranche prévisionnelle envisagée en fin de CPER	20 000	20 000	0	6 000
Nancy-Metz Université de Lorraine						SOUS-TOTAL DES PROJETS	129 590	41 590	11 215	10 875
9	Nancy-Metz	Metz	ENSAM	1	Campus du futur Arts et Métiers Metz	NR/Innov : innovation pédagogique et digitalisation au service du pilotage d'un campus rénové, à basse consommation énergétique et respectueux de l'environnement : bâtiments A, B et E.	5 870	5 870	2 270	1 350
10	Nancy-Metz	Metz	ENSAM	2	Campus des Métiers et des Qualifications Excellence CaMéX-IA Grand Est	Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4.0 adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement	1 880	1 250	734	300
Nancy-Metz ENSAM						SOUS-TOTAL DES PROJETS	7 750	7 120	3 004	1 650
11	Nancy-Metz	Metz	SUPELEC	1	Institut Photonique Grand Est	Le projet consiste à créer un lieu d'échanges, de formation, d'innovation et de diffusion du savoir permettant aux chercheurs, industriels, investisseurs et grand public de découvrir l'importance de la photonique et ses applications, et ainsi construire des projets collaboratifs au niveau de la région Grand Est.	12 500	12 500	1 000	5 000
SUPELEC						SOUS-TOTAL DES PROJETS	12 500	12 500	1 000	5 000
12	Nancy-Metz	Nancy	Science Po	1	Bâtiment Science Po Nancy	Aménagement de nouveaux lieux d'enseignement	1 200	1 200	* 244 DSL 2021	390
SC PO NANCY						SOUS-TOTAL DES PROJETS	1 200	1 200	0	390
13	Nancy-Metz	Metz	Institut La Salle		Implantation d'une nouvelle école	Mise en place de cursus licence-master en gestion et management	12 000	12 000		1 000
LaSalle						SOUS-TOTAL DES PROJETS	12 000	12 000	0	1 000
14		Nancy	CHRU de Nancy		Plateforme Grande Région Est de Production de Médicaments de Thérapie Innovante	Le projet consiste à construire au sein du CHRU un bâtiment qui abritera une structure d'envergure dédiée à la production de médicaments de thérapie innovante à l'échelle du Grand EST, fabriqués à partir de divers types de cellules préparées pour lutter contre divers virus, maladies dégénératives, voire le cancer.	3 000	3 000	0	1 000
15		Nancy	CHRU de Nancy		Institut de Recherche et d'Innovation en Santé (IRIS)	Le projet consiste à restructurer 6000 m ² de locaux afin d'y regrouper les composantes du futur Institut IRIS actuellement réparties sur plusieurs sites du CHRU.	16 700	16 700	0	1 600
16		Nancy	CHRU de Nancy		Institut d'inflammation du Grand Est	Aménagement de nouvelles salles de formation et de recherche en lien avec le projet I2GE	800	800	0	250
Nancy-Metz CHRU de Nancy						SOUS-TOTAL DES PROJETS	20 500	20 500	0	2 850
Nancy-Metz						SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS	198 590	109 960	20 219	23 498
17	Reims	Reims	CROUS de Reims		Rénovation restaurant universitaire	Rénovation du restaurant universitaire J-C Prost rue de Rilly-la-Montagne	8 300	8 300	6 000	0
18	Reims	Reims	CROUS de Reims		Résidence Taittinger	Construction d'une nouvelle résidence avenue Taittinger (300 places)	17 960	17 960	6 000	0
Reims CROUS de Reims						SOUS-TOTAL DES PROJETS	26 260	26 260	12 000	0
19	Reims	Troyes	UTT		EvolutTion II	Restructuration et mise aux normes des bâtiments existants (montant inscrit : hors équipement et mobilier)	3 450	3 020	1 150	430
20	Reims	Troyes	UTT		Halle technologique UTT	Création de plateformes "industrie du futur" et récupération de locaux pédagogiques pour de nouvelles formations	5 000	5 000	1 500	1 500
Reims UTT						SOUS-TOTAL DES PROJETS	8 450	8 020	2 650	1 930
21	Reims	Reims	URCA		Complément pôle Santé	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 300	1 300	1 100	200
22	Reims	Reims	URCA		Premier équipement du pôle Santé	Report du 1er équipement du pôle Santé dans la suite du précédent CPER	350	350	350	0
23	Reims	Reims	URCA		Complément STAPS et bâtiment mutualisé XR	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 200	1 200	831	369
24	Reims	Reims	URCA	2	Centre de simulation Santé	Inscription au CPER 21-27 d'une 1ère tranche de 10 M€ (pour un coût total du projet de 15,6 M€)	14 300	10 000	3 065	2 000
25	Reims	Reims	URCA		Complément extension de l'ESI de Reims	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 200	1 200	700	500
26	Reims	Reims	URCA		Complément pôle Agro-Sciences du numérique	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020 relative à l'extension et à la réhabilitation du bâtiment 18	1 800	1 800	0	1 800
27	Reims	Reims	URCA	1	« Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle – Hébergement du mésocentre »	Restructuration du bâtiment : « innovation numérique - intelligence artificielle » en vue du développement du Datacenter	23 000	14 800	7 000	3 900
Reims URCA						SOUS-TOTAL DES PROJETS	43 150	30 650	13 046	8 769
28	Reims	Châlons	ENSA		Campus des Métiers et des Qualifications Excellence CaMéX-IA Grand Est	Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4.0 adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement	1 300	1 300	570	400
Reims ENSA						SOUS-TOTAL DES PROJETS	1 300	1 300	570	400
29		Troyes	EPF		EPF	Construction d'une extension de l'école polytechnique féminine	9 000	9 000	0	2 250
30		Troyes	ESTP		ESTP/ESAP	Extension de l'ESTP en vue du développement de diplôme commun avec l'ESAP	10 000	10 000	0	3 333
31		Reims	NEOMA		NEOMA	Construction du bâtiment NEOMA	130 000	90 000	0	7 000
32		Reims	ESAD		ESAD	Construction de l'école supérieure d'art et de design	35 000	21 000	0	7 000
Reims						SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS	263 160	196 230	28 266	30 682

Numéro de l'opération	Académie (1)	Lieu (1 bis)	Etablissement(s) porteur(s) (3)	Ordre priorité établissement (3bis)	Libellé de l'opération (4)	Description de l'opération (5)	Financement envisagé au titre du CPER			
							Montant total de l'opération en k€	Montant inscrit au CPER en k€	Part État en k€	Part Région en k€
33	Strasbourg	Strasbourg	Unistra		Création d'un pôle de formation à l'INSPE de la Meinau à Strasbourg	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 500	1 500	500	500
34	Strasbourg	Strasbourg	Unistra		Démolition reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	405	405	135	135
35	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	1	Bâtiment d'enseignement de la Faculté de Médecine	Construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement intégrant une cafétéria étudiante puis démolition du bâtiment IGH existant	35 800	35 800	17100	10000
36	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	2	Bâtiment recherche de la Faculté de Pharmacie 1ère tranche	Désamiantage, démolition ou curage, reconstruction ou réhabilitation lourde de laboratoires	14 800	14 800	6300	3700
37	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	4	2ème tranche du centre européen de sciences quantiques	Construction d'une extension comprenant des bureaux et des zones expérimentales	2 600	2 600	1800	400
38	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	5	Création d'un centre de formation de Dentisterie numérique	Réhabilitation d'un bâtiment historique - création d'une salle de formation numérique	2 000	2 000	800	400
39	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	6	INSPE rue de Neuvic à Strasbourg	Réhabilitation et mise aux normes de trois bâtiments aux fins d'implantation d'une composante universitaire	3 000	3 000	2700	0
Strasbourg		Unistra		SOUS-TOTAL DES PROJETS			60 105	60 105	29 335	15 135
40	Strasbourg	Mulhouse	UHA	1	1ère tranche : Regroupement ENSISA Lumière	Restructuration légère et extension de l'Ensisia Lumière	32 000	32 000	14 200	9 000
41	Strasbourg	Mulhouse	UHA	2	2ème tranche : Transfert IUT à l'ENSISA Werner Etudes	Restructuration lourde et extension de l'Ensisia Werner pour y transférer l'IUT de Mulhouse	2 400	2 400	1200	600
42	Strasbourg	Colmar	UHA	3	Salle Multifonction du site du Grillenbreit	Transformation pédagogique des salles d'enseignement	1 200	1 200	600	0
43	Strasbourg	Colmar	UHA	4	Institut de la Vigne et du vin et laboratoire Vignes Biotechnologies et Environnement	Extension du bâtiment B du Biopôle pour les laboratoires et construction d'une annexe	2 000	2 000	0	800
Strasbourg		UHA		SOUS-TOTAL DES PROJETS			37 600	37 600	16 000	10 400
44	Strasbourg	Strasbourg	INSA	1	Bâtiment D	Réhabilitation du bâtiment, réaménagements et mises aux normes des espaces intérieurs	3 000	3 000	1500	875
Strasbourg		INSA		SOUS-TOTAL DES PROJETS			3 000	3 000	1 500	875
45	Strasbourg	Strasbourg	CROUS de Strasbourg	2	Résidence universitaire sur le campus de l'Esplanade	Construction d'une résidence de 450 studios	30 000	30 000	5 000	0
Strasbourg		CROUS de Strasbourg		SOUS-TOTAL DES PROJETS			30 000	30 000	5 000	0
46		Strasbourg	HUS		Pacific	Construction de l'Institut d'inflammation du Grand Est en lien avec le projet I2GE	27 000	27 000	0	8 000
47		Mulhouse	M2A		Technocentre CETIM Grand Est	Réhabilitation de bâtiments sur le site KM0	12 800	12 800	0	2 500
Strasbourg		SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS		TOTAL DES PROJETS DE LA REGION GRAND EST :			170 505	170 505	51 835	36 910
							632 255	476 695	100 320	91 090

CPER 2021-2027 : financements envisagés pour les EPST

Numéro de l'opération	Académie (1)	Lieu (1 bis)	Etablissement(s) porteur(s) (3)	Ordre priorité établissement (3bis)	Libellé de l'opération (4)	Description de l'opération (5)	Financement envisagé au titre du CPER				
							Montant total de l'opération en k€	Montant inscrit au CPER en k€	Part État en k€	Part Région en k€	
48	Nancy-Metz	Nancy	INRAE	1	SILVATECH	Aménagement des laboratoires afin de sécuriser des équipements scientifiques utilisés sur le site, dans le cadre du LABEX ARBRE	1 230	1 230	200	400	
49	Strasbourg	Strasbourg	CNRS		Extension de l'institut Charles Sadron (ICS)	Construction de 3 extensions sous un bâtiment en lieu et place d'un parking, 2 espaces de recherche (microscopie électronique et physique) en ZRR et des salles de TD pour les élèves de master en ERP	3 600	3 600	250	1 200	
50	Strasbourg	Colmar	INRAE		Projet NEWVEGOIA	Regroupement des laboratoires SVQV et AGISEM, création d'un espace d'accueil de start-up et aménagement d'une salle de conférence dans le bâtiment principal.	1 310	1 310	400	400	
							TOTAL DES PROJETS EPST DE LA REGION GRAND EST :	6 140	6 140	850	2 000

b): recherche

Nom projet	
ALLIAGE - Vers une alliance autour des sciences et technologies du numérique et de l'intelligence artificielle en région Grand-Est	Renforcer les acteurs autour de 5 axes : Santé et don Matériel.
BIOECO-GE - Structuration régionale Grand-Est des actions et des infrastructures dans le domaine de la bioéconomie régionale	Fédérer les acteurs contribuent au les emmener à en Grand-Est.
BSL - BIOLOGIE SANTE en Lorraine	Développer de biomarqueurs vieillissement
CN-Cryo - Centre national de cryo-microscopie électronique biomédicale	Renforcer la plateforme technologique microscopie électronique
COVID-SHS : Créer, Organiser et Valoriser les DONnées en SHS	Porté par les Régions, la constitution l'éclairage des fondamentales
CRCC - Centre de Ressources et Compétences en Chimie	Maintenir et développer internationalement supramolécule
Cyrcoé 2 - Hadronthérapie : nouvelles indications thérapeutiques et suivi de leurs efficacités	Développer une hadronthérapie
ENVIE- Enjeux du vieillissement et de l'autonomie : Biomarqueurs et stratégies innovantes	Structuration régionales visant à caractériser le vieillissement des outils innovants
GE_MED : Grand Est Médicament	Soutenir le développement d'équipement de recherche et de découverte de médicaments
GENI - Grand-Est Numérique Intensif EXPLOR & Grid'5000@Lorraine + ROMEO - IRCCyA + AlsaScientificData	Construire le territoire et équilibré régional et national et de répondre aux démarques globales de performance, de sécurité et de fiabilité.
I2GE - Institut de l'inflammation Grand Est (dont PACIFIC)	Cette demande ambitieuse pour l'Institut d'inflammation reconnues sur le plan international et de renommée mondiale.
ImaProGen - Instrumentation de très haute résolution en biologie et santé : du gène à la cellule	ImaProGen assurer la génération de données et de modèles pour rationaliser, et améliorer la haute résolution
INFRA-IEFB : Infrastructures de l'Institut Européen de la Forêt et du Bois	Mettre la recherche et développement en recherche et développement en laboratoire en œuvre pour accompagner l'Université d'Excellence.
Mat-EP : Matériaux - Energie - Procédés	Matériaux, Transition énergétique et économie circulaire
MAT_GE : Matériaux et nanosciences	Acquisition d'équipements aux nouveaux applications, la recherche et développement de procédés et de matériaux et de continuer à développer des thématiques de recherche et de développement.
NEIGE-S : Numérique Et Internet en région Grand Est pour le Supérieur	Consolidation et développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.
PHENOMIN-EST	Un centre de recherche et de développement régional et international.
RENETE - Recherche Environnementale d'excellence pour le chaNgEment global et la Transition Ecologique	Ce projet CPER va permettre de mettre en place des plateformes de recherche et développement pour observer, d'expliquer et de prévoir les impacts du changement climatique sur les systèmes naturels et humains.
R-IRIM : Réseau Grand Est en Imagerie et Robotique Médicale	Achat d'équipements robotiques et de logiciels pour la recherche et développement en imagerie et robotique médicale.

MONTANTS TOTAUX

Annexe 8 Liste des PTRTE du Grand Est

#	Département	Libellé du PTRTE
8	Ardennes	PTRTE de la CA Ardenne Métropole
8	Ardennes	PTRTE de la CC Ardenne, Rives de Meuse
8	Ardennes	PTRTE de la CC Ardennes Thiérache
8	Ardennes	PTRTE de la CC de l'Argonne Ardennaise
8	Ardennes	PTRTE de la CC des Crêtes Préardennaises
8	Ardennes	PTRTE de la CC des Portes du Luxembourg
8	Ardennes	PTRTE de la CC du Pays Rethélois
8	Ardennes	PTRTE de la CC Vallées et Plateau d'Ardenne
10	Aube	PTRTE de la CC d'Arcis-Mailly-Ramerupt
10	Aube	PTRTE de la CC de la Région de Bar-sur-Aube
10	Aube	PTRTE de la CC Vendeuvre-Soulaines
10	Aube	PTRTE de la CC des Lacs de Champagne
10	Aube	PTRTE de la CC du Barséquanais en Champagne
10	Aube	PTRTE de la CC des Forêts, Lacs, Terres en Champagne
10	Aube	PTRTE du PETR Othe-d'Armance
10	Aube	PTRTE du PETR Seine en Plaine Champenoise
10	Aube	PTRTE de la CA Troyes Champagne Métropole
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR de l'Alsace du Nord
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Mossig et du Vignoble
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Plaine du Rhin
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Région de Molsheim-Mutzig
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de la Bruche
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR du Pays de Saverne plaine et plateau
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Canton d'Erstein
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Kochersberg
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de la Zorn
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Pays Rhénan
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR du Piémont des Vosges
67	Bas-Rhin	PTRTE de la Eurométropole de Strasbourg
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR Sélestat - Alsace Centrale
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Colmar Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Région de Guebwiller
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Kaysersberg
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Munster
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Saint-Amarin
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de Thann-Cernay
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Centre du Haut-Rhin
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de Ribeauvillé
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Mulhouse Alsace Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Pays Rhin - Brisach
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Saint-Louis Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Sud Alsace Largue
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Sundgau
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais
52	Haute-Marne	PTRTE de la CA de Chaumont
52	Haute-Marne	PTRTE de la CA de Saint-Dizier Der et Blaise
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC des Savoir-Faire
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC des Trois Forêts
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC du Bassin de Joinville en Champagne
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC du Grand Langres
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC Meuse Rognon
51	Marne	PTRTE de la CC de l'Argonne Champenoise
51	Marne	PTRTE de la CC de Vitry, Champagne et Der
51	Marne	PTRTE de la métropole du Grand Reims
51	Marne	PTRTE du PETR de Brie et Champagne
51	Marne	PTRTE du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne
51	Marne	PTRTE du PETR Châlons
51	Marne	PTRTE des CC de Perthois, Bocage et Der et des Côtes de Champagne et Val de Saulx
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC Cœur du Pays Haut
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC des Pays du Sel et du Vermois
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du PETR du Lunévillois
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du Pays Terres de Lorraine
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du PETR Val de Lorraine
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la métropole du Grand Nancy
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CA de Longwy et de la CC Terre Lorraine du Longuyonnais
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC Orne Lorraine Confluences
55	Meuse	PTRTE de la CC Argonne-Meuse
55	Meuse	PTRTE du PETR Coeur de Lorraine
55	Meuse	PTRTE de la CC de Commercy-Void-Vaucouleurs
55	Meuse	PTRTE du PETR du Pays Barrois
55	Meuse	PTRTE de la CC du Pays de Stenay et de la CC du Pays de Montmédy
55	Meuse	PTRTE de la CA du Grand Verdun et des CC du Nord-Est Meuse
57	Moselle	PTRTE de la CC Bouzonvillois-Trois Frontières
57	Moselle	PTRTE de la CC de Cattenom et Environs
57	Moselle	PTRTE de la CA de Forbach Porte de France
57	Moselle	PTRTE de la CC de l'Arc Mosellan
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays de Bitche
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays de Phalsbourg
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays Haut Val d'Alzette
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays Orne Moselle
57	Moselle	PTRTE de la CC du Saulnois
57	Moselle	PTRTE de la CC du Sud Messin
57	Moselle	PTRTE de la CA du Val de Fensch
57	Moselle	PTRTE du Territoire Wardt Naborien
57	Moselle	PTRTE de la CC Haut Chemin-Pays de Pange
57	Moselle	PTRTE de la CC Houve-Pays Boulageois
57	Moselle	PTRTE de Metz Métropole
57	Moselle	PTRTE de la CA Portes de France-Thionville
57	Moselle	PTRTE de la CC Rives de Moselle
57	Moselle	PTRTE de la CC Sarrebourg Moselle Sud
57	Moselle	PTRTE de la CA Sarreguemines Confluences
88	Vosges	PTRTE du PETR des Vosges Centrales
88	Vosges	PTRTE du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées
88	Vosges	PTRTE du PETR du Pays de la Déodaté

Annexe 9 Volet métropolitain : PTRTE des Métropoles / Communauté Urbaine

Les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) des métropoles du Grand Nancy, de Metz Métropole, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la communauté urbaine du Grand Reims viendront constituer le volet métropolitain du contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 à leur signature.

Annexe 10 Les accords de relance État / CD et liste des projets potentiellement soutenus dans les CD du Grand Est

Seuls les accords de relance État/CD signés sont insérés :

- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental des Ardennes ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Meuse ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Moselle ;*
- *Accord départemental de relance État – Communauté Européenne d'Alsace ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental des Vosges.*

Les autres documents sont en cours d’élaboration et seront insérés à leur signature :

- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Marne ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Haute -Marne.*

Les Pactes Départementaux de Relance et de Transition Écologique (PDRTE) qui seront conclus ultérieurement pourront également venir enrichir le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027.